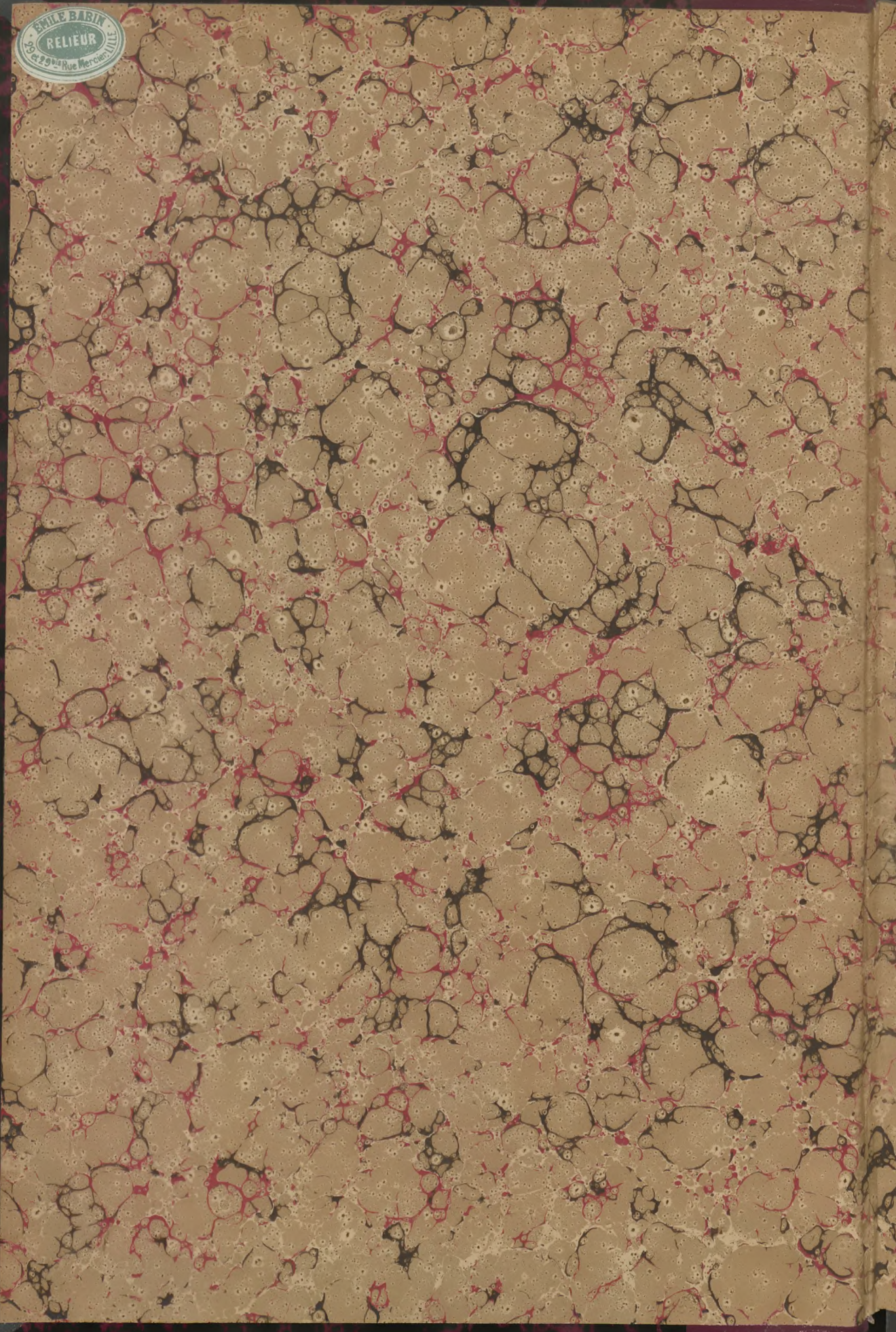


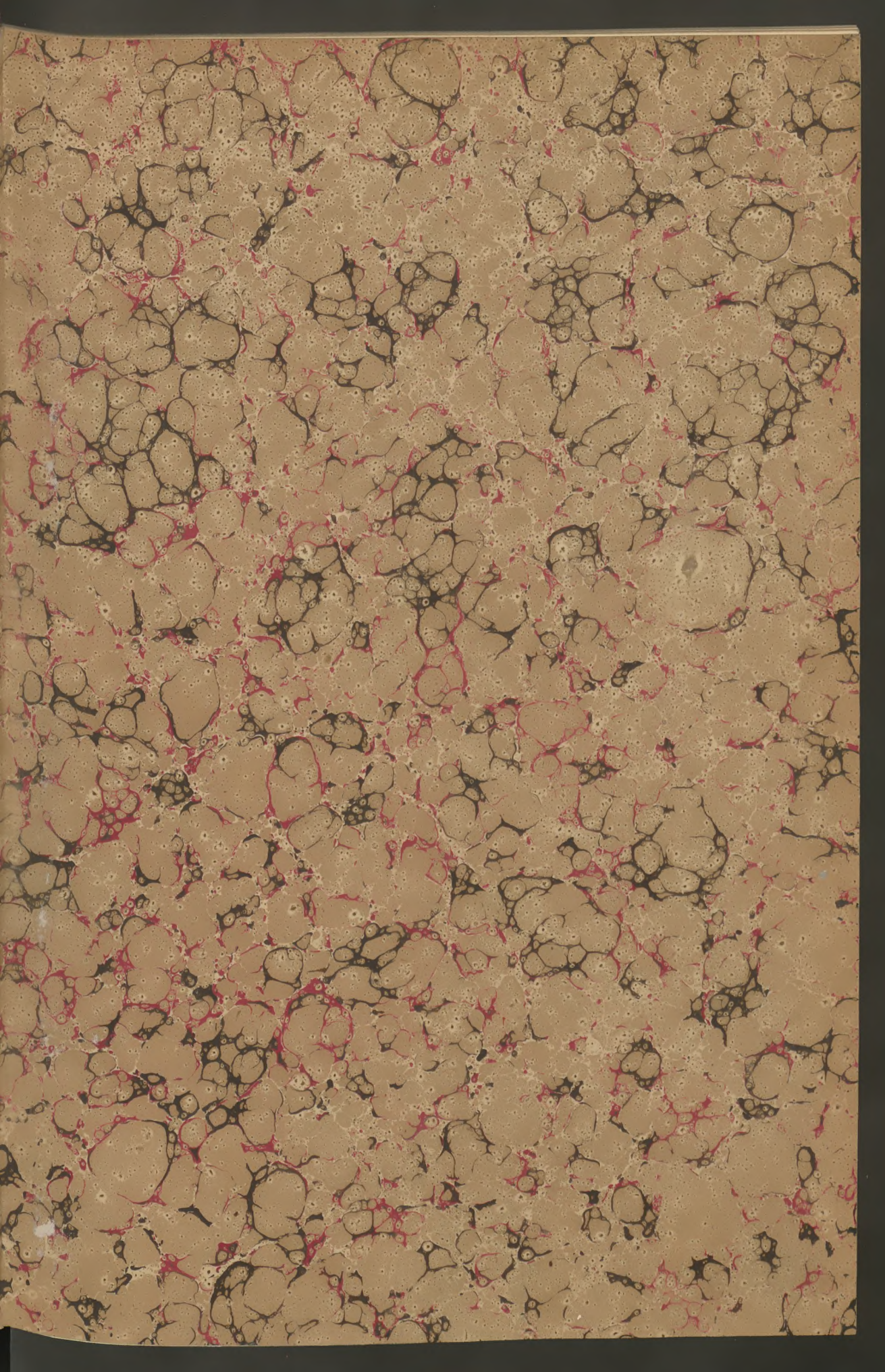
10



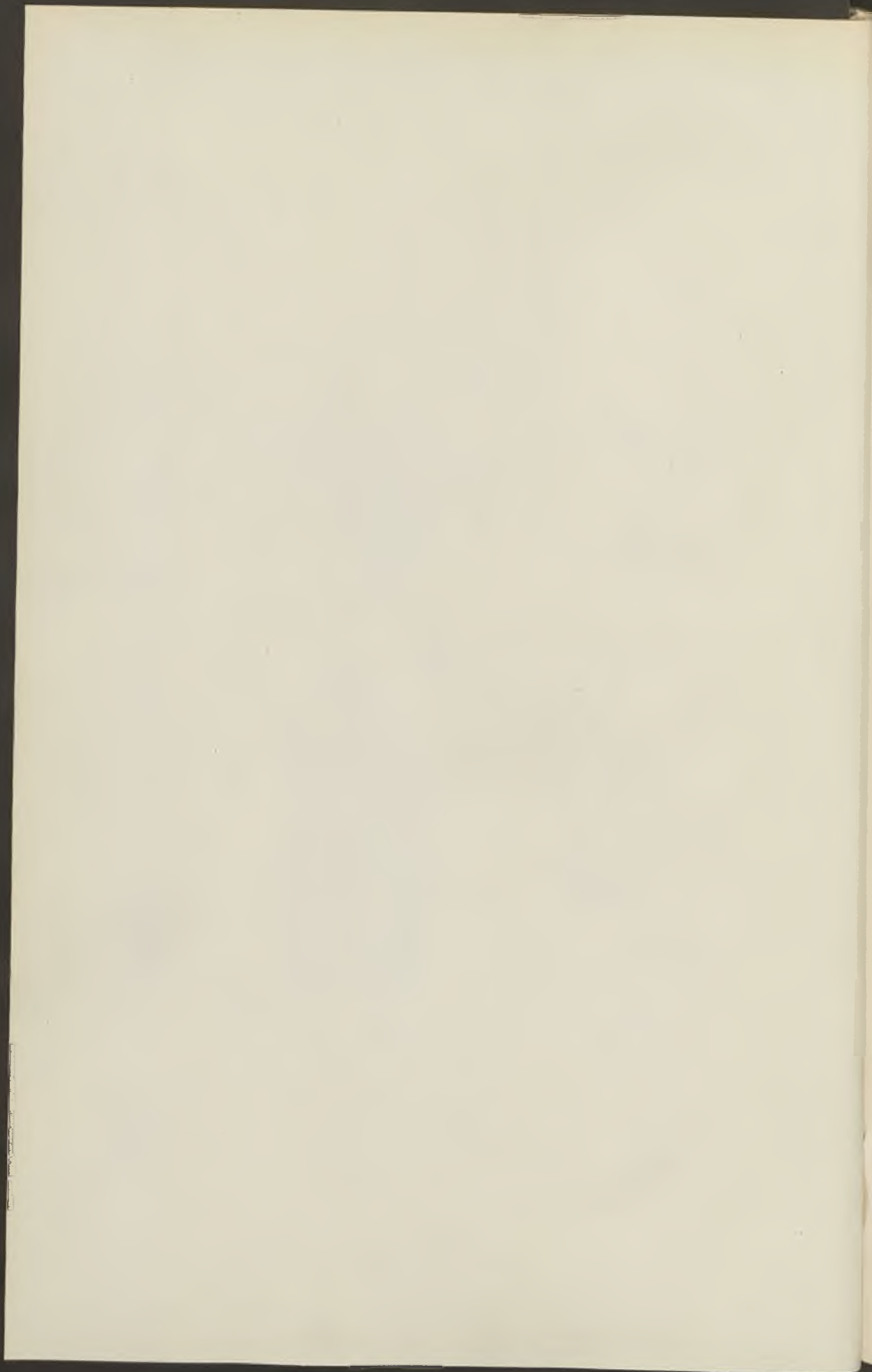
EMILE FABRI  
RELIEUR  
15, rue de Valenciennes  
LILLE













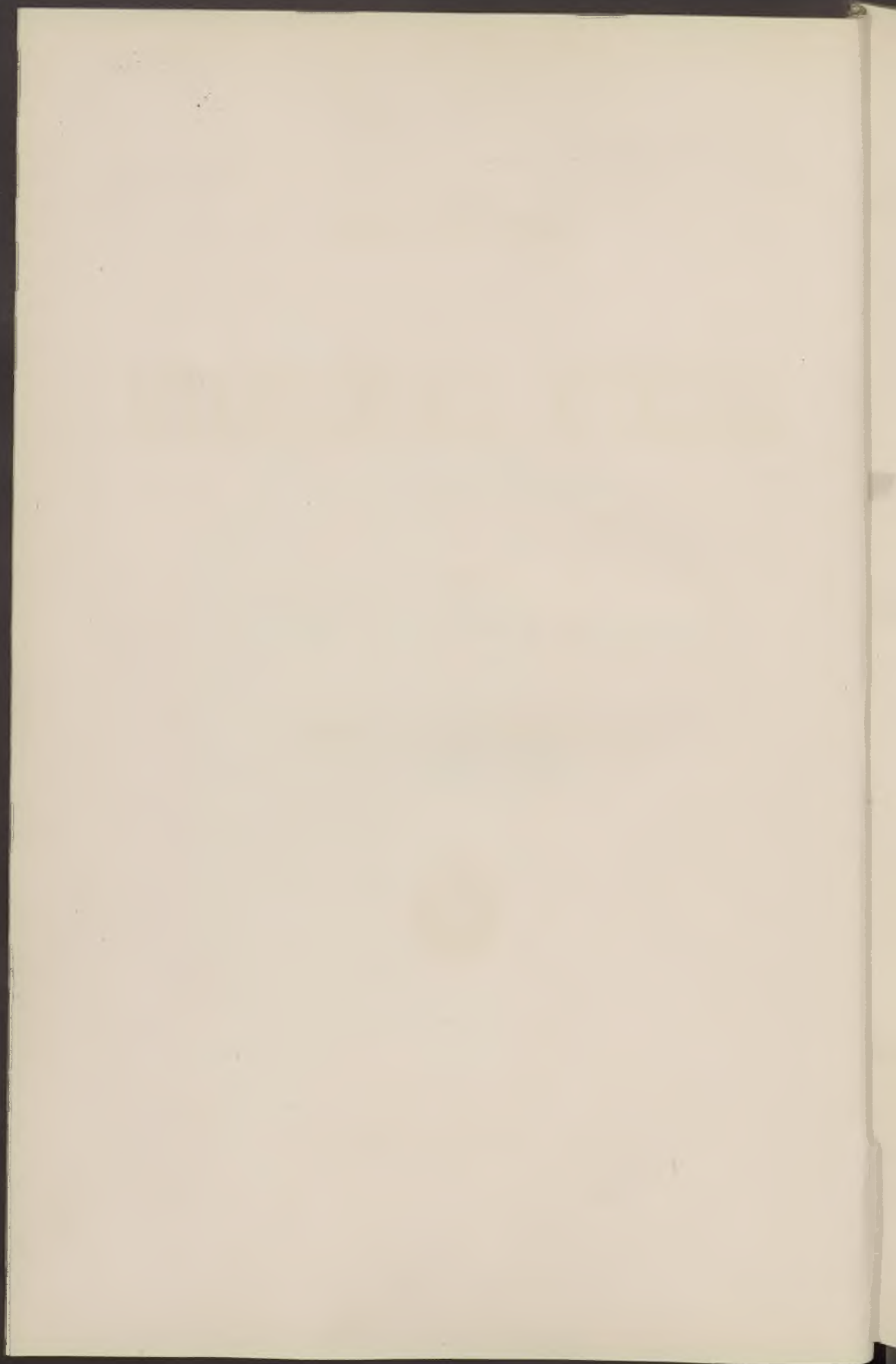
VILLE DE LILLE

---

BULLETIN ADMINISTRATIF

---

Année 1881





VILLE DE LILLE

# BULLETIN ADMINISTRATIF

TOME X

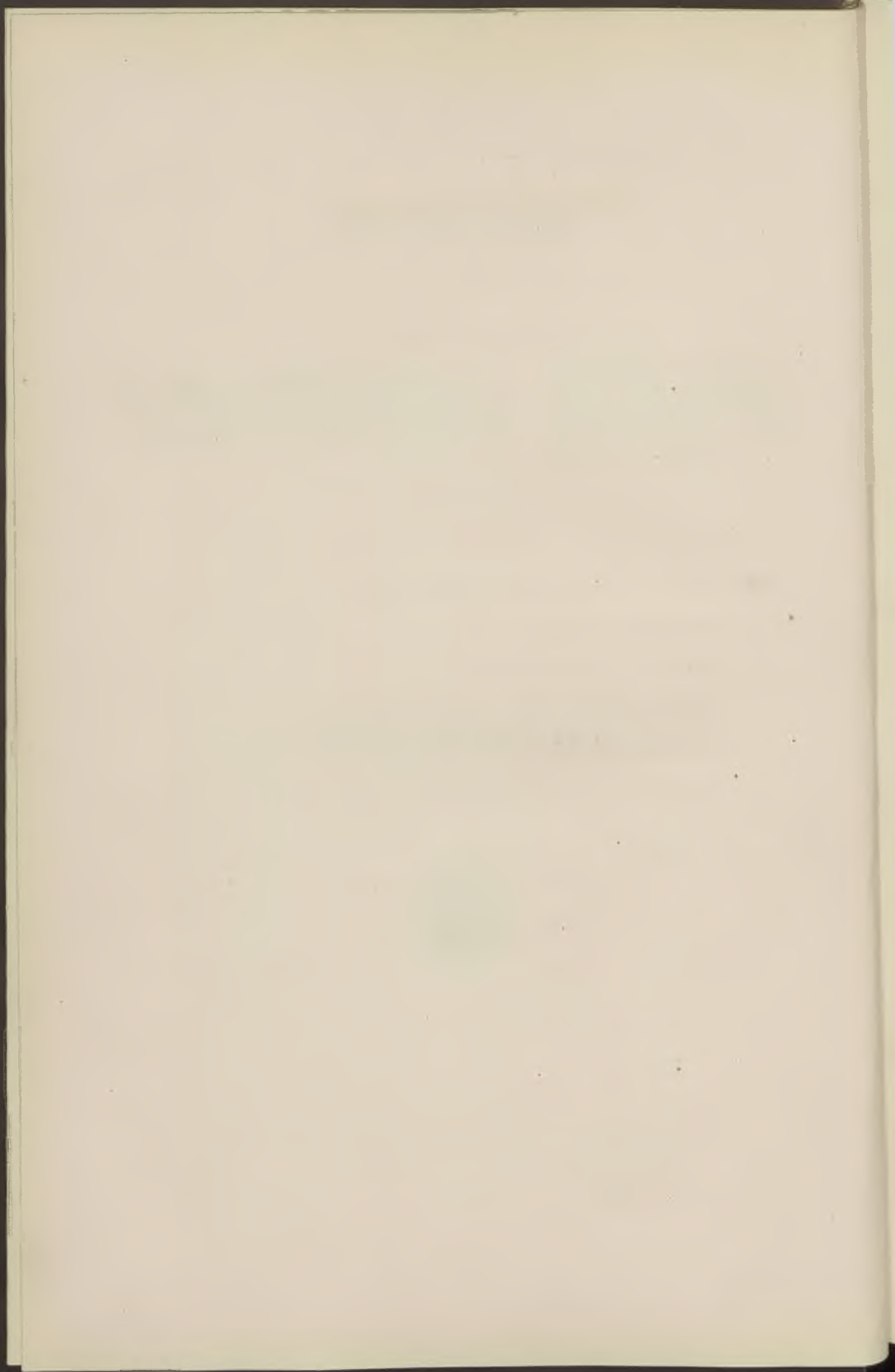
ANNÉE 1881



LILLE

IMPRIMERIE CASTIAUX, GRANDE PLACE, 13

1882





# ADMINISTRATION MUNICIPALE

---


ANNÉE 1881

*Maire :*

**M. GÉRY LEGRAND** (A. );

*Adjoints :*

**MM. RIGAUT**, Adolphe-Auguste, , (A. );

**MERCIER**, François, (A. );


**MEUREIN**, Victor-Séraphin, , , (A. );

**SCHNEIDER-BOUCHEZ**, Alexandre-Auguste ;

**DELÉCAILLE**, François ;

**VIOLLETTE**, Charles-Théophile, , (I. ).

*Secrétaire général :*

**M. TOFFART**, Auguste (A. ).

---








# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

- 1 **Conseil municipal** : Renouvellement, tableau d'ordre.
- 2 **Administration municipale** :
  - A Décret nommant le Maire et les Adjoint.
  - B Division et délégation des services.
- 3 **Comptabilité** :
  - A Règlement du budget de 1881.
  - B Décrets ouvrant divers crédits sur les exercices 1880 et 1881.
- 4 **Conseil de Prud'hommes de Lille** : Election de huit membres patrons.
  - A Arrêté de convocation.
  - B Elections du 24 Janvier 1881.
  - c Démission collective.
  - D Instruction ministérielle.
- 5 **Chambre de Commerce** : Election de divers membres.
- 6 **Tribunal de Commerce** : Election des président et juges.
- 7 **Carnaval** : Circulation des masques.
- 8 **Secrétariat général** : Personnel.
- 9 **Direction des travaux municipaux** : Personnel.
- 10 **Ecoles académiques** : Nomination d'un professeur.

Numéros d'ordre	Désignation des Sections	Nombre de voix obtenues	N O M	PRÉNOMS	DATE DE LA NAISSANCE
<b>ÉLECTION du</b>					
1	3	1517	ALHANT	Nicolas-Georges	1. <sup>er</sup> Janvier 1820
2	1	1463	WERQUIN	Achille	2 Juin 1834
3	1	1444	BASQUIN	Abdon-Emile-Maximilien	13 Avril 1845
4	1	1400	MERCIER	François	27 Janvier 1807
5	1	1380	DELÉCAILLE	François	2 Février 1821
6	3	1363	CRÉPY	Edouard-Charles	5 Juin 1835
7	3	1337	ROUSSEL	François-Ghislain	1. <sup>er</sup> Juin 1846
8	8	1336	LEGRAND A. 	Géry	22 Mai 1837
9	3	1301	MARSILLON	Charles-Jean-Gabriel	9 Août 1845
10	8	1298	SCHNEIDER-BOUCHEZ	Alexandre-Auguste	6 Avril 1813
11	3	1294	DODANTHUN	Alphonse-Pierre-Henri	10 Novembre 1836
12	4	1270	GAVELLE	Charles-Arsène-Emile	30 Janvier 1844
13	3	1270	DESCHAMPS	Félix-Ferdinand	9 Août 1848
14	8	1265	MARIAGE	Edmond	10 Novembre 1831
15	8	1256	BUCQUET	Victor-Louis-Joseph	20 Novembre 1815
16	2	1169	GIARD	Alfred-Mathieu	8 Août 1845
17	2	1165	CHARLES	Achille-Auguste	16 Avril 1822
18	6	1163	BOUCHÉE	Désiré-Joseph	26 Juin 1817
19	4	1145	ROCHART	Emile-Louis	29 Juin 1838
20	4	1139	BRAME	Paul	20 Février 1845
21	2	1123	GRANDEL	Charles-Albert	16 Novembre 1851
22	2	1071	PEERT	Edouard	5 Juillet 1844
23	4	971	MARTIN	Jules-Louis	9 Mai 1836
24	6	961	PAMELARD	Arthur	26 Août 1842
25	6	922	CANNISSIÉ	Ernest-Jean-Léopold	2 Mai 1838
26	9	904	BAGGIO	César-Auguste	30 Septembre 1846
27	9	900	BONDUEL	Désiré-Florent-Joseph	10 Janvier 1847
28	9	872	LEVRAY	Henri-Casimir-Charles	22 Février 1854
<b>ÉLECTION du</b>					
29	7	1035	DESBONNETS	Edouard-Louis-Désiré	22 Décembre 1815
30	7	1025	MEUREIN * † A. 	Victor-Séraphin-Joseph	10 Mars 1818
31	7	1013	RIGAUT A. 	Adolphe-Auguste-Joseph	12 Juillet 1827
32	5	975	DESBONNET	Jean-Baptiste-Joseph	7 Janvier 1822
33	5	949	VIOLETTE * I. 	Charles-Théophile	14 Juin 1823
34	5	939	FAUCHER * A. 	Léon	17 Août 1837
35	6	822	DEBIÈVRE	Eugène-Alfred-Joseph	12 Février 1852
36	6	647	CARTON	Edmond	1. <sup>er</sup> Avril 1835



LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	DEMEURE
<b>9 JANVIER</b>		
Obies	Fabricant de Sabots	Rue des Postes, 119
Roubaix	Avocat	Rue des Fossés, 6
Catillon	Avocat	Boulevard de la Liberté, 131
Lillo (Belgique)	Propriétaire	Boulevard de la Liberté, 155
Armentières	Négociant	Rue Patou, 1
Lille	Négociant	Rue de Valenciennes, 44
Beaurains (Pas-de-Calais)	Architecte	Place Sébastopol, 31
Lille	Propriétaire	Rue Nicolas-Leblanc, 34
Tulle (Corrèze)	Ingénieur-civil	Rue du Faubourg de Béthune, 11
Lille	Négociant	Rue des Ponts de Comines, 47
Dunkerque	Négociant	Rue Notre-Dame, 81
Abbeville	Filateur	Rue Solférino, 289 bis
Lille	Fondeur en cuivre	Rue d'Arcole, 36
Valenciennes	Négociant	Parvis Saint-Maurice, 1
Lille	Propriétaire	Rue de Fives, 97
Valenciennes	Prof. à la Fac. des sciences	Rue Colbert, 37
Estaires	Propriétaire	Rue du Port, 88
Taisnières en Thiérache	Propriétaire	Rue Blanche, 43
Lille	Constructeur	Rue de Douai, 101 bis
Moulins-Lille	Brasseur	Rue d'Arras, 35
Lille	Propriétaire	Rue Colbert, 144
Dunkerque	Tourneur en cuivre	Rue de l'Ouest, 8
St-Cyr la Rosière (Orne)	Fabricant de sabots	Rue d'Arras, 83
Valenciennes	Négociant	Rue du Faubourg de Tournai, 65
Lille	Filateur	Rue du Faubourg de Roubaix, 139
Carvin	Avocat	Rue Sainte-Catherine, 76
Comines	Receveur de rentes	Rue Basse, 40
Montrouge (Seine)	Représentant de commerce	Rue Notre-Dame, 64
<b>16 JANVIER</b>		
Lille	Négociant	Quai Basse-Deûle, 20
Lille	Pharmacien	Rue de Gand, 30
Lille	Manufacturier	Rue de Valmy, 15
Flers	Négociant	Rue d'Amiens, 15
Quiévy le Sec	Doyen Fac. des Sciences	Rue Patou, 43
Paris	Ingén. Poudres et Salpêtres	Rue de Paris, Cour Bourloires, 5
Lille	Filateur	Rue de Lannoy, 64
Rumilly	Propriétaire	Boulevard de l'Usine, 40

## 2 Administration municipale:

A Décret nommant le Maire et les Adjoints:

B Division et délégations des services.

---

### A Décret nommant le Maire et les Adjoints.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur la proposition du Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur et des cultes ;

VU

L'article 2 de la loi du 12 Août 1876 ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Sont nommés :

*Maire de la ville de Lille (Nord)*

M. GÉRY LEGRAND.

*Adjoints au Maire de la même Ville*

MM. RIGAUT,

MERCIER,

MEUREIN,

SCHNEIDER-BOUCHEZ,

DELÉCAILLE,

VIOLLETTE.

ARTICLE 2

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 Janvier 1881.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République .

*Le Ministre de l'intérieur et des cultes,*

CONSTANS.

Pour expédition conforme :

*Le Conseiller de Préfecture, ff. de Secrétaire général,*

DELPECH.



## B Division et délégations des services

NOUS, MAIRE DE LA VILLE LE LILLE,

VU

La loi du 18 Juillet 1837, article 11 ;

Après nous être concerté avec MM. les Adjoints, qui ont bien voulu accepter de prendre une part active à l'Administration confiée à nos soins ;

ARRÊTONS :

### ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Les services suivants sont délégués à MM. les Adjoints, savoir :

M. RIGAUT. — L'enseignement primaire et secondaire.

M. MERCIER. — L'état-civil, les cultes, la vérification de la Recette municipale.

M. MEUREIN. — Les travaux communaux, la voirie, les canaux, les promenades, jardins et serres, l'éclairage public.

M. SCHNEIDER-BOUCHEZ. — Les théâtres, les fêtes publiques, la bibliothèque.

M. DELÉCAILLE. — Les marchés, l'abattoir, l'alimentation publique, les cimetières.

M. VIOLLETTE. — L'enseignement supérieur, l'enseignement des beaux-arts, les musées.

### ARTICLE 2

L'officier de l'état-civil se tient à la disposition du public, pour les mariages, chaque jour, de neuf heures à midi, les dimanches et fêtes exceptés.

Aucun mariage ne se fait en dehors des heures déterminées ci-dessus.

Hôtel-de-Ville, le 12 Février 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Le maire reçoit chaque jour à l'Hôtel-de-Ville, les dimanches exceptés, de trois à cinq heures du soir.

MM. les Adjoints reçoivent aussi à l'Hôtel-de-Ville, de trois à cinq heures du soir, pour les affaires ressortissant de leurs délégations, savoir :

Le Lundi, M. MERCIER.

Le Mardi, M. VIOLLETTE.

Le Mercredi, M. DELÉCAILLE.

Le Jeudi, M. RIGAUT.

Le Vendredi, M. SCHNEIDER-BOUCHEZ.

Le Samedi, M. MEUREIN.

---

### 3 Comptabilité :

#### A Règlement du budget de 1881.

#### B Décrets ouvrant divers crédits sur les exercices 1880 et 1881.

#### A Règlement du budget de 1881.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,  
Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

DÉCRÈTE :

#### ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Le budget de la ville de Lille (Nord) est fixé pour l'exercice 1881.

En recettes, à la somme de six millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize francs soixante centimes (6,598,596 fr. 60), savoir :

Recettes ordinaires . . . . .	5.472.671 60	} 6.598.596 60
Recettes extraordinaires. . . . .	1.125.925 »	

En dépenses , à la somme de six millions cinq cent trente-deux mille six cent quatre-vingt-quatre francs cinquante-sept centimes (6,532,684 fr. 57), savoir :

Dépenses ordinaires . . . . .	3.712.958 25	} 6.532.684 57
Dépenses extraordinaires . . . . .	2.819.726 32	

D'où résulte un excédant de recettes de soixante-cinq mille neuf cent douze francs trois centimes. . . . . 65.912 03

ARTICLE 2

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris , le 30 Décembre 1880.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes ,*

CONSTANS.

Pour ampliation :

*Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité ,*

H. ROUSSEAU.

Pour expédition conforme :

Pour le Préfet du Nord ,

*Le Secrétaire général ,*

BOUFFET.

Certifié conforme :

*Le Maire de Lille ,*

GÉRY LEGRAND.

---



B Décrets ouvrant divers crédits :

1.° Sur l'exercice 1880 ;

2.° Sur l'exercice 1881.

1.° Exercice 1880.

*Du 31 Décembre 1880*

Monument funéraire élevé à Bruxelles à la mémoire des soldats français morts en Belgique pendant la guerre de 1870-1871. Souscription de la Ville. . . . .	500 »
Avoué de la Ville : Règlement d'honoraires. . . . .	1.267 09
Indemnité à M. LEBLOND, vérificateur de l'octroi re-traité . . . . .	1.000 »
Secours aux orphelines d'un fonctionnaire municipal, décédé. . . . .	600 »
Subside complémentaire au bureau de bienfaisance. . . .	19.443 66
Mobilier des salles d'asile. Emploi du subside accordé par M. le Ministre de l'Instruction publique . . . . .	7.150 »
Dépenses des écoles primaires. Révision des comptes de 1876 . . . . .	4.013 69

*Du 11 Janvier 1881*

Curage des aqueducs ou égouts. Crédit supplémentaire. . . . .	2.200 »
Nettoisement de la voie publique. . . . . id. . . . .	14.000 »

*Du 21 Janvier 1881*

Construction d'un aqueduc collecteur sous les rues du Long-Pot et du Faubourg-de-Tournai. . . . .	13.000 »
Ecole des Beaux-Arts et Facultés. Travaux de réparations. . . . .	2,500 »

*Du 25 Janvier 1881*

Emprunt de 1860. Révision des restes à payer. . . . .	5,663 50
Emprunt de 1863. id. . . . .	41 »
Emprunt de 1868. id. . . . .	195 60
Institut industriel. Crédit supplémentaire . . . . .	1.800 »

*Du 17 Février 1881*

Ecole Florian , rue Gombert. Travaux d'appropriation. . . . .	42.000 »
Faculté des Sciences. Travaux d'appropriation. . . . .	5.500 »
Entrepôt des sucres. Réparations . . . . .	3.200 »
Ecole de natation. Plantation d'arbres et de gazons au pourtour des bassins. . . . .	2.200 »
Distribution d'eau. Acquisition des sources de Pont-à- Vendin. . . . .	3.000 »
Pavage des accôttements empierrés à la rencontre des bou- levards des Ecoles , de la Liberté, Papin et Louis XIV . . . . .	3.156 79
Manège civil. Installation de la distribution d'eau. . . . .	1.400 »
Boulevard des Ecoles. Rechargement de la chaussée em- pierrée. . . . .	5.650 »
Construction d'aqueducs dans les rues de Juliers , des Rogations et des Sarrazins . . . . .	51.300 »

**2.<sup>o</sup> Exercice 1881.**

*Du 25 Janvier 1881*

Musée d'Histoire naturelle. Augmentation du traitement du préparateur . . . . .	400 »
Bureau de bienfaisance A-compte sur le déficit du budget de 1881 . . . . .	61.810 »
Exposition de peinture en 1881. Organisation. . . . .	15.000 »
Bureau central du télégraphe. Ouverture continue pendant la nuit. Subvention . . . . .	2.200 »

#### 4 Conseil de Prud'hommes de Lille : Election de huit membres patrons

- A Arrêté de convocation.
- B Election du 24 Janvier 1881.
- C Démission collective.
- D Instruction ministérielle.

##### A Arrêté de convocation.

NOUS, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU NORD,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

VU :

La loi du 1.<sup>er</sup> Juin 1853 sur les élections des Conseils de Prud'hommes ;  
Les listes électorales du Conseil de Prud'hommes de Lille , arrêtées le  
10 Juin 1879 ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement , par suite de démissions , des huit prud'hommes patrons du Conseil de Prud'hommes de Lille,  
dont les noms sont indiqués au tableau reproduit ci-après :

NOMS ET PRÉNOMS des Membres démissionnaires	CATÉGORIE dont ils faisaient partie	SÉRIE à laquelle ils appartenaient	ANNÉE de l'expiration de leur mandat
DAUTREMER, Abel . . . . .	1. <sup>re</sup>	2. <sup>e</sup>	1882
MAS, Victor-Edouard . . . . .	1. <sup>re</sup>	2. <sup>e</sup>	1882
CRÉPY, Eugène . . . . .	1. <sup>re</sup>	2. <sup>e</sup>	1882
DRUEZ, Prosper . . . . .	1. <sup>re</sup>	3. <sup>e</sup>	1885
LE BLAN, Paul . . . . .	1. <sup>re</sup>	3. <sup>e</sup>	1885
LAURENGE, Aimé . . . . .	2. <sup>e</sup>	2. <sup>e</sup>	1882
MEURISSE, François . . . . .	2. <sup>e</sup>	3. <sup>e</sup>	1885
ROUZÉ, Emile . . . . .	2. <sup>e</sup>	3. <sup>e</sup>	1885



## ARRÊTONS :

### ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Les patrons appartenant à la 1.<sup>re</sup> et à la 2.<sup>e</sup> catégorie du Conseil de Prud'hommes de Lille, sont convoqués au lundi 24 Janvier prochain, à neuf heures du matin, à la Mairie de Lille, à l'effet de procéder, savoir :  
*la 1.<sup>re</sup> catégorie*, à l'élection de trois membres pour deux ans, en remplacement de MM. DAUTREMER, MAS et CRÉPY (Eugène), et de deux membres pour cinq ans, en remplacement de MM. DRUEZ et LE BLAN ;  
*la 2.<sup>e</sup> catégorie*, à l'élection d'un membre pour deux ans, en remplacement de M. LAURENGE, et de deux membres pour cinq ans, en remplacement de MM. MEURISSE et ROUZÉ.

### ARTICLE 2

Les assemblées électorales seront présidées par M. le Maire de la ville de Lille, ou par ses adjoints, ou, en cas d'empêchement, par les Conseillers municipaux désignés à cet effet par le Maire. Le président de chaque assemblée désignera, parmi les électeurs présents, deux scrutateurs et un secrétaire pour compléter le bureau.

### ARTICLE 3

Il y aura des urnes distinctes par catégorie et par série.

### ARTICLE 4

Les choix, pour la nomination des prud'hommes, ne pourront porter que sur des électeurs de la catégorie, âgés de trente ans accomplis, sachant lire et écrire, jouissant de leurs droits civils et politiques, et domiciliés, depuis trois ans au moins, dans la circonscription du Conseil.

Au premier tour de scrutin, nul candidat ne sera proclamé s'il n'a obtenu la majorité *ABSOLUE DES SUFFRAGES* exprimés; au second tour, la majorité relative suffira.

Le scrutin devra durer au moins trois heures.

ARTICLE 5

Des cartes ou lettres d'avis seront délivrées à l'avance, à la diligence de M. le Maire de Lille, à tous les électeurs.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché dans toutes les communes comprises dans la circonscription du Conseil de Prud'hommes.

Lille, le 28 Décembre 1880.

*Le Préfet du Nord,*

Paul CAMBON.

---

**B Elections du 24 Janvier 1881.**

Par arrêté préfectoral du 28 Décembre 1880, les électeurs patrons appartenant à la 1.<sup>re</sup> et à la 2.<sup>e</sup> catégorie du Conseil des Prud'hommes de Lille, ont été convoqués le lundi 24 Janvier 1881, à l'effet de procéder, savoir : la 1.<sup>re</sup> catégorie, à l'élection de deux membres pour deux ans, en remplacement de MM. DAUTREMER, MAS et CRÉPY (Eugène), et de deux membres pour cinq ans, pour succéder à MM. DRUEZ et LE BLAN; la 2.<sup>e</sup> catégorie, à l'élection d'un membre pour deux ans, en remplacement de M. LAURENGE, et de deux membres pour cinq ans, en remplacement de MM. MEURISSE et ROUZÉ.

1.<sup>re</sup> CATÉGORIE. — 2.<sup>e</sup> SÉRIE DE PATRONS

*Election de trois membres pour deux ans*

Présidence de M. GÉRY LEGRAND, Adjoint

Electeurs inscrits . . . . . 217

Votants . . . . . 26

MM. Abel DAUTREMER a obtenu 26 voix (élu).

MAS-FAUCHEUR id. 26 voix (élu).

Eugène CRÉPY id. 26 voix (élu).

1.<sup>re</sup> CATÉGORIE. — 3.<sup>e</sup> SÉRIE DE PATRONS

*Election de deux membres pour trois ans*

Présidence de M. GÉRY LEGRAND, Adjoint

Electeurs inscrits . . . . .	217
Votants . . . . .	26

MM. Prosper DRUEZ a obtenu 26 voix (élu).  
Paul LE BLAN id. 26 voix (élu).

2.<sup>e</sup> CATÉGORIE. — 2.<sup>e</sup> SÉRIE DE PATRONS

*Election d'un membre pour deux ans*

Présidence de M. DELÉCAILLE, Adjoint

Electeurs inscrits . . . . .	517
Votants . . . . .	40

M. LAURENGE, Aimé, a obtenu 38 voix (élu).

2.<sup>e</sup> CATÉGORIE. — 3.<sup>e</sup> SÉRIE DE PATRONS

*Election de deux membres pour cinq ans*

Présidence de M. DELÉCAILLE, Adjoint

Electeurs inscrits . . . . .	517
Votants . . . . .	40

MM. François MEURISSE a obtenu 38<sup>voix</sup> (élu).  
Paul ROUZÉ id. 38 voix (élu).



**C Démission collective** (pour la troisième fois).

MONSIEUR LE MAIRE DE LILLE,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 12 courant, nous convoquant pour notre installation comme prud'hommes patrons pour le 17 de ce mois.

Nous prenons la respectueuse liberté de vous informer que nous n'avons pas sollicité le mandat que nous ont de nouveau conféré les électeurs, le 24 Janvier dernier, et comme nous maintenons notre démission donnée précédemment, notre installation n'aurait pas d'objet.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations les plus empressées.

Lille, le 15 Février 1881.

P. DRUEZ, P. LE BLAN, Ed. MAS-FAUCHEUR,  
DAUTREMER fils aîné, MEURISSE, Eugène  
CRÉPY, A. LAURENCE et Em. ROUZÉ.

Pour copie conforme :

Lille, le 28 Février 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

**D Instruction ministérielle.**

Lille, le 23 Février 1881.

MONSIEUR LE MAIRE,

Je reçois les instructions suivantes de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce en ce qui concerne le Conseil des Prud'hommes de Lille :

« Les prud'hommes patrons, plusieurs fois démissionnaires, n'ont plus »  
» qualité pour siéger. Il en est de même de l'ancien président, M. Prosper »  
» DRUEZ. En conséquence, le bureau de conciliation et le bureau général »  
» doivent cesser de fonctionner jusqu'à nouvel ordre. »

Le bureau général devant se réunir demain jeudi, j'ai l'honneur de vous

prier de vouloir bien notifier d'urgence cette décision aux membres démissionnaires, ainsi qu'aux prud'hommes ouvriers, afin de leur éviter un déplacement inutile.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet du Nord :  
*Le Conseiller de Préfecture délégué,*  
A. DELPECH.

Pour copie conforme :  
Lille, le 28 Février 1881.  
*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---

## 5 ~~Chambre de Commerce~~ : Election de divers membres.

---

### 1.<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

5 Janvier 1881

*Election de six membres sortant d'exercice en 1880*

Elus :

MM. Paul LEGAVRIAN,  
Anatole DESCAMPS.

*Election d'un membre pour deux ans*

Elu :

Néant.

### 2.<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN

12 Janvier 1881

*Election de quatre membres sortant d'exercice en 1880*

Elus :

MM. Prosper DERODE,

Alexis VIAL ,  
Frédéric KUHLMANN ,  
Julien LEBLAN.

*Election d'un membre pour deux ans*

Elu :  
M. Jules SCRIVE.

---

6 **Tribunal de Commerce** : Election du président  
et de divers juges.

---

1.<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

5 Janvier 1881

*Election du président*

Pas de résultat.

*Election de quatre juges*

Pas de résultat.

*Election de deux juges-suppléants*

Pas de résultat.

2.<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN

12 Janvier 1881

*Election du président*

Elu :  
M. Charles MAS.

*Election de quatre juges*

Elus :  
MM. Jules OVIGNEUR ,



Achille FONTAINE ,  
Jules SCHOUTTETEN ,  
Julien LEBLAN.

*Election de deux juges-suppléants*

Elus :  
MM. Abel GIRAUD ,  
Gustave LEMAITRE.

---

7 **Carnaval** : Circulation des masques.

---

LE MAIRE DE LILLE,

VU

La loi du 18 Juillet 1837 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1

La circulation des masques est interdite après les bals du MARDI-GRAS.

En conséquence, et dès le lendemain mercredi, à huit heures du matin, il est formellement défendu à tout individu masqué ou travesti de parcourir la voie publique, de faire usage de tambours ou d'instruments quelconques, et de se livrer à des cris ou à des chants rappelant les licences du Carnaval.

Cette interdiction ne s'applique pas toutefois au dimanche de la Mi-Carême, pendant lequel la circulation des masques et les bals masqués sont autorisés dans les conditions ci-dessus.

ARTICLE 2

Pendant le Carnaval et le jour de la Mi-Carême, le stationnement des voitures de masques est autorisé sur la voie publique, sauf dans les parties

occupées par les lignes de tramways et dans une zone d'un mètre en dehors de ces lignes.

De deux à six heures du soir, les cars ne circuleront qu'au pas des chevaux sur tout le parcours compris entre le Théâtre et la rue de l'Hôpital-Militaire.

ARTICLE 3

M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 17 Février 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

## 8 ~~S~~ecrétariat général : Personnel.

---

Par arrêté de M. le Maire, en date du 5 Janvier 1881, ont été nommés :

*Chef du bureau militaire*

M. ~~A~~UFFRAY, Henri, sous-chef.

*Chef de bureau du contentieux*

M. ~~D~~OMINIQUE, Désiré, sous-chef.

*Chef de bureau de la comptabilité*

M. ~~G~~OULDIN, Henri, sous-chef.

---

9 **Direction des travaux municipaux : Personnel.**

---

Par arrêté de M. le Maire, en date du 10 Janvier 1881, M. LÉPRÊTRE, Joseph-Emile, a été nommé chef du bureau des dessinateurs de la direction des travaux municipaux.

---

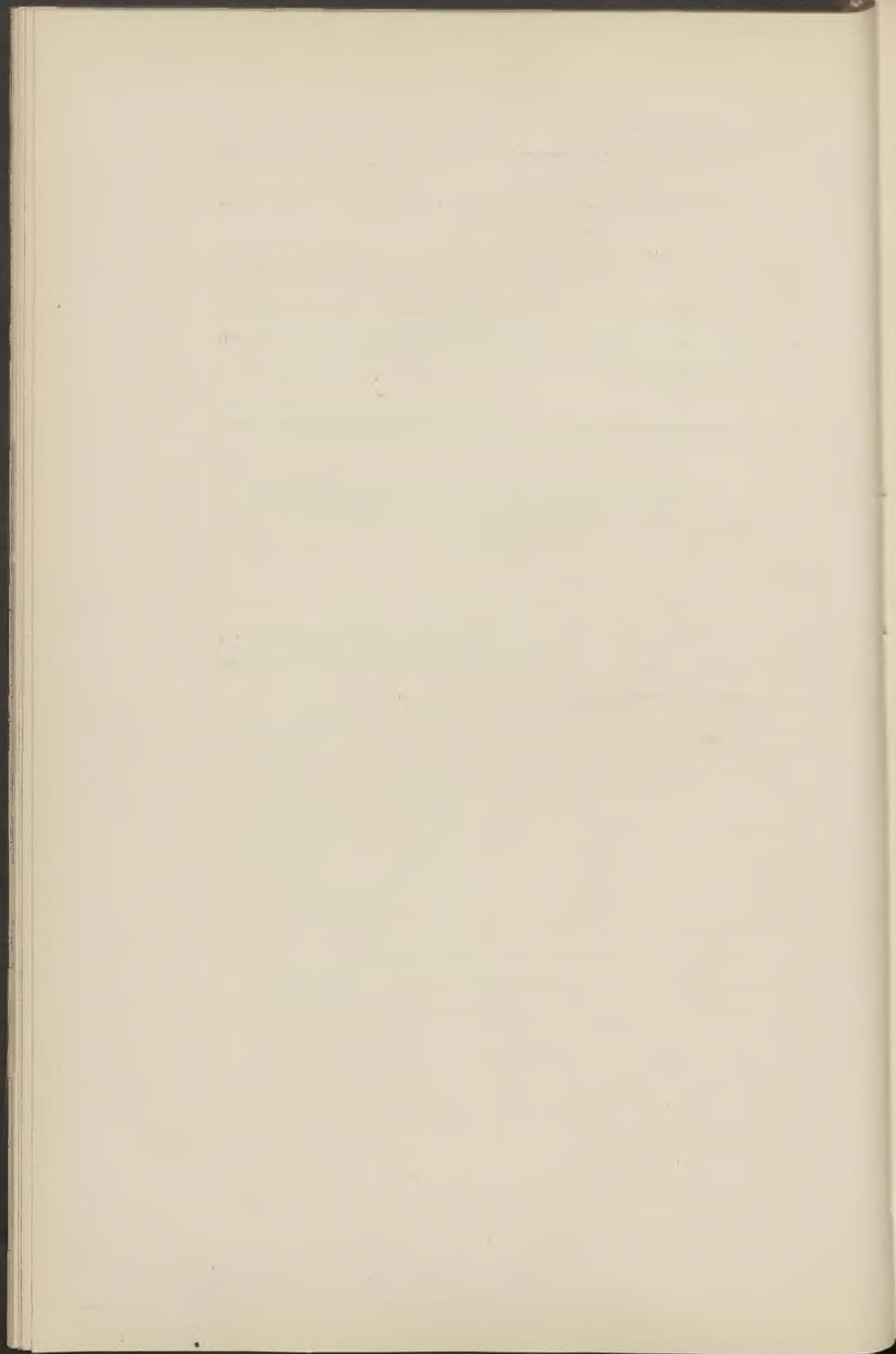
---

10 **Écoles académiques : Nomination d'un professeur.**

---

Par arrêté de M. le Maire, en date du 17 Janvier 1881, M. DUTHILLEUL, Jules-Joseph, architecte, a été nommé professeur-adjoint des cours d'architecture des Ecoles académiques.

---





# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

- 11 **80<sup>e</sup> anniversaire de Victor Hugo.**
- 12 **Octrois :** Tableau comparatif des produits du premier trimestre 1881.
- 13 **Listes électorales :** Révision.
  - A Electeurs municipaux.
  - B Electeurs politiques.
- 14 **Taxe municipale des chiens :** Recensement de 1881.
- 15 **Legs de M. Reynart :** Arrêté autorisant l'acceptation.
- 16 **Legs de M. Chapus :** Décret autorisant l'acceptation.
- X 17 **Musée d'archéologie et de céramique :** Division.
- X 18 **Ecole nationale des Arts-et-Métiers :** Création à Lille.
- X 19 **Viandes introduites de l'extérieur :** Droit de vérification.
- 20 **Secrétariat général :** Personnel.
- 21 **Voies publiques :** Dénomination.
- 22 **Compagnie immobilière de Lille :** Nomination d'un membre de la Commission administrative.
- X 23 **Police des mœurs :** Modification au règlement.
- 24 **Cours publics annexés à la Faculté des sciences :** Programme du 2.<sup>e</sup> semestre 1880-1881
- 25 **Théâtre municipal :**
  - A Révision du cahier des charges.
  - B Traité pour l'exploitation.

- 26 **Ecoles primaires communales** : Fournitures de livres classiques.
- A Cahier des charges et conditions pour l'adjudication au rabais de la fourniture des livres classiques nécessaires aux écoles primaires communales pendant les années 1881, 1882 et 1883.
  - B Catalogue des livres classiques en usage dans les écoles primaires communales. Série de prix.
  - C Procès-verbal d'adjudication de la fourniture au rabais des livres classiques nécessaires aux écoles primaires communales pendant les années 1881, 1882 et 1883.
- 27 **Ecoles académiques** : Nomination d'un professeur.

---

## 11 80<sup>e</sup> anniversaire de Victor Hugo.

### PROGRAMME

*Dimanche 27 Février 1881, à dix heures un quart du matin.*

A l'Hôtel-de-Ville, réunion des corps municipaux, Sociétés et écoles invités à prendre part à la fête, savoir :

Les musiques des Canonniers et des Pompiers ;

Les écoles de garçons (une députation) ;

Le Lycée (une députation) ;

Les élèves du Conservatoire ;

Id. des Ecoles académiques ;

Id. de l'Institut industriel ;

Id. de la Faculté de médecine ;

Id. de la Faculté des sciences ;

Les orphelins des hospices ;

Les vieillards id.

Les Sociétés de Gymnastique et d'Armes ;

Les Chambres syndicales ;

Les Cercles libéraux et les Sociétés populaires ;

Délégation de Sociétés étrangères à la Ville ;

La Société des Sauveteurs du département du Nord ;

Les Sociétés d'horticulture ;  
Société de Géographie ;  
L'Association philotechnique ;  
La Société du sou des écoles laïques ;  
La Société du denier des écoles laïques ;  
Les officiers des Sapeurs-Pompiers et des Canonniers ;  
Les Commissions municipales des serres et jardins ;  
    Id.           du Conservatoire ;  
    Id.           des Ecoles académiques ;  
    Id.           de la Bibliothèque ;  
    Id.           des Musées ;  
Le Conseil municipal.

A dix heures et demie , départ du cortège.

Itinéraire : Place de Rihour , Grande-Place , rue Nationale , boulevard de la Liberté , boulevard Vauban.

A onze heures , au palais Rameau :

Airs patriotiques par les musiques municipales ;  
Déclamation de divers morceaux de poésie de Victor HUGO par les artistes du Grand-Théâtre ;  
Chœur par les Orphéonistes lillois ;  
Allocution sur Victor HUGO par M. DE LA POMMERAYE ;  
La *Marseillaise* , interprétée par les artistes du Grand-Théâtre et les Orphéonistes lillois ;  
Couronnement du buste du grand poète national.

Hôtel-de-Ville , le 25 Février 1881.

*Le Maire de Lille ,*

GÉRY LEGRAND.

La fête du 80.<sup>e</sup> anniversaire de Victor HUGO a été célébrée le dimanche 27 Février 1881 avec un grand enthousiasme et une manifestation véritablement imposante.

Dès le matin , de nombreux étrangers , attirés par cette solennité , arrivent

en ville et se groupent sur les différents points que doit parcourir le cortège.

A dix heures, les Sociétés et les députations se rangent dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et ses abords.

A dix heures et demie, M. GÉRY LEGRAND, Maire de Lille, entouré de MM. les Adjointes et du Conseil municipal, reçoit les députations dans la salle du Conseil.

A onze heures, le cortège se met en marche dans l'ordre suivant :

Musique des Canonnières sédentaires ; écoles communales de la rue du Lombard, de la place de l'Arbonnoise, des rues d'Artois et de Boilly, de la place Catinat, des rues de la Deûle, Dujardin, Fénelon, à Fiens, Fombelle, Juliers, du square Jussieu, des rues du Long-Pot, Lottin, Lydéric, Notre-Dame, des Poissonceaux, du chemin des Postes, des rues Rollin, Saint-Sébastien, des Stations et des Urbanistes.

Viennent ensuite les élèves du Lycée, du Conservatoire de musique, des Ecoles académiques, de l'Institut industriel, de la Faculté des sciences et de la Faculté de médecine ; les orphelins et les vieillards des hospices ; les Sociétés de gymnastique *l'Ancienne*, *la Patriote*, *de Saint-Maurice-Fives* et *de Wazemmes* ; les Chambres syndicales de la boulangerie, des charpentiers-menuisiers, des chaudronniers en cuivre, des chauffeurs, des coupeurs et confectionneurs, des ouvriers en voitures, de la métallurgie, des peigneurs de lin, des peintres, des typographes, etc. ; les cercles des Droits de l'Homme, l'Egalité, l'Indépendance, la Liberté, la Libre Pensée, le Cercle libéral, la Philosophie lilloise, le Progrès républicain, l'Union, etc.

Les délégations de la Société chorale du Cateau, la Fanfare de Saint-Pierre de Mons-en-Barœul, de la Société du Denier des Ecoles laïques de Saint-Amand ; la Société de gymnastique la *Concorde* d'Orchies, la Société des Sauveteurs du Département du Nord, la Société régionale d'horticulture, les membres des Sociétés du Denier et du Sou des Ecoles laïques, MM. les officiers du corps des Sapeurs-Pompiers et des Canonnières sédentaires, l'harmonie des *Enfants d'Apollon*, la musique des Sapeurs-Pompiers, l'harmonie de Wazemmes, les Commissions municipales des serres et jardins, du Conservatoire, des Ecoles académiques, de la Bibliothèque et des Musées ; les délégués de la presse.

L'Administration municipale et le Conseil ferment la marche.



Cette immense colonne, aux mille bannières, défile dans un ordre parfait, entre une double haie de spectateurs, par la Grande-Place, la rue Nationale, le boulevard de la Liberté et le boulevard Vauban.

A midi, le cortège se groupe dans l'enceinte du palais Rameau, où son arrivée est saluée par la musique des Canonniers jouant la *Marseillaise*, et par les cris de: *Vive la République ! Vive Victor Hugo !*

M. BOUFFET, Secrétaire général de la Préfecture, chargé de représenter M. le Préfet du Nord, empêché, prend place sur l'estrade avec M. le Maire, les Adjoints, les membres du Conseil municipal, la presse, etc.

Au milieu de l'estrade, se dresse le buste colossal de Victor HUGO, exécuté par M. PLETINCKX, sculpteur lillois.

La salle présente un aspect féérique ; l'immense enceinte est comble ; elle contient 10,000 à 12,000 spectateurs. Dans les galeries, beaucoup de dames et d'enfants.

Après l'exécution de plusieurs morceaux par les musiques des Sapeurs Pompiers et des Canonniers lillois, M. ACH, artiste du Grand-Théâtre, déclame avec une expression remarquable *Stella*, l'admirable poésie des *Châtiments*.

M. Charles MANSO, notre excellent poète lillois, lit ensuite une poésie qu'il a eu l'heureuse inspiration de composer pour la circonstance. Nous rendons un sympathique hommage à l'auteur en la reproduisant :

Poète, mon cœur se transporte  
Vers toi, rempli d'émotion,  
Et, tout palpitant il t'apporte  
Son tribut d'admiration.

Reçois ces modestes hommages...  
Humble passereau, de mon nid  
Je suis des yeux dans les nuages  
L'aigle qui va vers le zénith.

Que t'importe en cette heure heureuse  
D'où ces pauvres vers sont partis ?  
Ton âme grande et généreuse  
Ne dédaigne pas les petits.

Et le lutteur qui sait combattre  
Sans faiblir, le mal triomphant,

Sentit en tout temps son cœur battre  
Devant un sourire d'enfant.

La France en ce jour a la fièvre...  
O vainqueur entre les vainqueurs,  
Ton grand nom est sur chaque lèvre  
Ton image, dans tous les cœurs !

Et Lille, la cité flamande,  
Jette sa note sous le ciel,  
Et mêle sa voix fière et grande  
A ce concert universel.

Salut au chanfre inimitable ?  
Salut à l'auteur d'HERNANI !  
Salut à l'homme vénérable !  
Salut à l'illustre banni !

Tu fus, chêne à la rude écorce,  
Dans l'exil amer, sous l'affront,  
Le plus fier de ceux dont le Corse,  
Ne put faire incliner le front !

C'est un de tes titres de gloire,  
Tu peux t'en parer fièrement  
Devant ces bouffons de l'histoire,  
Tombés si misérablement...

A ton retour tu vis la France  
Sanglante et la robe en lambeaux ;  
Père, blanchi par la souffrance,  
Tu gémiss entre deux tombeaux

Mais ton indomptable courage  
N'est point vaincu, n'est point à bout.  
Sous le ciel clair, ou sous l'orage,  
Le chêne est encore debout !...

Deux hommes sont en toi : l'athlète,  
Qu'on admire et qu'on suit des yeux,  
Qui gronde comme la tempête  
Soulevant les flots furieux.

Puis l'on écoute avec surprise,  
Respirant à peine, et tremblant,  
La voix, douce comme la brise,  
Après un jour long et brûlant.

C'est la Lyre aux cordes fatales,  
Aux rois... ce sont les CHATIMENTS,

C'est la voix des ORIENTALES  
Qui chante près des flots dormants.

Honneur à ton noble génie,  
A ton passé resplendissant !  
Mais ta tâche n'est pas finie,  
Il vibre encor, ton luth puissant !

Sois la voix qui charme et console  
Aux jours sereins, aux sombres jours,  
Sur ton front est une auréole,  
O poète, chante toujours !

Triomphe ! en cent lieux on t'acclame,  
Apôtre de la liberté,  
Et la gloire aux regards de flamme,  
Te montre l'immortalité !

Le beau chœur patriotique *Dieu protège la France*, chanté par les Orphéonistes lillois, obtient un succès immense et bien mérité ; la foule souligne de ses bravos répétés le couplet suivant, intercalé dans le chœur, qui a été chanté magistralement par M. MINSSART.

Lille la fière cité  
Dis-moi pourquoi ces chants de fête ?  
Nous célébrons le sublime poète  
Qui voit son immortalité,  
Qui jamais ne courba la tête,  
Sous un César, un César détesté.  
Victor Hugo, salut, génie !  
Salut, gloire de la patrie,  
Ton nom partout est respecté ;  
En ce beau jour de ta naissance,  
Des cœurs le même cri s'élance :  
Tu seras l'honneur de la France !

*Patria* avait pour interprète M.<sup>lle</sup> ARNAUD, la gracieuse cancatrice du Grand-Théâtre. Cette brillante artiste électrise l'auditoire.

M. DE LA POMMERAYE, le conférencier populaire, prend la parole :

« J'ai devant moi un imposant et magnifique spectacle, dit l'orateur. La grande cité lilloise est en mouvement et a délégué dans cette vaste enceinte

sa municipalit , ses hommes de science, ses nombreux chambres syndicales, ses artistes, ses soci t s de la ligue d'enseignement, en un mot, tout ce qui repr sente le travail et le patriotisme, et cela, non pour honorer un homme qui est grand par le pouvoir, mais pour saluer un simple citoyen, grand par le c ur et par le g nie.

» Ce grand citoyen s'appelle Victor HUGO. (Applaudissements.)

» La Gr ce a Hom re et Eschyle; l'Italie, le Dante; l'Angleterre, Shakespeare; l'Espagne, Cervantes; la France a Corneille, Moli re et Victor HUGO. (Bravos r p t s.)

» Le suffrage universel du peuple a proclam  le g nie du grand po te. Ce sera un honneur pour notre g n ration de l'avoir fait entrer vivant dans l'immortalit . » (Nouveaux bravos.)

L'orateur retrace alors la vie de Victor HUGO; il raconte l'enfance, l'adolescence du po te, et il insiste particuli rement sur l' volution philosophique du grand citoyen, que, par une expression heureuse, il appelle *l'Histoire d'une conscience*.

M. DE LA POMMERAYE cite de nombreux ouvrages  crits par Victor HUGO. Les derniers mots de sa conf rence sont couverts d'applaudissements prolong s. Il est vivement f licit  par M. le Maire et par les membres du Conseil municipal.

M. G RY LEGRAND, au nom de la Municipalit , offre   M. DE LA POMMERAYE une m daille comm morative aux armes de la Ville, en souvenir du pr cieux concours qu'il a bien voulu pr ter   cette c r monie.

Apr s la conf rence de M. DE LA POMMERAYE, la *Marseillaise* est chant e par M. GUILLIEN, baryton du Grand-Th  tre, avec accompagnement par un orchestre et les Orph onistes lillois.

Avant le d fil  et au moment o  il couronne le buste de Victor HUGO, M. le Maire, interpr te de la foule, adresse le t l gramme ci-apr s au grand po te :



**A VICTOR HUGO. — PARIS**

*Interprète de la foule immense, réunie au palais Rameau pour fêter le 80.<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de VICTOR HUGO, nous sommes fiers de transmettre au grand poète et au grand citoyen l'hommage enthousiaste de la ville de Lille.*

Le Maire de Lille,  
**GÉRY LEGRAND.**

Les diverses députations des Sociétés défilent devant le buste et déposent tour à tour des bouquets et des couronnes, clôturant ainsi cette manifestation enthousiaste.

---

## I 2 Octrois

Tableau comparatif des produits  
pendant le 1.<sup>er</sup> trimestre 1881

### OCTROI URBAIN

DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS		RECETTES effectuées au 1 <sup>er</sup> Avril		DIFFÉRENCE	
		1881	1880	en plus	en moins
Boissons et liquides	Vins . . . . .	116,457 29	107,764 03	8,693 26	» »
	Alcools . . . . .	97,702 97	94,068 12	3,634 85	» »
	Bières . . . . .	239,688 60	236,756 81	2,931 79	» »
	Vinaigres et acides . .	3,958 67	4,030 58	» »	71 91
Comestibles.	Viandes de boucherie et de charcuterie . . . .	221,155 31	214,720 69	6,434 62	» »
	Volaille . . . . .	14,221 44	13,852 09	369 35	» »
	Gibier, pâtés, etc. . . .	6,576 91	6,527 41	49 50	» »
	Poisson . . . . .	22,716 24	24,907 92	» »	2,191 68
	Huîtres et moules . . .	3,484 79	3,645 49	» »	160 70
Fourrages . . . . .	62,990 22	63,590 78	» »	600 56	
Combustibles	Charbons de bois et bois à brûler . . . . .	5,177 10	5,763 18	» »	586 08
	Houilles et cokes. . . .	89,140 49	98,706 47	» »	9,565 98
Matériaux . . . . .	93,201 36	102,365 07	» »	9,163 71	
Objets divers . . . . .	16,856 65	17,554 98	» »	698 53	
TOTAUX. . . . .		993,328 04	994,253 62	22,113 37	23,038 95

Différence en moins pour 1881 : 925,58

### OCTROI DE LA BANLIEUE

DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS		RECETTES effectuées au 1 <sup>er</sup> Avril		DIFFÉRENCE	
		1881	1880	en plus	en moins
Boissons et liquides	Vins . . . . .	3,840 98	3,504 33	336 65	» »
	Alcools . . . . .	9,463 67	7,927 10	1,536 57	» »
	Bières . . . . .	25,774 96	32,207 27	3,567 69	» »
	Vinaigres et acides . .	481 05	355 21	125 84	» »
Comestibles.	Viandes de boucherie et de charcuterie . . . .	2,695 92	2,387 53	308 39	» »
	Volaille . . . . .	» »	» »	» »	» »
	Gibier, pâtés, etc. . . .	» »	» »	» »	» »
	Poisson . . . . .	» »	» »	» »	» »
	Huitres et moules . . .	» »	» »	» »	» »
Fourrages. . . . .	5,252 80	5,088 52	164 28	» »	
Combustibles.	Charbon de bois et bois à brûler . . . . .	937 17	978 59	» »	41 42
	Houilles et cokes. . . .	16,801 50	14,612 20	2,189 30	» »
Matériaux. . . . .	14,178 88	13,960 63	218 25	» »	
Objets divers. . . . .	754 83	980 95	» »	226 12	
TOTAUX. . . . .		90,181 76	82,002 33	8,446 97	267 54

Différence en plus pour 1881 : 8,179 43

Lille , le 7 Avril 1881

Le Maire de Lille ,

GÉRY LEGRAND.

### 13 Listes Electorales : Révision

A. — Electeurs municipaux ;

B. — Electeurs politiques.

#### A. — Electeurs municipaux.

DÉSIGNATION des		Elec- teurs inscrits au 31 mars 1880	Addi- tions	Totaux	Retran- che- ments	Elec- teurs inscrits au 31 mars 1881	Total des elec- teurs par canton
Cantons	Sec- tions						
<i>Sud-Ouest</i> . . .	1 <sup>er</sup>	3.161	337	3.498	228	3.270	11.873
	2. <sup>e</sup>	2.868	284	3.152	200	2.952	
	3. <sup>e</sup>	2.763	336	3.099	170	2.929	
	4. <sup>e</sup>	2.646	239	2.885	163	2.722	
<i>Nord-Est</i> . . .	5. <sup>e</sup>	2.853	228	3.081	176	2.905	6.214
	6. <sup>e</sup>	3.114	400	3.514	205	3.309	
<i>Centre</i> . . . .	7. <sup>e</sup>	3.200	268	3.468	253	3.215	3.215
<i>Sud-Est</i> . . . .	8. <sup>e</sup>	3.243	132	3.375	177	3.198	3.198
<i>Ouest.</i> . . . .	9. <sup>e</sup>	2.277	125	2.402	142	2.260	2.260
<i>Totaux.</i> . . .		26.125	2.349	28.474	1.714	26.760	26.760



B. — Electeurs politiques.

DÉSIGNATION des CANTONS	Electeurs inscrits au 31 mars 1880	Additions	Totaux	Retranchements	Electeurs inscrits au 31 mars 1881
<i>Sud-Ouest</i> . . . . .	11.484	1.266	12.750	768	11.982
<i>Nord-Est</i> . . . . .	5.990	688	6.678	382	6.296
<i>Centre</i> . . . . .	3.213	282	3.495	255	3.240
<i>Sud-Est</i> . . . . .	3.249	144	3.393	177	3.216
<i>Ouest</i> . . . . .	2.293	141	2.434	145	2.289
<i>Totaux</i> . . . . .	26.229	2.521	28.750	1.727	27.023

## 14. Taxe municipale sur les Chiens :

### Recensement de 1881.

DÉSIGNATION des Perceptions	Chiens imposés en 1880		Produit de la taxe	Chiens imposés en 1881		Produit de la taxe
	Première catégorie taxe 10 francs	Deuxième catégorie taxe 2 francs		Première catégorie taxe 10 francs	Deuxième catégorie taxe 2 francs	
1. <sup>re</sup> Perception .	855	441	9,432	838	442	9,284
2. <sup>e</sup> id. . . .	636	283	6,926	655	258	7,066
3. <sup>e</sup> id. . . .	634	330	7,000	707	329	7,728
Wazemmes . .	1,269	1,608	15,916	1,279	1,712	16,214
Moulins-Lille. .	251	693	3,896	292	695	4,310
Esquermes . .	164	573	2,786	162	608	2,836
Fives St-Maurice.	375	1,053	5,856	375	1,092	5,934
TOTAUX . . .	4,184	4,981	51,812	4,308	5,136	53,372
	9,165			9,444		

Lille , le 31 Mars 1881.

*Le Maire de Lille ,*  
GÉRY LEGRAND.

15 **Legs de M. Reynart : Arrêté autorisant l'acceptation.**

NOUS, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU NORD,  
OFFICIER DE L'ORDRE DE LA LÉGION L'HONNEUR,

VU :

Le testament public, en date du 15 Février 1879, par lequel M. Edouard-François-Joseph REYNART, propriétaire, conservateur du Musée de Lille, a légué à la ville de Lille :

1.<sup>o</sup> Une somme de 25,000 fr., payable au décès de sa femme, pour acheter un tableau ancien ;

2.<sup>o</sup> Une coupe ou calice et une patène, cadeau du roi de Suède, pour le Musée d'archéologie ;

3.<sup>o</sup> Son médaillon en bronze par CARPEAUX, son portrait par Carolus DURAN, la Vue de sa campagne par COURBET, et deux pochades de Jules BRETON et de Pierre BILLET ;

Vu l'acte de décès du testateur en date du 16 Février 1879 ;

Vu le consentement des héritiers naturels à la délivrance du legs en date du 29 Décembre 1879 ;

Vu le procès-verbal d'expertise, le certificat constatant la fortune du testateur ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 13 Août 1879, favorable à l'acceptation du legs :

Vu la loi du 18 Juillet 1837 ;

Vu le décret du 25 Mars 1852 ;

CONSIDÉRANT

Que les legs dont il s'agit sont avantageux pour la Ville, et que les héritiers du testateur ont consenti à l'exécution du testament ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

La ville de Lille est autorisée à accepter les legs faits à cet établissement

par M. Edouard-François-Joseph REYNART, suivant son testament du 15 Février 1879.

Le tout aux charges, clauses et conditions exprimées audit acte testamentaire.

ARTICLE 2

M. le Sénateur, Maire de Lille, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera adressée à M. le Trésorier-Payeur général des finances,

Fait à Lille, le 28 Juillet 1880.

Pour le Préfet du Nord,  
*Le Conseiller de Préfecture, ff. de Secrétaire général délégué,*  
M. BOMPART.

Pour copie conforme :

*Le Conseiller de Préfecture, ff. de Secrétaire général,*  
(Illisible.)

---

---

— 16 **Legs de M. Chapus** : Décret autorisant  
l'acceptation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport de M. le Ministre de l'Intérieur et des Cultes;

VU

Le testament olographe du sieur CHAPUS, en date du 10 Novembre 1879;

L'acte de décès du testateur en date du 10 Janvier 1880 ;

Le consentement de l'héritier, en date du 28 Février 1880 ;

La section de l'intérieur et des cultes, de l'instruction publique et des beaux-arts, du Conseil d'Etat entendue;

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Le Maire de Lille (Nord), au nom de cette Ville, est autorisé à accepter, aux clauses et conditions énoncées, le legs à elle fait par le sieur CHAPUS,



suisant testament olographe du 10 Novembre 1879 et consistant en une somme de quinze mille francs , à charge d'entretenir le mausolée de famille du testateur , situé dans le cimetière du Sud.

Ladite somme sera placée en rentes sur l'Etat avec mention sur l'inscription de la destination des arrérages.

ARTICLE 2

Le trésorier de la fabrique de l'église curiale Saint-Pierre et Saint-Paul à Lille (Nord) est autorisé à accepter aux clauses et conditions énoncées le legs fait à cet établissement par le sieur Amand-Constant-Louis-Aimé-Marie CHAPUS , suisant son testament olographe du 10 Novembre 1879 consistant en une somme de quinze mille francs , à charge de sept messes par an.

Le produit de ce legs sera placé en rentes sur l'Etat avec mention sur l'inscription de la destination des arrérages.

ARTICLE 3

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris , le 24 Février 1881.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes ,*

CONSTANS.

Pour ampliation :

*Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité ,*

H. ROUSSEAU.

Pour expédition conforme :

*Le Conseiller de Préfecture , ff. de Secrétaire général ,*

JOPPÉ.

Certifié conforme :

*Le Maire de Lille ,*

GÉRY LEGRAND.

17 **Musée d'archéologie et de céramique** : Division.

LE MAIRE DE LILLE ,

VU

La loi du 18 Juillet 1837, article 12 ;

Sur la proposition de la Commission administrative du Musée d'archéologie et de céramique ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Le Musée d'archéologie et de céramique est désormais divisé comme suit :

- 1.<sup>o</sup> Musée des antiques ;
- 2.<sup>o</sup> Musée d'archéologie ;
- 3.<sup>o</sup> Musée de numismatique ;
- 4.<sup>o</sup> Musée de céramique.

ARTICLE 2

Sont nommés membres des Commissions administratives de ces Musées :

1.<sup>o</sup> *Antiques* :

Vice-Président : M. GOSSELET.

Membres : MM. VAN HENDE, DEBRAY, RIGAUX, CHON, DEHAISNES, GIARD et FAUCHER.

2.<sup>o</sup> *Archéologie*

Vice-Président : M. OZENFANT.

Membres : MM. VERLY, FONTAINE, SCHOUTTETEN, MARTEAU PLANQUART et DE VICQ.

3.<sup>o</sup> *Numismatique*

Vice-Président : M. VAN HENDE.

Membres : MM. VERNIER, RIGAUX, FROMONT, DEMEUNYNCK.

4.<sup>o</sup> *Céramique*

Vice-Président : M. CUSSAC.

Membres : MM. SAUVAIGE et VANDERSTRAETEN.

ARTICLE 3

Lorsque les besoins du service exigeront la réunion des Commissaires ci-dessus, M. VAN HENDE, le plus ancien Vice-Président, en prendra la Présidence.

Hôtel-de-Ville, le 3 Mars 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

18 **Ecole nationale des Arts-et-Métiers : Création  
à Lille**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*LOI qui crée une Ecole nationale d'Arts-et-Métiers à Lille, du 10 mars  
1881 (Promulguée au Journal officiel du 12 mars 1881.)*

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Il est créé à Lille (département du Nord) une Ecole nationale d'Arts-et-Métiers.

ARTICLE 2

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce fera dresser les plans et devis de la dépense que nécessitera cette création, de manière à pouvoir fixer le montant des crédits à répartir sur plusieurs exercices pour la construction et l'installation de la nouvelle école dont il s'agit.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 Mars 1881.

Jules GRÉVY.

*Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,*

P. TIRARD.

## 19 Viandes introduites de l'extérieur : Droit de vérification

NOUS, MAIRE DE LA VILLE LE LILLE,

VU

La loi du 18 Juillet 1837, article 11 ;

La délibération du Conseil municipal en date du 18 Février 1881, élevant de 0,70 à 2 fr. le droit de vérification sur les viandes introduites du dehors, laquelle délibération a été approuvée par M. le Préfet, le 8 Mars 1881 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

La délibération du Conseil municipal sus-visée, votant l'élévation du droit de vérification de 0,70 à 2 fr. les cent kilogrammes sur les viandes introduites du dehors, recevra son application à partir du 15 Mars 1881.

ARTICLE 2

M. le Directeur de l'Octroi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 Mars 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

## 20 Secrétariat général : Personnel

Par arrêté de M. le Maire, en date du 13 Avril 1881, M. ~~Z~~EFIEF, Henri-Désiré-Joseph, a été nommé employé au bureau de l'Etat-Civil.

---



→ 21 <sup>rues</sup> Voies publiques : Dénomination

LE MAIRE DE LILLE,

VU

La loi du 18 Juillet 1837, article 11 ;

CONSIDÉRANT

Que la dénomination des voies publiques est une des conditions essentielles de la circulation dans les villes ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

A partir de la publication du présent arrêté les deux rues bordant la partie bâtie par la Compagnie Immobilière du troisième groupe des maisons d'ouvriers, près la porte de Béthune, porteront les dénominations suivantes :

1.<sup>o</sup> *Rue Violette*

en souvenir de M. Henri VIOLETTE, Directeur de la Manufacture des poudres et salpêtres, premier Président et fondateur de la Société Immobilière.

2.<sup>o</sup> *Rue de Dieppe*

ARTICLE 2

Des plaques en porcelaine indicatives des noms seront placées aux angles des voies publiques ci-dessus désignées.

ARTICLE 3

M. le Directeur des travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 20 Avril 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Approuvé :

Lille, le 26 Avril 1881.

Pour le Préfet du Nord :

*Le Secrétaire général délégué,*

BOUFFET.

22 **Compagnie Immobilière de Lille** : Nomination  
d'un membre de la Commission adminis-  
trative.

Par arrêté de M. le Maire, en date du 21 Avril 1881, M. CRÉPY, Adolphe, membre sortant de la Commission administrative de la Société Immobilière de Lille, a été appelé aux mêmes fonctions.

---

23 **Police des mœurs** : Modification du règlement

LE MAIRE DE LILLE,

VU

Les décrets des 16-24 Août 1790, titre XI, article 3, n.º 3 ;

Id. des 19-22 Juillet 1791, articles 9 et 10 ;

La loi du 18 Juillet 1837, article 11 ;

Le règlement sur la police des mœurs, en date du 7 Avril 1875 ;

ARRÊTE :

L'article 8 du règlement sus-visé et ainsi conçu :

« Il est interdit aux filles inscrites sur le registre matricule de la police des mœurs : 1.º . . . . . »

est complété comme suit :

« 9.º De se loger ailleurs que dans les rues indiquées par le Commissaire central de police, sous réserve de l'approbation du Maire. »

Cette disposition est également applicable aux filles mineures.

Hôtel-de-Ville, le 25 Avril 1881.

*Le Maire de Lille,*

**GÉRY LEGRAND.**

Vu :

Lille, le 27 Avril 1881.

Pour le Préfet du Nord :

*Le Secrétaire général délégué,*

**BOUFFET.**

24 Cours publics annexés à la Faculté des sciences  
de Lille : Programme du 2.<sup>e</sup> semestre 1880-  
1881.

L'ouverture des cours aura lieu le mardi 26 Avril 1881.

HISTOIRE

*Le samedi, à sept heures trois quarts du soir*

M. Abel DESJARDINS, doyen de la Faculté des lettres de Douai. —  
Etude sur le XVIII<sup>e</sup> siècle.

LITTÉRATURE ANCIENNE

*Le jeudi, à huit heures du soir*

M. COURDAVEAUX, professeur à la Faculté des lettres de Douai. —  
La comédie à Athènes et à Rome.

LITTÉRATURE FRANÇAISE

*Le mercredi, à huit heures du soir*

M. MOY, professeur à la Faculté des lettres de Douai. — Le Drame  
contemporain.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

*Le vendredi, à sept heures trois quarts du soir*

M. BOSSERT, professeur à la Faculté des lettres de Douai. — La littérature  
anglaise au XIX<sup>e</sup> siècle : Lord Byron.

GÉOGRAPHIE

*Le mercredi, à cinq heures un quart du soir*

M. MAMET, professeur d'histoire et de géographie au Lycée de Lille. —  
Continuera d'étudier la Prusse.

Douai, le 25 Avril 1881.

Vu et approuvé :

*Le Recteur de l'Académie,*

P. FONCIN.

*Le Doyen de la Faculté,*

C. VIOLLETTE.

*Le Secrétaire de la Faculté,*

A.-E. ROULLIER.

## 25 Théâtre municipal.

### A Révision du cahier des charges.

### B Traité pour l'exploitation.

---

### A Révision du cahier des charges

L'exploitation du Théâtre de Lille est soumise aux conditions ci-après :

#### ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Les représentations théâtrales ont lieu pendant huit mois au moins ; elles commencent le 1.<sup>er</sup> Septembre et finissent le 30 Avril suivant.

Le Directeur doit entretenir :

1.<sup>o</sup> Une troupe complète de premier ordre pour l'opéra-comique et la traduction ;

2.<sup>o</sup> Une troupe également complète et de premier ordre pour la comédie, le drame et le vaudeville.

Le nombre des représentations est de cinq par semaine, dont trois au moins d'opéra pendant sept mois, du 1.<sup>er</sup> Octobre au 30 Avril. Les représentations d'opéra devront être, deux fois au moins par semaine, consacrées à l'interprétation d'ouvrages faisant partie du répertoire des Théâtres de Paris, subventionnés par l'Etat.

Si, dans le courant d'un mois, le Directeur ne donne pas le nombre de représentations prescrit, il lui est fait, sauf le cas de force majeure régulièrement constaté, une retenue de 500 francs sur son cautionnement par chaque représentation donnée en moins.

Le Directeur ne peut pas suspendre l'abonnement plus de seize fois



pendant les huit mois d'exploitation, ni plus de trois fois dans le même mois, à raison d'une fois le dimanche par mois, et deux fois au plus si le mois comporte cinq dimanches.

#### ARTICLE 2

Un mois avant l'ouverture de la campagne théâtrale, le Directeur doit fournir, sous peine d'une amende de 100 francs par chaque jour de retard :

1.° Le tableau de la troupe et les engagements des artistes lyriques et dramatiques, ainsi que ceux des musiciens de l'orchestre et des choristes, en indiquant les scènes auxquelles les artistes ont été attachés pendant la dernière saison théâtrale;

2.° Le répertoire de tous les ouvrages qu'il se propose de faire représenter dans les différents genres.

Il est tenu de faire représenter chaque année trois œuvres lyriques nouvelles ou n'ayant pas été jouées sur la scène de Lille depuis dix ans. Ne sont considérées comme œuvres lyriques que les ouvrages faisant partie du répertoire des Théâtres de Paris, subventionnés par l'Etat.

Le Directeur est tenu, en outre, sur la demande du Maire, de faire représenter, s'il y a lieu, au cours de la saison, une œuvre lyrique et une œuvre dramatique de composition lilloise.

#### ARTICLE 3

La troupe d'opéra sera composée comme suit :

- Un premier ténor en tous genres,
- Un deuxième ténor, des premiers au besoin,
- Un deuxième ténor en tous genres,
- Un baryton,
- Une première basse,
- Une deuxième basse, des premières au besoin,
- Un trial,
- Un laruette,
- Une première chanteuse légère soprano,

Une première chanteuse mezzo soprano ,  
Une première dugazon ,  
Une deuxième dugazon , des premières au besoin ;  
Une troisième dugazon , des secondes au besoin ;  
Une duègne ,  
Vingt choristes hommes ,  
Seize choristes femmes ,

Les artistes de la troupe lyrique, ainsi que les principaux rôles de la troupe de comédie, drame et vaudeville, sont soumis aux débuts.

Le mode des débuts est réglé par un arrêté du Maire. Ils commencent le 1.<sup>er</sup> Octobre. Tous les artistes soumis aux débuts doivent en subir l'épreuve complète avant le 31 Octobre, à péril d'une amende de 100 francs par chaque jour de retard.

Les artistes refusés sont remplacés dans les quinze jours de leur non-admission, à péril pour le Directeur de 50 francs d'amende par chaque jour de retard et par chaque artiste non remplacé.

Les artistes non assujettis aux débuts, qui sont reconnus insuffisants, sont remplacés, sur simple réquisition du Maire, dans le délai d'un mois, sous la même pénalité que ci-dessus.

La troupe doit être complète au plus tard le 30 Novembre.

En cas d'inexécution de cette stipulation, il est fait au Directeur une retenue sur son cautionnement de 500 francs par artiste et par chaque jour de retard.

#### ARTICLE 4

L'orchestre doit comprendre un chef, un sous-chef et quarante musiciens au moins.

Le chef, le sous-chef et les chefs de pupitre sont nommés par le Directeur. Leur nomination est soumise à l'agrément du Maire.

#### ARTICLE 5

La Ville alloue au Directeur une subvention de 40,000 fr. payable par huitièmes, terme échu, le 5 de chaque mois, après toutefois que le Directeur a justifié du paiement intégral du droit des pauvres, de l'éclai-

rage, ainsi que des appointements des artistes, de l'orchestre et des chœurs.

#### ARTICLE 6

La Ville se charge de la rémunération du concierge et de celle du machiniste en chef, qui est en même temps garde-magasin des machines, des décors et du mobilier scénique, sous l'inspection d'un délégué du Maire.

La rémunération du machiniste s'applique au service ordinaire des représentations et à la tenue du matériel en bon état, mais non aux travaux que la Direction peut avoir à lui faire exécuter dans son intérêt particulier.

#### ARTICLE 7

Le Directeur a, sous la surveillance de l'Administration municipale ou de ses délégués, la jouissance gratuite de la salle et de son mobilier, ainsi que des décors et machines.

Aussitôt l'entrée en exercice du titulaire, il est dressé contradictoirement un état des lieux et un inventaire descriptif du mobilier scénique, des décors, des costumes et accessoires appartenant à la Ville.

#### ARTICLE 8

Le Directeur peut se servir également, mais seulement pour les besoins du Théâtre municipal, des collections de brochures et partitions dont la Ville est propriétaire, et qui font partie de la bibliothèque théâtrale, telle qu'elle est constituée par le Maire.

Ces objets sont remis au Directeur sur récépissé, au fur et à mesure qu'ils lui sont nécessaires, et doivent être réintégrés en temps utile dans leur dépôt spécial.

#### ARTICLE 9

Le Directeur est responsable des partitions, brochures, meubles, costumes et accessoires, etc., qui lui sont confiés; il doit les rendre dans l'état où il les a reçus.

Les réparations et le remplacement, s'il y a lieu, des objets mentionnés dans le présent article et dans les deux précédents, sont à la charge du Directeur, quant aux détériorations qui ne résulteraient pas des effets naturels de l'usage.

ARTICLE 10

La Ville entretient à ses frais la salle, les appareils d'éclairage, les machines, les décors et la partie du mobilier qui lui appartient, sous la réserve des dégradations provenant du fait des employés de la Direction. Il est formellement interdit au Directeur d'apporter des changements au mobilier et notamment aux décors sans l'autorisation du Maire.

ARTICLE 11

Une allocation annuelle de 3,000 francs est affectée par le budget municipal à l'achat de nouveaux décors et à la restauration des anciens; l'emploi de cette somme est laissé à la discrétion du Maire, ou de l'un des Adjointes, délégué à cet effet.

ARTICLE 12

Le droit des pauvres est acquitté par le Directeur.

ARTICLE 13

L'éclairage de la salle, de la scène, des péristyles, des corridors, des escaliers, et généralement de tout le Théâtre est à la charge du Directeur. — L'éclairage doit être complet et à pleine lumière dans toutes les parties du Théâtre et ses dépendances, depuis l'ouverture des portes jusqu'après l'évacuation de la salle. — Le Directeur doit éclairer convenablement les décors. — Le remplacement des verres cassés et les réparations des appareils détériorés par suite d'accident ou par la faute des allumeurs, des machinistes ou des garçons de théâtre sont à la charge du Directeur. Il est défendu au Directeur de faire usage d'huiles minérales dans aucune partie du Théâtre,



ARTICLE 14

Le Directeur est tenu de faire chauffer convenablement la salle et ses dépendances au moyen des calorifères placés par la Ville.

A l'entrée du public la température de la salle ne doit jamais être au-dessous de 12° centigrades.

En cas d'insuffisance de chaleur, par suite de négligence de la Direction ou de ses agents, l'Administration municipale a la faculté d'y pourvoir d'office aux frais de l'entreprise, qui acquitte la dépense sans pouvoir en discuter le chiffre.

ARTICLE 15

Les ouvriers machinistes, les garçons de théâtre, ainsi que tous les autres agents de la Direction ne peuvent être employés qu'après avoir été agréés par M. le Maire. Les garçons de théâtre qui, pour les besoins du service, se présentent devant le public pendant les entr'actes, doivent avoir la tenue déterminée par l'Administration municipale.

ARTICLE 16

La loge occupant le centre des premières, et la dernière du même rang, près de l'avant-scène, à la gauche des spectateurs, sont exclusivement réservées, la première à l'Administration municipale, la seconde aux commissaires de police, chaque fois que la salle est ouverte au public; aucun prix de location n'est payé pour l'usage de ces deux loges.

Le Directeur est tenu d'offrir en location la loge d'avant-scène des premières, à gauche des spectateurs, à M. le Préfet, et la loge de droite à M. le Général commandant le premier corps d'armée, à son défaut aux Membres de l'Administration et du Conseil municipal.

Le Directeur met gratuitement, pour toute la saison théâtrale, à la disposition de l'Administration municipale un fauteuil d'orchestre et un fauteuil de galeries pour les deux employés chargés, l'un de la conservation du Théâtre et de tout le matériel scénique, l'autre de la remise et de la rentrée des brochures et partitions.

Il met aussi gratuitement, et deux fois par mois, dans la semaine, une loge de six places des secondes à la disposition de M. le Maire pour les élèves du Conservatoire de musique.

ARTICLE 17

La Ville n'entre dans aucune dépense autre que celles mentionnées ci-dessus. En conséquence tous les frais quelconques de l'entreprise, telle qu'elle est définie par les stipulations qui précèdent, sont supportées par le Directeur, sans que, sous aucun prétexte, il puisse réclamer d'indemnité.

ARTICLE 18

Le droit de tenir des buffets et de faire vendre des rafraîchissements dans l'intérieur de la salle est concédé gratuitement au Directeur. Il ne peut toutefois confier l'exploitation de ce droit qu'à une personne agréée par l'Administration municipale,

Il ne peut être établi de buffets que dans les locaux actuellement affectés à cet usage. Toutefois le Directeur peut exceptionnellement, pendant les bals masqués, faire placer des tables dans les foyers des premières et troisièmes loges.

Dans ce cas le parquet du premier de ces foyers doit être préservé, à ses frais, par un tapis ou une forte toile.

ARTICLE 19

Les répétitions ne peuvent jamais se faire aux foyers des premières et troisièmes loges.

ARTICLE 20

Pendant les répétitions, les comparses et les hommes de peine doivent se tenir sur la scène et ses dépendances. Toute autre place leur est interdite.

ARTICLE 21

A la fin de chaque représentation, les ouvreuses doivent garantir de la poussière les dorures, tentures, etc., de la salle avec les toiles affectées à cet usage et fournies par la Ville.

ARTICLE 22

Le Directeur doit faire entretenir dans un parfait état de propreté la scène et toutes les parties du Théâtre non livrées au public. Faute par lui de se conformer à cette prescription, il y est pourvu d'office à ses frais.

ARTICLE 23

L'Administration municipale se réserve le droit de disposer de la salle, pour tel usage que bon lui semble, savoir :

*Du 16 Août au 16 Mai*

Pour la soirée, les mercredi et samedi, sans indemnité au profit du Directeur, et les autres jours moyennant une indemnité de 500 fr. dans la semaine et de 2,000 fr. le dimanche.

Pour la journée jusqu'à cinq heures de l'après-midi, tous les jours, compris le dimanche, sans aucune indemnité.

*Du 15 Mai au 15 Août*

Tous les jours, compris le dimanche, tant pour la soirée que pour la journée, sans indemnité.

Toutefois, dans le cas d'une période de représentations féériques ou extraordinaires, organisées par le Directeur, la Ville ne pourrait disposer gratuitement de la salle, le soir, que les mercredi et samedi; elle devrait payer une indemnité de 400 fr. pour chacune des autres soirées de la semaine, et de 1,500 fr. le dimanche.

La Ville se réserve néanmoins le droit de disposer de la salle sans indemnité pendant la fête communale du mois de Juin, et la fête patriotique du 14 Juillet.

Le Directeur est tenu, sur la demande du Maire, de donner deux spectacles gratuits dans le courant de la saison théâtrale, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité de ce chef. Les jours et heures de ces spectacles seront fixés par le Maire, qui aura également le droit de composer les programmes en choisissant parmi les ouvrages dramatiques et lyriques en cours de représentation.

ARTICLE 24

Le Directeur ne peut faire usage de la scène municipale que pour la représentation des œuvres lyriques et dramatiques du répertoire théâtral.

Il est autorisé à donner des bals masqués pendant le Carnaval. Dans ce cas, l'entrée de la loge municipale et des deux premières loges d'avant-scène est interdite au public; le Directeur est responsable de tous les dégâts qui pourraient être commis.

ARTICLE 25

Le Directeur doit se conformer à tout ce que prescrivent les lois, décrets, ordonnances et instructions ministérielles sur les théâtres, ainsi qu'aux règlements locaux existants ou à intervenir concernant l'ordre et la police du Théâtre.

ARTICLE 26

Le Directeur doit verser à la caisse municipale, avant la signature de son contrat avec la Ville, un cautionnement de 15,000 fr. en espèces ou en valeurs agréées par l'Administration municipale; ces valeurs ne sont toutefois admises que pour partie de leur importance nominale dans la proportion fixée par la Banque de France à l'égard des avances sur dépôt de titre. Il jouit de l'intérêt attribué à la Ville pour les fonds déposés à la caisse de service du Trésor public, c'est-à-dire 3 pour 100.

Le cautionnement ci-dessus stipulé est affecté, en premier ordre, à la garantie des droits que l'Administration municipale peut avoir à exercer contre la direction dans l'intérêt de la Ville; le surplus répond, jusqu'à due concurrence, des obligations du Directeur à l'égard des artistes et employés divers du théâtre.



ARTICLE 27

Le Directeur est tenu de communiquer au Maire toutes les pièces justificatives de ses recettes et de ses dépenses, et de lui fournir les renseignements nécessaires pour le mettre en mesure de se rendre un compte exact des résultats de l'exploitation,

ARTICLE 28

Le Directeur ne peut se charger de l'exploitation d'aucun autre Théâtre, soit à Lille, soit ailleurs, ni s'y intéresser d'une manière quelconque. Il doit gérer personnellement; il ne peut donner aucune représentation ailleurs qu'au Grand-Théâtre, à péril d'une amende de 500 francs par représentation.

ARTICLE 29

Le Directeur pourrait être autorisé à prendre part aux représentations comme artiste; mais l'emploi, qu'il remplirait ainsi accidentellement, devrait être tenu dans la troupe par un titulaire.

ARTICLE 30

Pendant la campagne théâtrale, la Ville peut faire exécuter tous les travaux reconnus urgents sans avoir à payer au Directeur aucune indemnité.

Tous les autres travaux, même ceux d'agrandissement, peuvent être exécutés après la campagne théâtrale, également sans indemnité pour le Directeur.

ARTICLE 31

Les prix des places et des abonnements ne peuvent être augmentés que pour les représentations extraordinaires, données avec le concours d'artistes étrangers et avec l'autorisation du Maire.

ARTICLE 32

Les frais du traité passé pour l'exploitation du Théâtre entre la Ville et le Directeur, et les droits d'enregistrement auxquels il peut donner lieu, sont à la charge du directeur.

ARTICLE 33

L'Administration municipale est toujours autorisée à traiter de l'exploitation du Théâtre dans les termes du présent cahier des charges. Les traités ne pourront avoir une durée de plus de trois ans, avec faculté réciproque de résiliation après la 1.<sup>re</sup> et la 2.<sup>me</sup> année, moyennant prévenir au plus tard trois mois d'avance.

**TARIF DES ABONNEMENTS** (par personne).

	A l'année	Au mois
Premières loges de face . . . . .	320 f.	45 f.
id. de côté, Fauteuils d'orchestre, Baignoires d'avant-scène et de côté. . . . .	280	40
Fauteuils de galerie des premières, Stalles de parquet.	240	35
Stalles de parterre, Secondes loges . . . . .	200	30

**PRIX DES PLACES** (par représentation).

	Au bureau	En location
Premières loges . . . . .	4 »	4 50
Fauteuils d'orchestre . . . . .	4 »	4 50
Fauteuils de galerie des premières . . . . .	4 »	4 50
Baignoires . . . . .	4 »	4 50
Stalles de parquet . . . . .	3 50	4 »
id. de parterre . . . . .	3 »	3 50
Deuxièmes loges fermées . . . . .	2 50	2 75
id. publiques . . . . .	2 »	—
Troisièmes loges fermées . . . . .	1 50	1 75
id. publiques . . . . .	1 »	—
Parterre . . . . .	1 50	—
Quatrièmes . . . . .	» 60	—
Pour les Militaires en uniforme, jusqu'au grade de capitaine inclus . . . . .	2 50	—

Délibéré en Conseil municipal, le 18 Mars 1881.

Le Maire, Président,

**GÉRY LEGRAND.**

## B Traité pour l'exploitation

Entre les soussignés :

Monsieur GÉRY LEGRAND , propriétaire, Maire de la ville de Lille ,  
« Agissant en cette dernière qualité au nom de ladite Ville , en vertu  
» d'une délibération du Conseil municipal , en date du 18 Mars 1881 , qui  
» sera soumise à l'approbation de M. le Préfet du Nord avec les présentes, »

D'une part ;

Et Monsieur Louis MOUNIER DE JOLY, Directeur du Théâtre , demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, n.º 12 ,

D'autre part ;

*Il a été convenu et arrêté ce qui suit :*

Monsieur GÉRY LEGRAND , ès-nom et qualité qu'il agit , accorde par ces présentes à Monsieur MOUNIER DE JOLY , soussigné de seconde part , qui accepte ,

L'entreprise de l'exploitation du Théâtre de Lille pendant l'espace d'une année , commençant le premier Mai 1881 pour prendre fin le trente Avril 1882.

Cette convention est faite aux charges , clauses et conditions stipulées en un cahier des charges adopté par le Conseil municipal le 18 Mars 1881 , lequel sera soumis à l'approbation préfectorale avec les présentes ; duquel cahier des charges Monsieur MOUNIER DE JOLY déclare avoir parfaite connaissance. Il s'oblige à son entière exécution.

M. MOUNIER DE JOLY a , à l'instant , déposé à la Caisse municipale son cautionnement en rente française trois pour cent , ce qui est justifié par un récépissé de M. le Receveur municipal.

Bien que l'entrée en jouissance de l'exploitation du Théâtre soit fixé au premier Mai 1881 , la Ville se réserve exceptionnellement la faculté de disposer de la salle ledit jour premier Mai , ainsi que les quinze , seize , dix-sept et dix-huit dudit mois , sans indemnité

Tous frais de timbre et d'enregistrement restent à la charge de  
M. MOUNIER DE JOLY.

*Fait et signé en double* à Paris le quinze Avril mil huit cent quatre-  
vingt-un, et à Lille en l'Hôtel-de-Ville, le vingt du même mois.

GÉRY LEGRAND.

MOUNIER DE JOLY.

Vu et approuvé :

Lille, le 4 Mai 1881.

Pour le Préfet du Nord :

*Le Conseiller de Préfecture ff. de Secrétaire général délégué,*

JOPPÉ.

Enregistré à Lille le trente Mai mil huit cent quatre-vingt-un,  
folio 40, case 5. Reçu cinq cents francs pour droits et décimes.

SUGIER.





---

26 ~~Ecoles~~ **Ecoles primaires Communales : Fourniture  
des livres classiques**

---

- A Cahier des charges et conditions pour l'adjudication  
an rabais de la fourniture des livres classiques  
nécessaires aux écoles primaires communales  
pendant les années 1881, 1882 et 1883.**
- B Catalogue des livres classiques en usage dans les  
écoles primaires communales. — Série de prix.**
- C Adjudication de la fourniture.**
- 

**A Cahier des charges et conditions pour l'adjudication  
au rabais de la fourniture des livres classiques  
nécessaires aux écoles primaires communales pen-  
dant les années 1881, 1882 et 1883.**

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

L'adjudication a pour objet la fourniture des livres classiques nécessaires aux écoles communales de la ville de Lille, pendant trois années, à compter du premier Janvier mil huit cent quatre-vingt-un :

Telle que cette fourniture se trouve détaillée en l'état et série de prix annexés au présent cahier des charges.

ARTICLE 2

Elle aura lieu par voie de soumissions cachetées, écrites sur papier timbré, à tant pour cent de rabais sur l'ensemble des prix portés audit état.

ARTICLE 3

Les soumissions, renfermées sous enveloppes, seront déposées à la Mairie dans la boîte à ce destinée avant l'heure fixée pour l'adjudication.

Toute soumission présentée après l'ouverture de cette boîte, comme celles qui ne seraient pas conformes au modèle ci-après, ou qui contiendraient des conditions restrictives ou exceptionnelles, seront rejetées.

*Modèle de soumission*

« Je soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à . . . . . ,  
» après avoir pris connaissance du cahier des charges dressé par M. le Maire  
» de Lille pour l'adjudication de la fourniture des livres classiques néces-  
» saires aux écoles primaires communales de la ville de Lille pendant les  
» années 1881, 1882 et 1883,

» Déclare me rendre adjudicataire de cette fourniture aux conditions dudit  
» cahier des charges et moyennant un rabais de . . . . . francs par cent francs  
» sur tous les prix portés à l'état y annexés.

» Fait à . . . . . , le . . . . . »

ARTICLE 4

Les soumissions seront ouvertes en séance publique le jour et à l'heure fixés pour l'adjudication, et la fourniture sera adjugée à celui des concurrents qui aura souscrit le rabais le plus considérable.

ARTICLE 5

Dans le cas où plusieurs soumissionnaires feraient le même rabais, l'adju-

dication aura lieu sans désemparer à l'extinction des feux, entre ces concurrents exclusivement et sur nouveaux rabais.

Faute par ces soumissionnaires de modifier leur proposition première, l'Administration se réserve la faculté de choisir parmi eux celui qui lui conviendra le mieux ou de surseoir à l'adjudication.

#### ARTICLE 6

L'Administration municipale se réserve la faculté d'acquérir directement par elle-même, en dehors de l'adjudication, certains ouvrages et fournitures qui se vendent dans des conditions spéciales.

#### ARTICLE 7

Toutes les fournitures devront être en première qualité et semblables aux divers spécimens déposés au Secrétariat de la Mairie, lesquels sont produits pour fixer l'espèce et la qualité en dessous de laquelle les fournitures ne pourront jamais être faites.

Pour servir à la comparaison, ceux de ces types ou spécimens qui en sont susceptibles seront revêtus du cachet de l'Administration, ainsi que de la signature de l'adjudicataire.

#### ARTICLE 8

L'adjudicataire sera tenu de transporter à l'Hôtel-de-Ville, dans le local qui lui sera désigné, toutes les fournitures que l'Administration municipale lui demandera, et ce dans les huit jours qui suivront la demande.

#### ARTICLE 9

La réception des objets fournis sera faite en présence du fournisseur, s'il le désire, par le chef de bureau de l'instruction publique, qui s'assurera s'ils sont, sous tous les rapports, conformes aux types.

#### ARTICLE 10

Si les fournitures ne sont pas mises à la disposition de l'Administration municipale dans les délais ci-dessus fixés, l'adjudicataire sera passible,

pour chaque jour de retard , d'une retenue d'un quart pour cent sur le prix total des objets non livrés.

ARTICLE 11

Si , parmi les objets présentés par l'adjudicataire , il s'en trouve qui ne réunissent pas toutes les conditions prescrites, ils seront refusés et devront être remplacés immédiatement.

ARTICLE 12

En cas de contestation , il sera statué par voie d'expertise. Les experts seront choisis de part et d'autre parmi les libraires de telle localité que l'Administration municipale désignera. Les frais d'expertise seront à la charge de la partie qui succombera. Ils seront supportés en entier par l'adjudicataire si une partie , si minime qu'elle soit de la fourniture, était refusée par les experts.

ARTICLE 13

Si les objets commandés n'étaient pas fournis dans les délais prescrits , ou si , ayant été refusés , ils n'étaient pas aussitôt remplacés , et si ceux offerts en remplacement ne présentaient pas encore les conditions requises , l'Administration municipale aurait la faculté de se les procurer à tout prix où bon lui semblerait , aux risques et périls de l'adjudicataire.

ARTICLE 14

La Ville ne prendra à sa charge aucune fourniture faite hors des conditions ci-dessus stipulées.

ARTICLE 15

Les quantités indiquées dans l'état annexé au présent cahier des charges ne sont pas limitatives ; l'Administration municipale se réserve le droit de les augmenter ou de les diminuer dans telles proportions qu'elle jugera utile. L'adjudicataire fournira , s'il y a lieu , et avec le rabais par lui souscrit sur les prix forts du commerce , tous autres objets analogues non prévus audit état.



ARTICLE 16

Toutes fournitures faites seront payées sur la présentation des états dressés en fin de chaque trimestre , conformément aux instructions sur la comptabilité publique.

ARTICLE 17

L'adjudicataire devra , au moment de l'adjudication , fournir pour la garantie de son marché une caution solvable et solidaire agréée par le Receveur municipal.

ARTICLE 18

Dans le cas où l'adjudicataire ne serait pas domicilié à Lille , il y désignerait un mandataire pour remplir , en son lieu et place , les obligations portées au présent cahier des charges pour le dépôt , l'estampille et la livraison des fournitures.

Toutes commandes et notifications seront valablement faites au domicile de ce mandataire.

ARTICLE 19

Les frais de timbre, affiches, annonces, droits d'enregistrement, expéditions et tous autres généralement quelconques auxquels l'adjudication donnera lieu, sont entièrement à la charge de l'adjudicataire qui en fera le versement entre les mains du Receveur municipal, soit comptant, soit à première réquisition.

ARTICLE 20

Aucune des conditions ci-dessus ne sera réputée comminatoire, mais toutes seront d'application rigoureuse.

ARTICLE 21

L'adjudication ne sera définitive qu'après qu'elle aura reçu l'approbation de l'autorité supérieure.

Fait et dressé en l'Hôtel de la Mairie de Lille, le onze Décembre mil huit cent quatre-vingt.

*Le Sénateur, Maire de Lille,*

DELÉCAILLE aîné, Adjoint.

Vu et approuvé :

Lille, le 8 Janvier 1881.

Pour le Préfet du Nord :

*Le Conseiller de Préfecture ff. de Secrétaire général délégué,*

DELPECH.

---

**B. Catalogue des Livres classiques en usage dans les  
Écoles primaires communales.**

*Série de Prix*

N <sup>os</sup>	TITRES DES OUVRAGES	AUTEURS	ÉDITEURS	Prix de l'unité	Nombre d'ouvrages	Prix total
1	Méthode de lecture . . . . .	Richard	Wilmot	" 20	3500	700 "
2	Premières lectures . . . . .	id.	id.	" 45	800	360 "
3	Petit syllabaire . . . . .	Regimbeau	Hachette	" 30	250	75 "
4	Grand syllabaire . . . . .	id.	id.	" 60	150	90 "
5	Premier livre de l'enfant . . . . .	Bruno	Belin	" 60	1600	960 "
6	Lectures graduées (premier livre). . . . .	Dupont	Ducrocq	" 60	400	240 "
7	Récits sur les connaissances usuelles. . . . .	id.	id.	1 25	150	187 50
8	Premier livre pour l'adolescent . . . . .	Bruno	Belin	" 60	1200	720 "
9	Leçons de choses . . . . .	Dupuis	Delagrave	" 80	500	400 "
10	Récits paternels. . . . .	Dubois	Gédalge	" 80	50	40 "
11	Petit Jean . . . . .	Jeannet	Delagrave	1 50	400	600 "
12	Lectures courantes (Département du Nord) . . . . .	Caumont	id.	1 50	310	465 "
13	Tour de la France . . . . .	Bruno	Belin	1 30	700	910 "
14	Première année de lecture. . . . .	Guyaut	Colin	1 50	200	300 "
15	Francinet . . . . .	Bruno	Belin	1 50	300	450 "
16	Lectures sur les sciences . . . . .	Garrigues	Hachette	1 80	220	396 "
17	Anthologie . . . . .	Leroy	Belin	1 35	160	216 "
18	Premières leçons de langue française. . . . .	Berger	Delagrave	" 30	900	270 "
19	Cours de langue française (degré élémentaire)	id.	id.	" 80	1100	880 "
20	id. ( id. intermédiaire)	id.	id.	1 25	240	300 "
21	id. ( id. supérieur). . . . .	id.	id.	1 50	50	75 "
22	Catéchisme du Diocèse. . . . .		Lefort	" 50	2300	1.150 "
23	Leçons préparatoires d'Histoire Sainte . . . . .	Bénard	Colin	" 60	800	480 "
24	Textes et Récits d'Histoire Sainte . . . . .	id.	id.	" 90	810	729 "
25	Leçons préparatoires d'Histoire de France . . . . .	Lavisse	id.	" 60	1140	684 "
26	Première année id.	id.	id.	1 50	150	225 "
A reporter. . . . .						11.902 50

N <sup>os</sup>	TITRES DES OUVRAGES	AUTEURS	ÉDITEURS	Prix de l'unité	Nombre d'ouvrages	Prix total
	Report. . . . .					11.902 50
27	Textes et Récits d'Histoire. . . . .	Foncin	Colin	" 90	140	126 "
28	Histoire de France (cours élémentaire) . . . . .	Blanchet	Belin	" 60	900	540 "
29	id. ( id. moyen). . . . .	et	id.	1 "	220	220 "
30	id. ( id. supérieur). . . . .	Pinard	id.	2 50	10	25 "
31	Géographie préparatoire . . . . .	Foncin	Colin	" 75	1400	1.050 "
32	Première année de géographie . . . . .	id.	id.	1 30	800	1.040 "
33	Deuxième année id. . . . .	id.	id.	3 90	40	156 "
34	Atlas de Géographie (cours élémentaire). . . . .	Dubois	Bélin	" 90	10	9 "
35	id. ( id. moyen) . . . . .	et	id.	1 20	10	12 "
36	id. ( id. supérieur) . . . . .	Lacroix	id.	2 "	10	20 "
37	La Gerbe de l'Ecolier (cours élémentaire) . . . . .	Dubois	Gédalge	" 65	200	130 "
38	id. ( id. moyen) . . . . .	id.	id.	" 80	120	96 "
39	Les premières leçons par cœur . . . . .	Brand	"	" 75	50	37 50
40	Les deuxièmes id. . . . .	id.	"	" 90	60	54 "
41	1500 Exercices et Problèmes . . . . .	Auvert	Gédalge	" 65	560	364 "
42	2400 id. . . . .	id.	id.	1 50	50	75 "
43	Dictionnaire illustré (complet). . . . .	Larousse	Larousse et Boyer	3 "	200	600 "
	<b>Ouvrages à l'usage des Maîtres</b>					
44	Dessin géométrique (première partie). . . . .	Darchez	Belin	3 "	10	30 "
45	id. (deuxième partie) . . . . .	id.	id.	4 "	10	40 "
46	Dessin géométrique et Lavis (année prépar.)	Tronquoy	Delagrave	5 "	10	50 "
47	id. (première année) . . . . .	id.	id.	12 "	10	120 "
48	Cours de dessin . . . . .	Wandenberg	"	3 "	30	90 "
49	Eléments d'industrie . . . . .	Legindre	Delagrave	" 90	70	63 "
50	Industrie. . . . .	Poiré	id.	1 50	20	30 "
51	La France (quatre volumes) . . . . .	Manuel	"	5 "	20	100 "
52	Leçons d'Histoire et de Géographie . . . . .	Brouard	Hachette	1 50	50	75 "
53	Petit traité de calcul mental . . . . .	Tarnier	"	1 75	50	87 50
54	Registre d'appel. . . . .	"	"	1 50	100	150 "
55	Essai sur la Pédagogie. . . . .	Carré	"	3 "	100	300 "
56	Livrets scolaires. . . . .	"	"	" 15	1000	150 "
	Le Total des prix s'élève à la somme de . . . . .					17.742 50



Fait et dressé en l'Hôtel de la Mairie de Lille, le 11 Décembre 1880

*Le Sénateur, Maire de Lille,*

DELÉCAILLE aîné, adjoint.

Vu et approuvé:

Lille, le 8 Janvier 1881.

Pour le Préfet du Nord:

*Le Conseiller de Préfecture faisant fonctions  
de Secrétaire-Général délégué,*

DELPECH.

Enregistré à Lille, le 4 Février 1881, folio 71, case 8.

Reçu trois francs soixante quinze centimes.

SUGIER.

### C Adjudication de la fourniture.

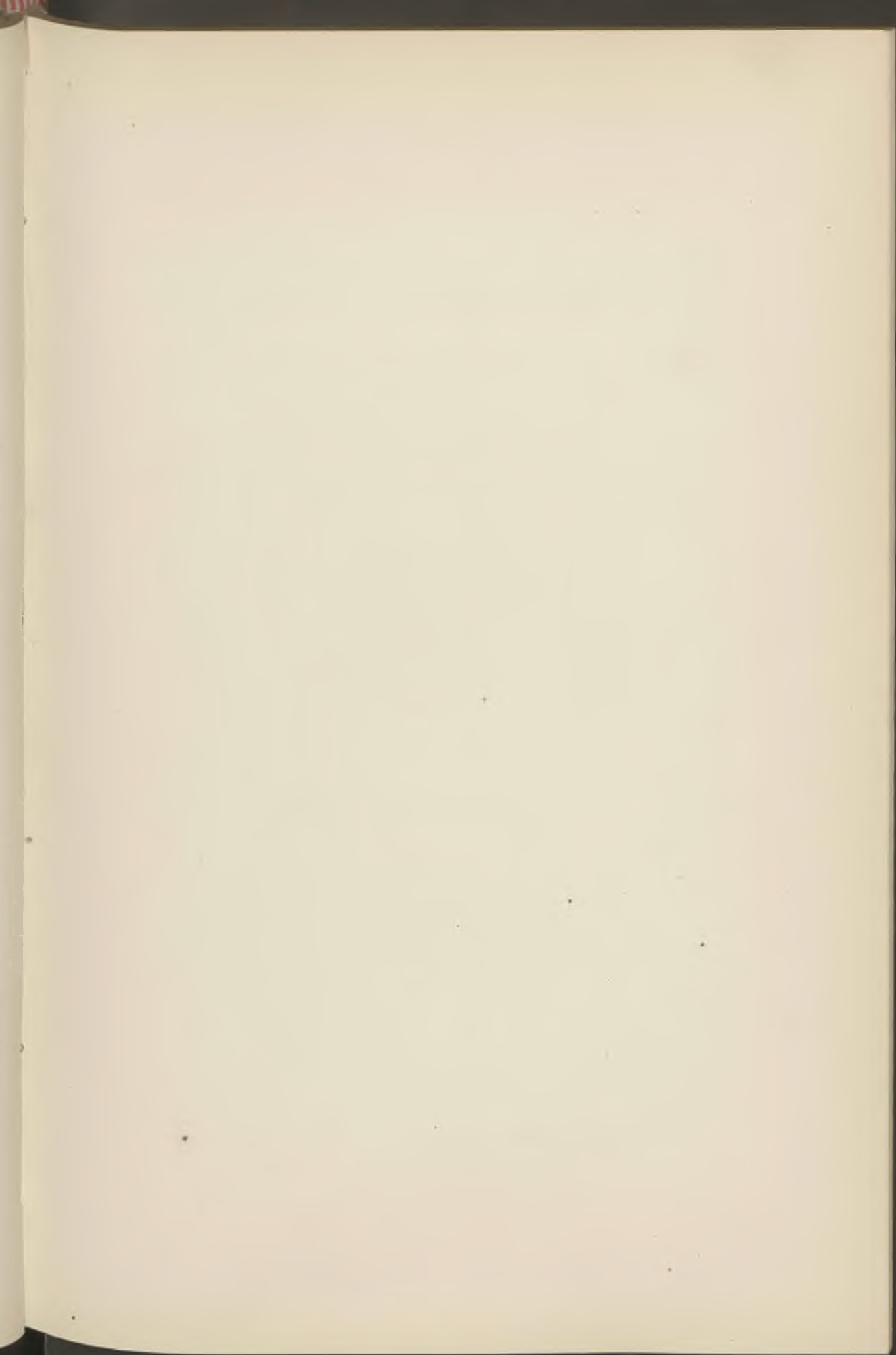
La fourniture des livres classiques nécessaires aux écoles primaires communales, pendant les années 1881, 1882 et 1883, a été adjugée à M, Louis-Charles QUARRÉ, libraire à Lille, moyennant un rabais de trente francs pour cent.

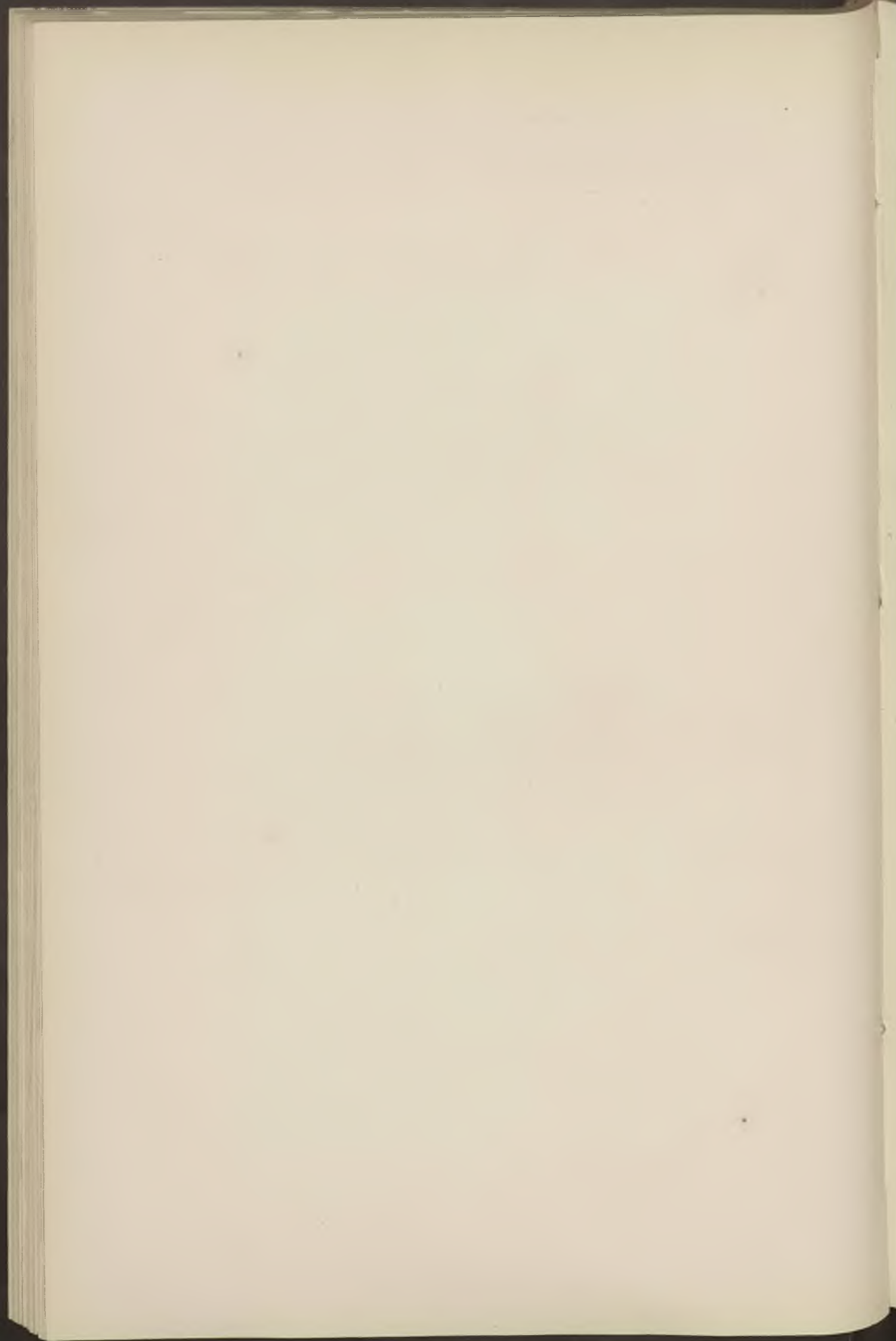
---

27 **Ecoles académiques** : Nomination  
d'un Professeur

Par arrêté de M. le Maire, en date du 20 Avril 1881, M. *COCHEZ*,  
a été nommé Professeur du cours d'algèbre et de trigonométrie aux Ecoles  
académiques (création).

---







# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

28. **Octrois** : Tableau comparatif des produits du 1.<sup>er</sup> semestre 1881.
29. **Comptabilité** : Décrets ouvrant divers crédits.
- A Sur l'exercice 1880.
  - B id. 1881.
30. **Voie publique** : Boulevard Victor Hugo.
31. **Vérification des viandes introduites du dehors** : Règlement.
32. **Divagation des chiens** :
- A Arrêté rétablissant l'art. 69 du règlement de la police de la voie publique.
  - B Avis annonçant la mise en vigueur des mesures prises pour empêcher la divagation des chiens.
33. **Cours des Chauffeurs** : Nomination d'un professeur.
34. **Fête communale de 1881** : Programme.
35. **Fête nationale du 14 Juillet 1881** :
- A. Programme.
  - B. Levée des peines disciplinaires.
36. **Musées** : Membres correspondants.
37. **Tramways** : Tarifs des transports des messageries.
38. **Arrosement de la voie publique** : Modification au règlement.
39. **Hospices et Bureau de Bienfaisance** : Nomination d'administrateurs.

## 28 Octrois

### Tableau comparatif des produits

du 1.<sup>er</sup> Semestre 1881

#### OCTROI URBAIN

DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS		RECETTES effectuées au 1 <sup>er</sup> Juillet		DIFFÉRENCE	
		1881	1880	en plus	en moins
Boissons et liquides	Vins . . . . .	233,924 40	222,212 38	11,712 02	» »
	Alcools . . . . .	185,044 91	179,855 23	5,189 68	» »
	Bières . . . . .	525,311 18	509,880 50	15,430 68	» »
	Vinaigres et acides . .	9,276 39	9,000 04	276 35	» »
Comestibles.	Viandes de boucherie et de charcuterie . . .	437,387 43	427,827 15	9,560 28	» »
	Volaille . . . . .	26,934 42	26,270 08	664 34	» »
	Gibier, pâtés, etc. . .	9,580 38	8,888 78	691 60	» »
	Poisson . . . . .	44,210 69	42,313 95	1,896 74	» »
	Huitres et moules . . .	4,504 62	4,438 55	66 07	» »
Fourrages . . . . .	108,736 05	113,535 95	» »	4,799 90	
Combustibles	Charbons de bois et bois à brûler . . . . .	9,962 »	12,552 25	» »	2,590 25
	Houilles et cokes. . . .	156,989 53	163,934 99	» »	6,945 46
Matériaux . . . . .	227,029 88	242,484 72	» »	15,454 84	
Objets divers . . . . .	35,468 39	36,505 05	» »	1,036 66	
TOTAUX . . . . .		2,014,360 27	1,999,699 62	45,487 76	30,827 11
				Différence en plus pour 1881 : 14,660 65	

## OCTROI DE LA BANLIEUE

DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS	RECETTES effectuées au 1 <sup>er</sup> Juillet		DIFFÉRENCE		
	1881	1880	en plus	en moins	
Boissons et liquides	Vins . . . . .	8,735 95	8,461 91	274 04	» »
	Alcools . . . . .	18,643 89	15,987 65	2,656 26	» »
	Bières . . . . .	81,180 03	73,619 00	7,561 03	» »
	Vinaigres et acides . .	995 23	869 48	125 75	» »
Comestibles.	Viandes de boucherie et de charcuterie . . .	5,165 26	5,533 60	» »	368 34
	Volaille . . . . .	» »	» »	» »	» »
	Gibier, pâtés, etc. . .	» »	» »	» »	» »
	Poisson . . . . .	» »	» »	» »	» »
	Huîtres et moules . .	» »	» »	» »	» »
Fourrages . . . . .	9,735 97	9,483 91	252 06	» »	
Combustibles.	Charbon de bois et bois à brûler . . . . .	2,234 01	1,975 26	258 75	» »
	Houilles et cokes. . .	29,260 00	25,910 56	3,355 44	» »
Matériaux . . . . .	44,661 87	36,942 66	7,719 21	» »	
Objets divers . . . . .	1,613 88	1,721 44	» »	107 56	
TOTAUX. . . . .	202,232 09	180,505 47	22,202 52	475 90	

Différence en plus pour 1881 : 21,726 62

Lille, le 8 Juillet 1881

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND.

29 **Comptabilité** : Décrets ouvrant divers crédits

A **Sur l'exercice 1880.**

B **Sur l'exercice 1881.**

---

A **Exercice 1880.**

*Du 14 Mars 1881*

Frais d'exercice de la régie. Crédit supplémentaire. . . . .	541 76
Contingent de la Ville dans le traitement des aliénés indigents. Crédit supplémentaire . . . . .	2.008 98

*Du 30 Mars 1881*

Eglise Saint-Maurice ( <i>intra-muros</i> ). Solde des travaux de pavage et de menuiserie . . . . .	1.003 78
Frais de perception des impositions communales. Crédit supplémentaire . . . . .	703 53
Ecoles académiques. Eclairage. Crédit supplémentaire . . . . .	1.643 60

---

B **Exercice 1881**

*Du 14 Mars 1881*

Nettoisement de la voie publique. Enlèvement des neiges et des glaces. . . . .	25.167 71
--	-----------

*Du 30 Mars 1881*

Abattoir. Ouverture de la deuxième grille. Traitement du surveillant . . . . .	1.400 »
--	---------

Du 9 Mai 1881

Musée d'histoire naturelle. Acquisition d'un orang-outang.	1.100 »
Musées. Crédit ouvert à M. Théodore BARROIS, chargé par le Gouvernement d'une mission en Laponie . . . . .	1.000 »
Musée d'archéologie. Accroissement des collections. . . . .	591 »
Conseil des prud'hommes. Substitution d'une indemnité fixe aux jetons de présence. . . . .	1.000 »
Subside à la Société Nationale des Orphéonistes lillois . . . . .	2,000 »

---

---

~~30 Voie publique~~: Dénomination du boulevard  
Victor Hugo

*Arrêté du Maire :*

LE MAIRE DE LILLE,

Vu la loi du 18 Juillet 1837, art. 11 ;

Désireux de répondre par un acte administratif à la manifestation spontanée et enthousiaste de la population, à l'occasion du 80.<sup>e</sup> anniversaire de Victor HUGO ;

ARRÊTE :

Le boulevard Vallon portera désormais le nom de Victor HUGO.

Hôtel-de-Ville, le 10 Mars 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

*Décret Présidentiel :*

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur et des Cultes ;

Vu l'ordonnance du 10 Juillet 1816 ;

DÉCRÊTE :

ART. 1.<sup>er</sup>

Est approuvé l'arrêté, en date du 10 Mars 1881, par lequel le Maire de



Lille (département du Nord), a attribué à une voie publique de cette Ville la dénomination de « VICTOR HUGO. »

ART. 2

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 Mai 1881.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes*

CONSTANS.

Pour copie conforme :

*Le Conseiller de Préfecture, ff. de Secrétaire général,*

JOPPÉ.

Pour ampliation :

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

### 31 **Vérification des viandes introduites du dehors :** Règlement.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE,

VU

Les décrets des 16-24 Août 1790, titre XI, article 3, n.º 4, et des 19-22 Juillet 1791, article 30 ;

Les lois des 27 Mars 1851 et 18 Juillet 1837 ;

Le code pénal, articles 459, 475 et 477 ;

L'arrêté municipal du 10 Juillet 1872, sur la vérification des viandes introduites du dehors ;

Le règlement général de l'Abattoir, en date du 29 Mars 1873 ;

Le règlement du 3 Août 1874, sur la vente des denrées alimentaires ;

Le règlement du Marché aux bestiaux, en date du 29 Mai 1877 ;

Les délibérations du Conseil municipal, en dates des 15 Octobre 1875, 14 Décembre 1880, et 18 Février 1881, réglant le tarif du droit de vérification des viandes foraines ;

L'approbation donnée par M. le Préfet, le 8 Mars 1881, à cette dernière délibération ;

CONSIDÉRANT

Que, malgré l'opinion professée par quelques physiologistes, l'inocuité des viandes provenant d'animaux atteints de phthisie ou de maladies contagieuses, n'est pas suffisamment démontrée;

Que, dans le doute et se plaçant avant tout au point de vue de la santé publique, la municipalité a le devoir d'interdire l'introduction à l'Abattoir de tout animal de boucherie, qui ne serait pas parfaitement sain;

Que les facilités données à l'introduction des viandes foraines ont fait naître l'habitude de diriger sur Lille, de tous les points de la région du Nord, les animaux de boucherie morts soit d'accidents, soit de maladies, et même parfois de maladies contagieuses;

Qu'un pareil état de choses constituerait un véritable péril, s'il n'était l'objet d'une incessante et sévère surveillance;

Que d'autre part, parmi les procédés employés pour l'habillage des bœufs, taureaux et vaches, l'insufflation ou soufflage, n'est pratiquée sur ces animaux que lorsqu'ils sont d'une qualité invouable et afin de masquer leur mauvais état;

Que de plus cette opération a pour effet de nuire à la conservation de la viande en la rendant plus apte à acquérir des propriétés malfaisantes pour la santé publique;

Qu'enfin la vérification des denrées alimentaires de toute nature, exposées en vente dans les halles et sur les marchés à ciel ouvert, n'intéresse pas moins la santé publique que la surveillance des viandes de boucherie;

ARRÊTE :

**Bureau de vérification des viandes foraines  
et des denrées alimentaires**

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Il est établi un bureau pour la vérification des viandes foraines introduites en ville et des denrées alimentaires exposées en vente dans les halles et sur tous les marchés publics.

ARTICLE 2

Ce bureau a son siège à l'abattoir et aux halles centrales.

Son personnel se compose :

d'un médecin vétérinaire, inspecteur principal chef du service ;

du directeur de l'abattoir ;

d'un contrôleur ;

d'un vérificateur sédentaire ;

de deux vérificateurs ambulants ;

Ces agents sont assermentés, et, en cette qualité, constatent directement les contraventions par des procès-verbaux.

ARTICLE 3

L'Inspecteur principal a seul la direction du service. Il prononce, dans les cas difficiles, qui lui sont soumis par les agents sous ses ordres, et prend une part active à l'inspection de l'abattoir et des marchés.

Il adresse à l'Administration municipale un rapport trimestriel sur le service de la vérification.

## **Marché aux bestiaux**

ARTICLE 4

Tous les animaux présentés sur le marché, sont visités par l'Inspecteur principal ou le Directeur de l'abattoir.

ARTICLE 5

Aucun animal atteint de maladie contagieuse ne peut être exposé en vente. L'Inspecteur principal fait immédiatement séquestrer dans une écurie spéciale de l'abattoir tout animal paraissant être sous cette influence. Il n'en autorise l'abattage qu'après une nouvelle vérification et seulement s'il reconnaît que la viande provenant dudit animal est propre à l'alimentation.

## **Abattoir**

### ARTICLE 6

Aucun animal de boucherie destiné à la consommation, ne peut être abattu ailleurs qu'à l'abattoir.

### ARTICLE 7

Les viandes ne peuvent sortir de l'abattoir qu'après avoir été inspectées par le service de la vérification.

### ARTICLE 8

L'abattage de tout animal impropre à l'alimentation est formellement interdit.

Sont considérés comme impropres à l'alimentation les animaux trop maigres, ceux atteints de maladies charbonneuses, de phthisie généralisée, les porcs ladres, et en général tous les animaux atteints d'affections pouvant donner à la chair des propriétés nuisibles.

### ARTICLE 9

Tout animal se trouvant sous l'influence d'une maladie quelconque, ou paraissant ne devoir fournir qu'une viande de qualité inférieure, sera, dès son entrée à l'abattoir, l'objet d'une déclaration au Directeur qui le fera marquer et sequestrer dans une écurie spéciale. L'animal ne pourra être abattu qu'après avis donné au Directeur. Tous ses viscères devront rester dans l'échaudoir. Les poumons demeureront attachés à la poitrine jusqu'à ce qu'il soit statué par l'Inspecteur principal sur l'état sanitaire de la viande.

### ARTICLE 10

Il est interdit d'une manière absolue de souffler, lors de l'abattage, les bœufs, taureaux et vaches.

ARTICLE 11

Les chevaux destinés à l'alimentation ne peuvent être abattus qu'à l'abattoir. La viande en sera estampillée avant sa sortie de l'échaudoir et ne pourra être vendue que dans des établissements spéciaux, portant l'enseigne suivante : *Boucherie de cheval*.

## Viandes foraines

ARTICLE 12

Nul ne peut introduire des viandes foraines dans le périmètre de la commune de Lille, s'il n'est muni d'une autorisation délivrée pour cet effet à la Mairie.

Cette autorisation est personnelle. Elle ne peut être cédée ni prêtée, sous peine de retrait immédiat. Elle doit être représentée, à toute réquisition, aux agents du service de la vérification, ainsi qu'aux préposés de l'octroi.

ARTICLE 13

Sont considérées comme viandes foraines et soumises aux dispositions du présent arrêté, les viandes de provenance extérieure dont l'énumération suit :

- 1.° Les viandes fraîches de taureau, bœuf, vache, veau, mouton, agneau, chèvre, chevreau et porc ;
- 2.° Les viandes salées ou fumées ;
- 3.° Les abats et issues d'animaux.

ARTICLE 14

Défenses expresses sont faites d'introduire en ville et dans les faubourgs :

- 1.° Des viandes gâtées, corrompues ou nuisibles ;
- 2.° Des viandes provenant d'animaux atteints de phthisie généralisée ;
- 3.° Toute viande maigre ou fiévreuse, soit que cet état résulte de l'âge, du travail, d'une insuffisance d'alimentation ou d'une maladie, quelle qu'en soit la nature ;
- 4.° Des viandes soufflées provenant de bœufs, taureaux et vaches ;
- 5.° Des viandes ladres ou trichinées ;
- 6.° Des viandes de cheval.



ARTICLE 15

Toute introduction de viande foraine doit être accompagnée d'une déclaration datée et signée par l'expéditeur dûment autorisé, comme il est dit à l'article 12. Les poumons doivent demeurer adhérents à l'animal. Lorsque ce dernier est coupé par quartiers, ces organes doivent rester attachés au quartier de devant.

ARTICLE 16

Les viandes présentées à l'introduction sont frappées du timbre de l'octroi. Elles sont ensuite dirigées vers le bureau de vérification des Halles centrales par les voies les plus directes et sans pouvoir en être détournées. Le service de l'octroi les escorte quand il le juge utile.

ARTICLE 17

Toutes les viandes foraines introduites en ville et dans les faubourgs ne peuvent être livrées à la consommation qu'après avoir été vérifiées audit bureau des Halles centrales et estampillées.

ARTICLE 18

Les viandes foraines entrant à Lille, à l'exception de celles qui ne font que traverser la ville sous escorte, sont soumises à un droit de vérification fixé à 2 fr. les 100 kilog.

Le droit est payé à l'entrée en ville dans les bureaux d'octroi, où un registre spécial est affecté à cette perception.

Le droit demeure acquis à la Ville, même dans le cas où, après vérification, la viande a été l'objet d'une saisie.

## **Denrées alimentaires exposées en vente dans les halles et marchés et sur la voie publique**

### ARTICLE 19

Le poisson ne peut être présenté à la criée des Halles centrales qu'après avoir été vérifié par les agents municipaux.

### ARTICLE 20

Il est défendu d'exposer en vente aucune denrée corrompue ou falsifiée, aucun fruit ou légume gâté ou non arrivé à maturité.

### ARTICLE 21

L'inspecteur principal ou les agents placés sous ses ordres visitent chaque jour les denrées exposées en vente, tant sur les divers marchés de la ville que sur la voie publique.

### ARTICLE 22

Défenses absolues sont faites d'exposer en vente des comestibles avariés sans en avoir prévenu l'autorité municipale, afin qu'elle fasse vérifier si l'usage de ces denrées peut être nuisible à la santé.

### ARTICLE 23

Aucune denrée alimentaire ne peut être colportée qu'après qu'elle a été préalablement vérifiée aux Halles centrales.

### ARTICLE 24

Tout colporteur auquel il reste des denrées alimentaires à la fin de la journée, est expressément tenu de les représenter le lendemain aux Halles centrales, afin que le service de la vérification puisse s'assurer qu'elles sont encore salubres.

## Dispositions générales

### ARTICLE 25

Toutes les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux des agents du service de la vérification.

Les denrées alimentaires et les viandes ainsi reconnues impropres à la consommation, tant sur les marchés publics qu'à l'abattoir et au bureau des Halles centrales, seront saisies. Elles seront immédiatement dénaturées et livrées à l'équarisseur qui en donnera décharge.

La saisie pourra porter sur le tout ou sur partie des denrées ou de l'animal, suivant la nature et le siège de l'altération qui l'aura motivée.

### ARTICLE 26

Si le détenteur s'oppose à la saisie, il doit adresser sans retard sa réclamation à l'inspecteur principal, qui prend telles mesures que de droit.

### ARTICLE 27

En dehors des vérifications ordinaires ci-dessus prescrites, et lorsque les agents soupçonnent des viandes foraines ou des denrées exposées sur les marchés, de présenter des caractères infectueux, des échantillons de ces viandes et denrées sont envoyés au laboratoire de zoologie de la Faculté des Sciences pour être soumis à l'examen microscopique.

### ARTICLE 28

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal. Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois.

### ARTICLE 29

Les arrêtés municipaux ci-dessus visés des 10 Juillet 1872 et 3 Août 1874 sont rapportés.

Hôtel-de-Ville, le 14 Mai 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Approuvé:

Lille, le 3 Juin 1881.

Pour le Préfet du Nord :

*Le Secrétaire-général délégué,*

BOUFFET.

## 32 Divagation des chiens

**A Arrêté rétablissant l'art. 69 du règlement de la police de la voie publique.**

**B Avis annonçant la mise en vigueur des mesures prises pour empêcher la divagation des chiens.**

---

### **A Arrêté rétablissant l'art. 69 du règlement de la police de la voie publique**

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE,

VU

La loi du 18 Juillet 1837, art. 11 ;

L'arrêté municipal du 23 Juin 1880 sur la divagation des chiens, ainsi conçu :

#### ARTICLE 1.<sup>er</sup>

« Les chiens mis en fourrière, en exécution des articles 69 et 70 du règlement du 17 Décembre 1873 sur la police de la voie publique, seront vendus publiquement après cinq jours de dépôt, s'ils ne sont pas réclamés par leurs propriétaires. Le produit sera versé au Bureau de Bienfaisance, après déduction des frais de fourrière. »

#### ARTICLE 2

« Les dispositions de l'art. 69 du règlement précité sont rapportées ; mais seulement en ce qu'elles ont de contraire aux prescriptions ci-dessus. »

Considérant que l'expérience a démontré l'inefficacité de ces dispositions.

**ARRÊTE :**

#### ARTICLE 1.<sup>er</sup>

L'arrêté sus-visé est rapporté. L'article 69 du règlement du 17 Décembre

1873 sur la police de la voie publique statuant que « *Tout chien trouvé sans maître sera mis en fourrière et abattu après cinq jours s'il n'est pas réclamé* » est rétabli.

ARTICLE 2

M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 29 Avril 1881.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

Vu :

Lille, le 2 Mai 1881.

Pour le Préfet du Nord:  
*Le Secrétaire général délégué,*  
BOUFFET.

---

**B Avis annonçant la mise en vigueur des mesures prises  
pour empêcher la divagation des chiens.**

Le Maire de Lille informe ses concitoyens que les arrêtés des 17 Décembre 1873 et 29 Avril 1881, ayant pour objet de prévenir les dangers de la divagation des chiens, recevront rigoureusement leur exécution à partir du Jeudi 12 de ce mois.

Ceux de ces animaux qui seront trouvés errants, sans leurs maîtres, sur la voie publique, seront conduits en fourrière à l'abattoir, aux frais de leurs propriétaires et abattus au bout de cinq jours s'ils ne sont pas réclamés.

Hôtel-de-Ville, le 10 Mai 1881.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---



### 33 Cours des Chauffeurs : Nomination d'un professeur

Par arrêté de M. le MAIRE, en date du 1.<sup>er</sup> Juin 1881, M. LEFÈVRE, Alphonse-Eugène, garde-mines, a été nommé professeur du cours des chauffeurs, en remplacement de M. THORAIN, décédé.

---

### 34 Fête communale de 1881 : Programme

LE MAIRE DE LILLE,

Après s'être concerté avec M. le Général commandant le premier Corps d'armée et avec M. le Préfet du Nord,

ARRÊTE :

La Fête communale sera célébrée en 1881, conformément au programme ci-après :

DIMANCHE 26 JUIN

La Fête sera annoncée à six heures du matin par une salve d'artillerie, tirée par les CANONNIERS SÉDENTAIRES sur les remparts de la Citadelle. Les édifices publics seront pavoisés.

A DIX HEURES

### REVUE GÉNÉRALE, SUR LE BOULEVARD DES ÉCOLES

Les Compagnies d'Archers, d'Arbalétriers, de Joueurs de Boule, de Palets, etc., venues pour la Fête devront être rendues à NEUF heures précises au boulevard des Ecoles. — Des Médailles de bonne tenue et d'éloignement leur seront décernées. — Après la Revue, le Cortège se mettant en marche par la rue de Paris et la rue des Manneliers, défilera sur la Grande Place devant la colonne, puis prendra la rue Nationale et le boulevard de la

Liberté jusqu'à l'Esplanade. De là les Sociétés, sous la conduite de Commissaires délégués par l'Administration municipale, se rendront sur les points qui leur seront indiqués et où les concours commenceront immédiatement.

**NOTA.** — Toute Société qui ne sera pas présente à la Revue, à l'heure indiquée ci-dessus, perdra ses droits aux Médailles de bonne tenue et d'éloignement.

---

*à huit heures, sur le Champ-de-Mars*

### **TIR A LA BOMBE**

par les Artilleurs de la Ville

*Le Tir sera continué aux mêmes heures, les Dimanches 3, 10 et 17 Juillet.*

---

## Concours de Sociétés

A ONZE HEURES

### **INAUGURATION DU GYMNASSE MUNICIPAL**

**DE LA PLACE SÉBASTOPOL**

Distribution des Prix du Concours international d'Escrime  
*organisé par la Société de gymnastique et d'armes l'ANCIENNE.*

---

### **TIR A L'ARC A LA PERCHE**

**AVEC MISES**

**dans le Faubourg Saint-Maurice**

sous la direction de la Société l'ANCIENNE ALLIANCE,  
avec le concours de la Ville.

Le programme est ainsi arrêté :

## 1,910 francs de Prix et de Médailles

### PRIX DU DIMANCHE 26 JUIN

N.°s	1	Le coq (supérieur)	5 couverts d'argent, 1. <sup>er</sup> titre, valeur.	150 fr.
	2	1. <sup>re</sup> poule du haut,	3 couverts d'argent, valeur.	90
	3	2. <sup>e</sup> poule du haut,	3 couv. 90 fr.	7
	4	3. <sup>e</sup> poule du milieu, 2 »	60	8
	5	4. <sup>e</sup> poule du milieu, 2 »	60	1. <sup>er</sup> guetteur, 1 service à découper en argent
	6	5. <sup>e</sup> poule du bas, 1 »	30	2. <sup>e</sup> guetteur, 1 service »
				25

75 petits oiseaux à 15 francs.

### PRIX DU LUNDI 27 JUIN

N.°s	10	Le coq (supérieur)	8 couverts, une louche argent, valeur.	300 fr.
	11	1. <sup>re</sup> poule du haut,	5 couv. 150 fr.	19
	12	2. <sup>e</sup> poule du haut,	5 » 150	20
	13	3. <sup>e</sup> poule du milieu, 3 »	90	21
	14	4. <sup>e</sup> poule du milieu, 3 »	90	22
	15	5. <sup>e</sup> poule du bas, 2 »	60	23
	16	6. <sup>e</sup> poule du bas, 2 »	60	24
	17	1. <sup>er</sup> guetteur,	1 » 30	25
	18	2. <sup>e</sup> guetteur,	1 » 30	26
				3. <sup>e</sup> guetteur, 1 couvert
				4. <sup>e</sup> guetteur, 1 »
				5. <sup>e</sup> guetteur, 1 »
				6. <sup>e</sup> guetteur, 1 »
				7. <sup>e</sup> guetteur, 1 »
				8. <sup>e</sup> guetteur, 1 »
				9. <sup>e</sup> guetteur, 1 »
				10. <sup>e</sup> guetteur, 1 »

27 1 petit oiseau primé, 1 service à découper en argent, valeur. 25

27 1 petit oiseau primé, 1 service à découper en argent, valeur. 25

Quatre médailles argent, valeur 100 francs.

Le nombre d'oiseaux y compris les primés sera égal à celui des deux tiers des tireurs inscrits.

La mise sera de **13 fr.** pour les deux jours; les petits oiseaux seront payés **15 francs.**

MM. les Archers qui auront abattu des oiseaux supérieurs pourront obtenir, sur leur demande, un diplôme d'honneur.

Le Tir commencera le Dimanche 26 Juin, à une heure et demie, pour finir à sept heures et demie du soir; et le Lundi 27 Juin, à neuf heures et demie pour finir à quatre heures et demie.

La distribution des prix aura lieu immédiatement après.

Les oiseaux restant à abattre seront tirés au sort.

Un programme spécial, contenant le règlement et les conditions du Tir sera publié par les soins de la Société organisatrice.

## TIR A L'ARC AU BERCEAU

### DEUX TIRS

à Saint Mathias, rue de Douai, 19, et rue d'Esquermes, 9

Prix offerts à chacun de ces tirs :

1. <sup>er</sup> prix	5 couverts d'argent.	4. <sup>e</sup> prix	1 couvert d'argent.
2. <sup>e</sup> »	4 id.	5. <sup>e</sup> »	6 cuillères à café.
3. <sup>e</sup> »	2 id.		

---

## TIR HORIZONTAL AU FUSIL-ARBALÈTE

Place Philippe de Girard

Six prix sont assignés, savoir :

1. <sup>er</sup> prix	4 couverts d'argent.	4. <sup>e</sup> prix	1. <sup>er</sup> oiseau, 1 couvert d'arg.
2. <sup>e</sup> »	3 id.	5. <sup>e</sup> »	2. <sup>e</sup> id. 1 id.
3. <sup>e</sup> »	2 id.	6. <sup>e</sup> »	3. <sup>e</sup> id. 1 id.

---

## TIR A LA GRANDE ARBALÈTE

Boulevard Montebello

Six prix sont affectés à ce jeu, savoir :

1. <sup>er</sup> prix	6 couverts d'argent.	4. <sup>e</sup> prix	2 couverts d'argent.
2. <sup>e</sup> »	5 id.	5. <sup>e</sup> »	1 id.
3. <sup>e</sup> »	3 id.	6. <sup>e</sup> »	1 id.

---

## TIR A LA CARABINE FLOBERT

offert aux Sociétés belges, françaises et aux amateurs

AVEC SUBSIDE DE LA VILLE

par la SOCIÉTÉ DES CARABINIERS DE LILLE

RUE D'ARRAS, 23

**1,700 francs de Prix et de Médailles**

*Distance du Tir : 12 mètres. Calibres 6 millimètres*

Le Concours commencera le DIMANCHE, 26 JUIN et sera continué le 27 JUIN, les 3, 4, 10, 11, 14, 17, 18, 24, 25, 31 JUILLET, 1.<sup>er</sup>, 7, 8, 14, 15, 21, 22 et 28 AOUT.

Le tir sera ouvert les dimanches et jours de fêtes, de neuf heures du matin à midi et de deux à huit heures du soir; les lundis, de deux à huit heures du soir; pendant la fête communale, de neuf heures du matin à huit heures du soir sans interruption.

Les prix sont répartis comme suit :

### CIBLE D'HONNEUR

au plus grand nombre de mouches de 0,014 m/m  
avec centre blanc de 0,002 m/m

Dons et médailles offerts par divers

*( Voir l'affiche spéciale )*

### HAUT NOMBRE

Mouche de 0,14 m/m avec centre blanc de 0,02 m/m

1. <sup>er</sup> prix	125 francs.
2. <sup>e</sup> »	100 »
3. <sup>e</sup> »	90 »
4. <sup>e</sup> »	70 »
5. <sup>e</sup> »	60 »
6. <sup>e</sup> »	50 »
7. <sup>e</sup> »	40 »
8. <sup>e</sup> »	30 »
9. <sup>e</sup> »	25 »
10. <sup>e</sup> »	25 »

11. <sup>e</sup> prix.	25 francs.
12. <sup>e</sup> »	20 »
13. <sup>e</sup> »	20 »
14. <sup>e</sup> »	15 »
15. <sup>e</sup> »	15 »
16. <sup>e</sup> »	15 »
17. <sup>e</sup> »	15 »
18. <sup>e</sup> »	10 »
19. <sup>e</sup> »	10 »
20. <sup>e</sup> »	10 »



## BAS NOMBRE

1. <sup>er</sup> prix. 80 francs.	9. <sup>e</sup> prix. 20 francs.
2. <sup>e</sup> » 60 »	10. <sup>e</sup> » 20 »
3. <sup>e</sup> » 50 »	11. <sup>e</sup> » 20 »
4. <sup>e</sup> » 40 »	12. <sup>e</sup> » 15 »
5. <sup>e</sup> » 35 »	13. <sup>e</sup> » 15 »
6. <sup>e</sup> » 30 »	14. <sup>e</sup> » 10 »
7. <sup>e</sup> » 25 »	15. <sup>e</sup> » 5 »
8. <sup>e</sup> » 25 »	

Une affiche spéciale réglera les conditions du concours.

---

## JEU DE BALLE

Boulevard des Ecoles

- 1.<sup>er</sup> prix : 20 couverts d'argent ou leur valeur en espèces.  
2.<sup>e</sup> prix : 15 id. id.  
3.<sup>e</sup> prix : 5 id. id.

Le Jeu de Balle commencera le Dimanche 26 Juin et se continuera le lendemain Lundi et Dimanches suivants.

Un programme spécial réglera les conditions générales du Concours.

---

## JEU DE BOULE

TROIS JEUX :

deux au Faubourg Saint-Maurice et un à Moulins-Lille

1. <sup>er</sup> prix 6 couverts d'argent.	6. <sup>e</sup> prix 1 couvert d'argent.
2. <sup>e</sup> » 4 id.	7. <sup>e</sup> » 1 id.
3. <sup>e</sup> » 3 id.	8. <sup>e</sup> » 1 id.
4. <sup>e</sup> » 2 id.	9. <sup>e</sup> » 1 id.
5. <sup>e</sup> » 1 id.	10. <sup>e</sup> » 6 cuillères à café.

---

## BOULE AU PAS

( Pas baenholders )

à la GUINGUETTE DE LA NOUVELLE-AVENTURE,

Boulevard Victor Hugo, 261

Prix affectés à ce jeu :

Une médaille d'or.

Une médaille de vermeil grand module.

Une médaille d'argent grand module.

Un couvert d'argent.

Des médailles de bonne tenue, d'éloignement et de nombre seront offertes par la société organisatrice.

Un programme spécial déterminera les conditions du Concours.

---

## PALETS dit BEIGNEAU

Des parties de Beigneau seront organisées dans les quartiers de Saint-André, de Saint-Sauveur, de la place de Gand, de Moulins-Lille, de Wazemmes, d'Esquermes, dans les faubourgs de Fives et de Saint-Maurice.

1.<sup>er</sup> prix. 80 francs.

2.<sup>e</sup> » 70 »

3.<sup>e</sup> » 60 »

4.<sup>e</sup> » 50 »

5.<sup>e</sup> prix. 40 francs.

6.<sup>e</sup> » 30 »

7.<sup>e</sup> » 20 »

8.<sup>e</sup> » 10 »

---

## CONCOURS INTERNATIONAL DE JEU DE BILLARD ANGLAIS

ORGANISÉ AVEC LE CONCOURS DE LA VILLE

par l'Association des Sociétés réunies du Jeu de Billard anglais

**1,500 francs de prix — 150 francs de Prix d'honneur**

La mise **1 fr. 25**, dont **25 cent.** pour frais.

Des jeux seront établis : au Gymnase central, place Philippe de Girard, dans les quartiers de Wazemmes et de Fives.

Un programme spécial réglera les conditions du Concours.

---

## CONCOURS DE POSTE AÉRIENNE de LILLE sur PARIS

ORGANISÉ AVEC LE CONCOURS DE LA VILLE

par la Fédération Colombophile Lilloise

Aux 20 premiers pigeons vainqueurs seront accordées les médailles suivantes :

1. <sup>er</sup> Prix, médaille vermeil grand module	11. <sup>e</sup> prix, médaille de bronze.
2. <sup>e</sup> " " argent " "	12. <sup>e</sup> " " " "
3. <sup>e</sup> " " vermeil " "	13. <sup>e</sup> " " " "
4. <sup>e</sup> " " argent. " "	14. <sup>e</sup> " " " "
5. <sup>e</sup> " " vermeil. " "	15. <sup>e</sup> " " " "
6. <sup>e</sup> " " argent. " "	16. <sup>e</sup> " " " "
7. <sup>e</sup> " " argent. " "	17. <sup>e</sup> " " " "
8. <sup>e</sup> " " bronze grand module	18. <sup>e</sup> " " " "
9. <sup>e</sup> " " " " " "	19. <sup>e</sup> " " " "
10. <sup>e</sup> " " " " " "	20. <sup>e</sup> " " " "

Un programme spécial contenant le règlement et les conditions générales du Concours sera publié par les soins de la Société organisatrice.

## Jeux populaires

---

A QUATRE HEURES

### JEU DE BOUCHON

Place Sébastopol

1. <sup>er</sup> prix . . . . .	100 fr.	5. <sup>e</sup> prix . . . . .	20 fr.
2. <sup>e</sup> » . . . . .	70	6. <sup>e</sup> » . . . . .	15
3. <sup>e</sup> » . . . . .	50	7. <sup>e</sup> » . . . . .	10
4. <sup>e</sup> » . . . . .	30	8. <sup>e</sup> » . . . . .	5

---

### MATS DE COCAGNE

Place de Bouvines, à Canteleu, au Réduit et place St-André

Ils seront garnis de bourses, vêtements et objets divers.

---

### TOURNIQUET BRETON

dans le quartier Saint-Sauveur

Il sera accordé des prix consistant en bourses, vêtements et objets divers.

---

### JEU DE CISEAUX

Place de Condé

Il sera accordé des prix consistant en bourses, vêtements et objets divers.

DE NEUF A ONZE HEURES DU SOIR  
**ILLUMINATION ÉLECTRIQUE**  
**DE LA GRANDE PLACE**

ET

**CONCERT D'HARMONIE**

par les Musiques des Canonniers et des Sapeurs-Pompiers

---

ILLUMINATION DES ÉDIFICES PUBLICS

---

LUNDI 27 JUIN

Continuation des Jeux et Exercices commencés  
la veille

**A NEUF HEURES**

**TIR A LA CIBLE**

PAR LES SAPEURS-POMPIERS

SUR LE CHAMP DE MARS

---



à trois heures, Place de la République  
**LACHER DE 3,000 PIGEONS VOYAGEURS**  
par la Fédération Colombophile Lilloise

---

## Jeux populaires

---

QUAI DE LA BASSE-DEULE

**A DEUX HEURES**

**JOUTE SUR L'EAU**

par les ouvriers de la grue

Il sera décerné six prix consistant en bourses, savoir :

1. <sup>er</sup> prix	80 fr. avec médaille d'argent.		4. <sup>e</sup> prix	25 fr.
2. <sup>e</sup> prix	60 fr.		5. <sup>e</sup> prix	20 fr.
3. <sup>e</sup> prix	40 fr.		6. <sup>e</sup> prix	15 fr.

---

A DEUX HEURES ET DEMIE

**CHASSE AUX CANARDS**

---

QUAI VAUBAN, en face des Docks

**A TROIS HEURES**

**JEU DE BAGUES SUR L'EAU**

Prix : Quatre bourses de 35, 20, 15 et 10 francs.

A TROIS HEURES

**COURSES EN SAC**

Place de la Nouvelle Aventure

Prix: Cinq bourses de 20 , 15 , 10 , 10 et 5 francs.

---

A QUATRE HEURES

**BASCULE HYDRAULIQUE**

Place aux Oignons

sera décerné trois prix consistant en bourses , savoir :

1.<sup>er</sup> prix 40 fr. — 2.<sup>e</sup> prix 25 fr. — 3.<sup>e</sup> prix 15 fr.

---

A SIX HEURES

**GRANDE EXÉCUTION MUSICALE**

AU JARDIN VAUBAN

---

à sept heures , sur l'Esplanade

**DISTRIBUTION GÉNÉRALE DES PRIX**

---

A NEUF HEURES

**FÊTE VÉNITIENNE DE NUIT**

DANS LE BASSIN DE LA HAUTE-DEULE

avec illumination du Jardin Vauban , du Bois de Boulogne  
et du Square Daubenton.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Toutes les Sociétés qui désirent concourir aux différents jeux et exercices, Foivent adresser à la Mairie, avant le Jeudi 16 Juin, une liste indiquant lisiblement : Le titre de la Société, son lieu de réunion, le nombre de membres qui doivent concourir, ainsi que le nom de chacun d'eux.

Pour avoir droit aux prix d'éloignement, les Sociétés devront justifier de leur domicile par un certificat du Maire de leur localité.

Le Samedi 25 Juin, à deux heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à un tirage au sort, pour déterminer l'ordre dans lequel les Sociétés inscrites pour les différents jeux seront admises à concourir.

La Ville se réserve d'augmenter ou de diminuer le nombre ou l'importance des prix, selon le plus ou moins grand nombre de Sociétés inscrites.

Une réduction de 50 pour cent sur le prix de transport est accordée par les Compagnies des chemins de fer du Nord et de l'Etat Belge, aux conditions ordinaires.

Arrêté en Commission municipale, le 27 Mai 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

### 35 Fête nationale du 14 Juillet 1881

A Programme.

B Levée des peines disciplinaires.

---

#### A Programme

*A huit heures du matin :*

Salve d'artillerie sur les remparts de la citadelle, par les Canonniers lillois;  
Pavoisement de tous les édifices publics.

*A neuf heures :*

Fête scolaire ;  
Revue des Ecoles sur l'Esplanade ;  
Défilé ;  
Collation offerte aux élèves au moment de la rentrée dans les classes.

*Dans la matinée :*

Fête de bienfaisance ;  
Banquet offert aux vieillards et aux orphelins des Hospices , par l'Administration hospitalière ;  
Pot-au-feu délivré par la Municipalité à tous les indigents inscrits au bureau de bienfaisance.

*A une heure après midi :*

Grande revue de la garnison , des Canonniers sédentaires et des Sapeurs-pompiers , au Champ de Mars.

*De quatre à six heures du soir :*

Concerts au Rond-Point de l'Esplanade et au Jardin Vauban.

*A huit heures , place de la République :*

Grande fête musicale et patriotique avec le concours de la Société des Concerts populaires, des Musiques municipales , de tous les Orphéons de la Ville, des chœurs du Conservatoire et des élèves des Ecoles.

- 1 *La Marseillaise* , harmonisée et orchestrée par Emile PESSARD ;
- 2 *France* (chœur) , Ambroise THOMAS ;
- 3 *Marche de Izsabadi* , MASSENET ;
- 4 *Patria* , Victor HUGO ;
- 5 *La Marche du Prophète* , MEYERBEER ;
- 6 *Le Chant du Départ* , MÉHUL.

*A neuf heures :*

Illumination des édifices publics ;

Les habitants sont invités à illuminer leurs maisons ;  
Des prix seront accordés aux plus belles illuminations.  
(Les concurrents sont priés de se faire inscrire à la Mairie , le 14 Juillet  
avant midi).

*De dix heures à une heure :*

Bals populaires places de Bouvines , de la Nouvelle Aventure, de Condé ,  
de Saint-André , rue Saint-Sauveur prolongée et place Catinat.

*A onze heures :*

Retraite aux flambeaux.

ITINÉRAIRE :

Réunion à l'abattoir , rues Saint-Sébastien , Saint-André , Négrier ,  
Royale , Esquermoise , Grande Place , rues Nationale , Colbert , Notre  
Dame et place de la République.

Hôtel-de-Ville , le 7 Juillet 1881.

*Le Maire de Lille ,*  
GÉRY LEGRAND.

---

## B Levée des peines disciplinaires

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE ,

VU

La loi du 18 Juillet 1837, art. 12;

ARRÊTE :

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet , toutes les peines disci-  
plinaires , prononcées jusqu'à ce jour dans les services municipaux , sont  
généralement levées.

Hôtel-de-Ville , le 8 Juillet 1881.

*Le Maire de Lille ,*  
GÉRY LEGRAND.



### 36 **Musées** : Membres correspondants

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE ,

Considérant qu'aucune nomination de membres correspondants des musées n'a été faite depuis 1876 ;

Que les nominations déjà anciennes n'ont pas été confirmées par les administrations qui se sont succédé à l'Hôtel-de-Ville ;

Qu'elles échappent ainsi au régime de renouvellement triennal , auquel sont soumises toutes les Commissions municipales ;

ARRÊTE :

Toutes les nominations , antérieures à ce jour , de membres correspondants des Musées sont et demeurent rapportées.

Hôtel-de-Ville , le 15 Juillet 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

### 37 **Tramways** : Tarifs de transport des Messageries

NOUS , PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU NORD ,

Officier de l'Ordre de la Légion-d'Honneur ,

VU

Les tarifs de transport pour messageries à grande et petite vitesse et le cahier des charges y annexé présentés , au mois de Janvier 1881 , par la Compagnie rétrocessionnaire des tramways urbains et suburbains de Lille ;

La délibération du Conseil Municipal de Lille , en date du 6 Mai et la lettre de M. l'Administrateur délégué en date du 21 suivant ;

Les rapports des ingénieurs des Ponts-et-chaussées , en date des 8 et 9 Mars et 7 et 8 Juillet 1881 ;

Les articles 22 des cahiers des charges , des concessions et les articles 23

des traités de rétrocession annexés aux décrets des 4 Octobre 1873, et 12 Octobre 1877 ;

CONSIDÉRANT

Que, dans l'espèce, la loi du 11 Juin 1880, article 33, ne saurait être appliquée ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Sont homologués les tarifs de transport de Messageries à grande et petite vitesse présentés par la Compagnie rétrocessionnaire des tramways urbains et suburbains de Lille.

ARTICLE 2

Est approuvé le cahier des charges spécial annexé aux tarifs précités avec les corrections et additions proposées par les ingénieurs du Contrôle.

ARTICLE 3

La Compagnie ne pourra user du bénéfice des deux articles ci-dessus que pendant une année seulement, qui commencera le jour de la notification du présent arrêté, et sur la ligne suburbaine, N.º 2, à l'exclusion de tout autre comprise dans le réseau fusionné.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera imprimé aux frais de la Compagnie et affiché dans les kiosques, entrepôts, lieux de réception et d'arrivée des marchandises.

ARTICLE 5

M. l'Ingénieur en chef du Département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera notifié à M. le Maire de Lille et à la Compagnie rétrocessionnaire.

Fait à Lille, le 11 Juillet 1881.

Pour le Préfet :

*Le Secrétaire général délégué.*

**BOUFFET**

## 38 Arrosement de la voie publique : Modification au règlement

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE,

VU

Les décrets des 16-24 Août 1790 ; 19-22 Juillet 1791 ; la loi du 18 Juillet 1837 ;

Les articles 8 et 17 du règlement de police de la voie publique , en date du 17 Septembre 1873 , lesquels sont ainsi conçus :

### ARTICLE 8

« Les trottoirs , les gargouilles placées au-dessous , et les fils d'eau doivent  
« être nettoyés chaque jour par les soins des riverains , avant le passage des  
« voitures du service de l'enlèvement des boues et , dans tous les cas , avant  
« neuf heures du matin en toute saison. Les immondices provenant de cette  
« opération sont mises en tas au bord de la chaussée : les trottoirs doivent  
« de plus être lavés au moins une fois par semaine. L'eau employée à cet  
« effet , doit être balayée et poussée dans le fil d'eau jusqu'à la limite de la  
« propriété contiguë en aval. Il en est de même des eaux provenant du  
« lavage des maisons.

« Le cours du fil d'eau doit toujours être tenu libre. »

### ARTICLE 17

« Durant la saison des chaleurs , les habitants sont tenus d'arroser la voie  
« publique devant les façades de leurs maisons , jusqu'au milieu de la  
« chaussée. Cet arrosement doit avoir lieu deux fois par jour : *La première*  
« *à neuf heures du matin , la seconde à cinq heures du soir.*

« Un avis de la Mairie fait connaître chaque année , l'époque à laquelle  
« cette opération doit commencer. Il est défendu d'y employer l'eau des  
« ruisseaux , d'arroser et d'éclabousser les passants ou de gêner la circu-  
« lation. »

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Pour faciliter l'application de l'article 8 sus-visé du règlement de police de la voie publique , les heures de balayage des fils d'eau seront annoncées à son de clochette par la police au moment de leur irrigation par le service de la distribution d'eau. Le nettoyage des trottoirs , des gargouilles et des fils d'eau devra être opérée immédiatement par les riverains , et terminé trente minutes après l'avertissement ainsi donné.

ARTICLE 2

M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville , le 21 Juillet 1881.

*Le Maire de Lille ,*

GÉRY LEGRAND.

---

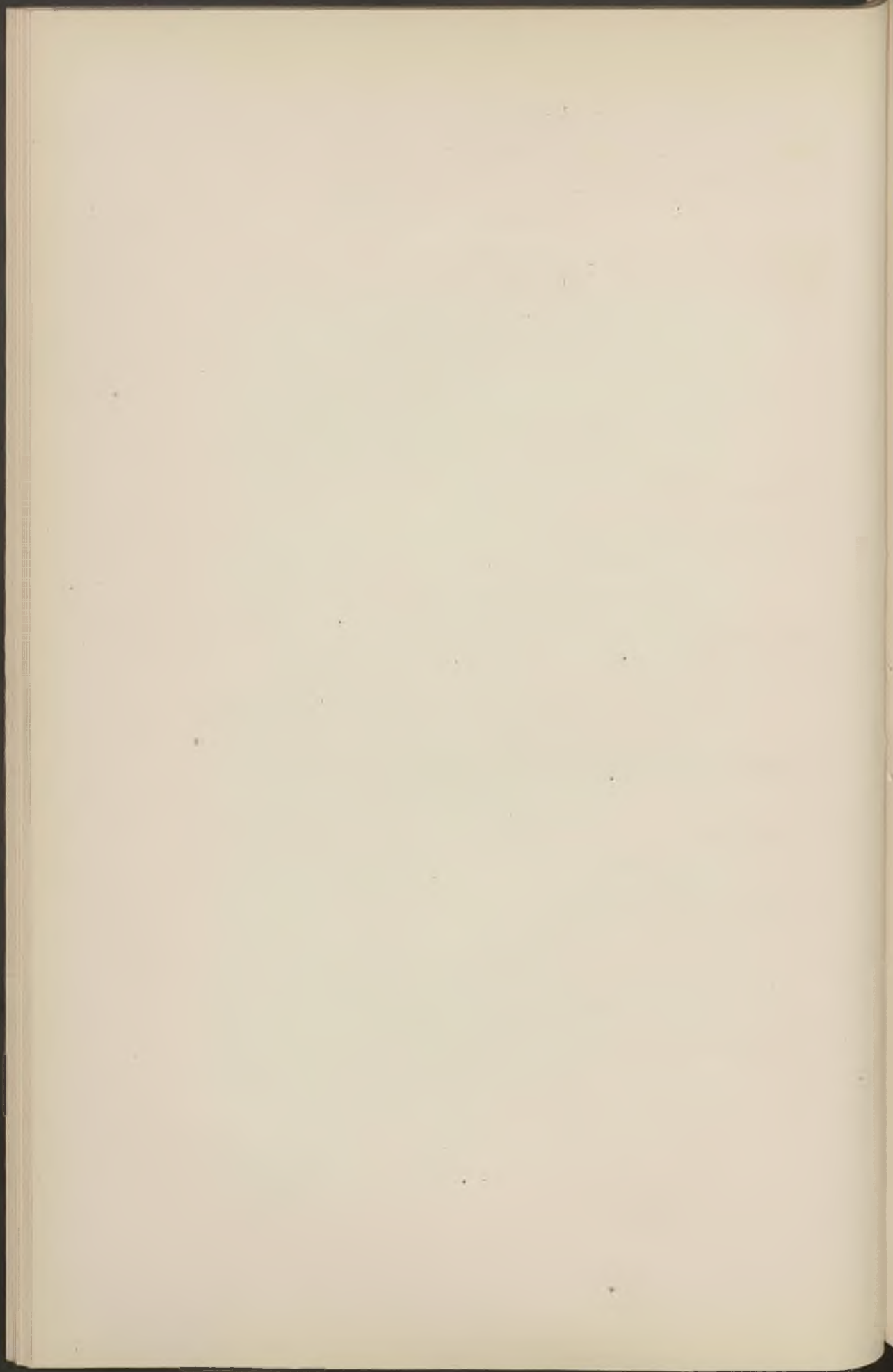
**39 Hospices et Bureau de bienfaisance : Nomination  
d'administrateurs**

Par arrêté du 25 Juin 1881 , M. le Préfet a nommé aux fonctions d'administrateurs des Hospices et du Bureau de bienfaisance, MM. TERQUEM, professeur à la Faculté des Sciences , YBERT-DESCAT , manufacturier , DELEPIERRE et LINGRAND , propriétaires.

Par un autre arrêté du 20 Juillet 1881 , M le Préfet a également nommé M. Edmond LEPERS, propriétaire, rue de Fives, 54 , membre de la Commission administrative des Hospices et du Bureau de Bienfaisance , en remplacement de M. LINGRAND , non-acceptant.







---

# BULLETIN ADMINISTRATIF

---

## SOMMAIRE :

- 40 **Octroi** : Tableau comparatif des produits du 3.<sup>e</sup> trimestre 1881.
- 41 **Voies publiques** : Dénominations.
- A Dénominations soumises à l'approbation présidentielle.
  - B Id. id. préfectorale.
- 42 **Tramways** :
- A Continuation des essais de traction mécanique.
  - B Permis de circulation pour une machine du système CARELS, sur la ligne de Lille à Roubaix.
- 43 **Voïrie** : Admission de deux rues particulières dans le réseau des voies publiques.
- 44 **Cérémonies extérieures du culte** : Interdiction de toute manifestation sur la voie publique.
- 45 **Elections des députés de l'Assemblée législative** :
- A Arrêté préfectoral divisant la Ville en sections.
  - B Arrêté municipal convoquant les électeurs.
  - C Résultat des élections.
- 46 **Théâtre municipal** : Débuts.
-

40 Octrois

Tableau comparatif des produits

du 3.<sup>e</sup> Trimestre 1881

OCTROI URBAIN

DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS		RECETTES effectuées au 1 <sup>er</sup> Octobre		DIFFÉRENCE	
		1881	1880	en plus	en moins
Boissons et liquides	Vins . . . . .	312,492 35	292,050 47	20,441 88	» »
	Alcools . . . . .	269,996 07	256,574 31	13,421 76	» »
	Bières . . . . .	744,705 68	707,382 37	37,323 31	» »
	Vinaigres et acides . .	16,585 75	15,207 23	1,378 52	» »
Comestibles.	Viandes de boucherie et de charcuterie . . . .	660,585 16	640,063 44	20,521 72	» »
	Volaille . . . . .	45,207 72	42,801 38	2,406 34	» »
	Gibier, pâtés, etc. . . .	13,848 59	12,940 79	907 80	» »
	Poisson . . . . .	59,199 99	54,502 26	4,697 73	» »
	Huitres et moules . . .	5,288 38	4,853 03	435 35	» »
Fourrages . . . . .	164,201 62	183,417 15	» »	19,215 53	
Combustibles	Charbons de bois et bois à brûler . . . . .	15,275 83	18,529 02	» »	3,253 19
	Houilles et cokes. . . .	228,158 63	230,598 74	» »	2,460 11
Matériaux . . . . .	368,852 97	393,568 47	» »	24,715 50	
Objets divers . . . . .	53,372 65	54,578 20	» »	1,205 55	
TOTAUX. . . . .		2,957,751 39	2,907,066 86	101,534 41	50,849 88
				Différence en plus pour 1881 : 50,684 53	

### OCTROI DE LA BANLIEUE

DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS	RECETTES effectuées au 1 <sup>er</sup> Octobre		DIFFÉRENCE		
	1881	1880	en plus	en moins	
Boissons et liquides	Vins . . . . .	11,984 20	11,050 71	933 49	» »
	Alcools . . . . .	27,330 32	23,778 56	3,551 76	» »
	Bières . . . . .	113,165 77	101,058 65	12,107 12	» »
	Vinaigres et acides . .	1,692 97	1,430 71	262 26	» »
Comestibles.	Viandes de boucherie et de charcuterie . . .	6,953 69	7,645 84	» »	692 15
	Volaille . . . . .	» »	» »	» »	» »
	Gibier, pâtés, etc. . .	» »	» »	» »	» »
	Poisson . . . . .	» »	» »	» »	» »
	Huîtres et moules . .	» »	» »	» »	» »
Fourrages . . . . .	16,821 92	16,728 59	93 33	» »	
Combustibles.	Charbon de bois et bois à brûler . . . . .	3,227 10	2,935 90	291 20	» »
	Houilles et cokes. . .	40,656 87	37,367 51	3,289 36	» »
Matériaux . . . . .	71,422 46	59,650 93	11,771 53	» »	
Objets divers . . . . .	2,502 24	2,786 80	» »	284 56	
TOTAUX. . . . .	295,757 54	264,434 20	32,300 05	976 71	

Différence en plus pour 1881 : 31,323 34

Lille, le 7 Octobre 1881

Le Maire de Lille,

GÉRY LEGRAND.

41 ~~Voies publiques~~ : Dénominations *de mes*

A **Dénominations soumises à l'approbation présidentielle.**

B **Dénominations soumises à l'approbation préfectorale.**

A **Dénominations soumises à l'approbation présidentielle.**

LE MAIRE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, article 11 ;

La circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 3 Août 1841

CONSIDÉRANT :

Que depuis l'agrandissement de la Ville, certains noms de places et de rues font double emploi et créent des erreurs qu'il importe de faire disparaître ;

Que les voies publiques ont en outre emprunté à divers courants d'opinions politiques des attributions sans caractère local, alors qu'une cité s'honore en conservant pieusement les noms des citoyens qui l'ont servie et illustrée ;

ARRÊTE :

A partir de la publication du présent arrêté, les voies publiques ci-après désignées porteront les dénominations indiquées en l'état suivant :

Désignation actuelle des voies publiques	Dénominations nouvelles
Square du <b>RÉDUIT</b>	Square <b>RUAULT</b>

Réponse du général **RUAULT**, commandant la Place à la sommation faite par les Autrichiens, le 29 Septembre 1792.

La garnison que j'ai l'honneur de commander et moi, sommes résolus de nous ensevelir sous les ruines de cette Place, plutôt que de la rendre à nos ennemis, et ses citoyens, fidèles comme nous à leur serment de vivre libres ou de mourir, partagent nos sentiments et nous seconderont de tous leurs efforts.



Désignation actuelle des voies publiques	Dénominations nouvelles
<b>Place de VALENCIENNES</b>	<b>Place GUY de DAMPIERRE</b>
<p>GUY DE DAMPIERRE, Comte de Flandre, confirme à la Commune de Lille le privilège de ne prêter serment d'obéissance qu'après avoir reçu du souverain le serment de respecter les franchises et les libertés communales. — 1297.</p>	
<b>Place de BOUVINES</b>	<b>Place MADELEINE CAULIER</b>
<p>Cette femme intrépide traverse les lignes ennemies, au péril de sa vie, pour porter à Boufflers, défendant la Ville, les dépêches de l'armée française. — 1708.</p>	
<b>Place de CANTELEU</b>	<b>Pl. LEROUX de FAUKEMONT</b>
<p>LE ROUX DE FAUKEMONT, défend vaillamment la Ville contre Philippe-le-Bel. — 1297.</p>	
<b>Place de CONDÉ</b>	<b>Place VANHËNAKER</b>
<p>VANHËNACKER, premier Maire de la Municipalité élue en 1790.</p>	
<b>Place de DOUAI</b>	<b>Place de FERNIG</b>
<p>Les deux sœurs Théophile et Félicité DE FERNIG, volontaires de l'armée du Nord, reçoivent des chevaux et des armes d'honneur au nom de la Patrie. — 1792.</p>	
<b>Place SAINTE-CATHERINE</b>	<b>Place Jacques LOUCHART</b>
<p>Jacques LOUCHART donne à la Ville une rente de 200 livres parisis pour être distribuée aux pauvres. — 1284.</p>	
<b>Place de TRÉVISE</b>	<b>Place DÉLIOT</b>
<p>Pierre et Hubert DÉLIOT fondent l'Ecole des Grisons ouverte à deux cents enfants pauvres. — 1554.</p>	

Désignation actuelle des voies publiques	Dénominations nouvelles
<b>Parvis St-PIERRE St-PAUL</b>	<b>Parvis DE CROIX</b>
Louis DE CROIX donne 28.000 florins aux Bleuets pour l'entretien de douze orphelins. — 1660.	
<b>Place d'ARRAS</b>	<b>Place Jacques FEBVRIER</b>
Jacques FEBVRIER fonde à Lille la première manufacture de faïence. — 1696.	
<b>Place d'ISLY</b>	<b>Place Antoine TACQ</b>
Antoine TACQ fonde la première imprimerie lilloise. — 1594.	
<b>Place des POSTES</b>	<b>Place Barthélemy DOREZ</b>
Barthélemy DOREZ fonde à Lille la première fabrique de porcelaine tendre. — 1711.	
<b>Rue JOSÉPHINE</b>	<b>R. GAUTHIER de CHATILLON</b>
Célèbre poète latin de Lille au XII. <sup>e</sup> siècle.	
<b>Rue BEAUHARNAIS</b>	<b>Rue Jacquemars GIÉLÉE</b>
Auteur du roman <i>Renart le Nouvel</i> , écrit à Lille au XIII. <sup>e</sup> siècle.	
<b>Rue de RIHOUR</b>	<b>Rue Jean ROISIN</b>
Jean ROISIN rédige le livre des <i>Coutumes de Lille</i> , sauvegarde et témoin des libertés communales. — 1297.	
<b>Square d'IÉNA</b>	<b>Square Pierre RICART</b>
Pierre RICART crée à Lille le premier jardin botanique. — 1644.	

Désignation actuelle des voies publiques	Dénominations nouvelles
<b>Rue de l'ANGE GABRIEL</b>	<b>Rue Alard DU GAUCQUIER</b>
Musicien lillois, maître de chapelle de l'Archiduc MATHIAS au XVI. <sup>e</sup> siècle.	
<b>Rue VAUBAN</b>	<b>Rue des Frères VAILLANT</b>
Peintres et graveurs lillois. L'un d'eux grava le premier à la manière noire.	
<b>Place MONTEBELLO</b>	<b>Place CORMONTAIGNE</b>
CORMONTAIGNE fonde à Lille une Manufacture de fils d'or et d'argent. — 1711.	
<b>Rue JACQUART</b>	<b>Rue MALUS</b>
Président de la Société des Sciences de Lille, découvre la polarisation de la lumière et prépare ainsi l'invention du saccharimètre. — 1804.	
<b>Avenue de l'EST</b>	<b>Avenue de MUY</b>
Gouverneur de Lille et bienfaiteur de nos écoles de dessin. — 1755.	
<b>Avenue BUFFON</b>	<b>Avenue Mathias DELOBEL</b>
Médecin lillois du XVI. <sup>e</sup> siècle, auteur de précieux ouvrages de botanique.	
<b>Rue de l'OUEST</b>	<b>Rue CORBET</b>
Sculpteur. Membre de l'Académie des Arts de Lille au XVIII. <sup>e</sup> siècle.	
<b>Avenue LAFAYETTE</b>	<b>Avenue Julien DESTRE</b>
Architecte lillois, constructeur de la Bourse. — 1652.	

Désignation actuelle des voies publiques	Dénominations nouvelles
Quai SAINT-MARTIN	Quai du WAULT

Centre commercial lillois du XIII.<sup>e</sup> au XVIII.<sup>e</sup> siècle.

R. CHAUFOUR-LHERMITTE | Rue DEGLAND

Un des fondateurs du Musée de Zoologie de Lille, auteur de travaux classiques sur l'ornithologie européenne.

Rue CANROBERT | Rue FEUTRY

Poète lillois du XVIII.<sup>e</sup> siècle.

Rue de LEZENNES | Rue de BAVAI

Capitale du pays des Nerviens auxquels appartient longtemps le territoire de Lille.

Rue CAULIER | Rue MASQUELIER

MASQUELIER, Louis-Joseph, né à Cysoing, s'illustre dans l'art de la gravure. — 1711.

Rue SAINTE-MARIE (Fives) | Rue Guillaume WERNIERS

Des œuvres remarquables sortent de sa fabrique de tapisserie de haute lisse fondée à Lille en 1701.

R. du CHAUFOUR (M.-Lille) | Rue Pierre D'OUDEGHERST

Historien et jurisconsulte lillois au XVI.<sup>e</sup> siècle, auteur des chroniques et annales de Flandre.

Hôtel-de-Ville, le 4 Juillet 1881.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

*Décret présidentiel*

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,  
Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur et des Cultes ;

VU :

L'ordonnance du 10 Juillet 1816 ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Est approuvé l'arrêté, en date du 4 Juillet 1881, par lequel le Maire de Lille (Nord), attribue à un certain nombre de voies et places publiques de cette Ville les dénominations de Ruault, Guy de Dampierre, Madeleine Caulier, Le Roux de Fauquemont, Vanhœnacker, Fernig, Jacques Louchart, Déliot, De Croix, Jacques Febvrier, Antoine Tacq, Barthélemy Dorez, Gauthier de Chatillon, Jacquemars Giélee, Jean Roisin, Pierre Ricart, Alard du Gaucquier, Frères Vaillant, Cormontaigne, Malus, De Muy, Mathias Delobel, Corbet, Julien Destré, Wault, Degland, Feutry, Bavai, Masquelier, Guillaume Werniers, Pierre d'Oudegherst.

ARTICLE 2

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Mont-sous-Vaudrey, le 30 Août 1881.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République,  
*Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes,*

CONSTANS.

Pour expédition conforme.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.



**B Dénominations soumises à l'approbation préfectorale.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, article 11 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

A partir de la publication du présent arrêté les voies publiques ci-après porteront les dénominations suivantes :

Désignation actuelle des voies publiques	Dénominations nouvelles
Rue PALIKAO	Rue BRULE MAISON

Surnom de FRANÇOIS COTTIGNY, célèbre auteur de chansons et de pasquilles en patois de Lille.

Rue de la PAIX

Rue de la PAIX D'UTRECHT

Le traité d'Utrecht a définitivement réuni Lille à la France.  
— 1713.

ARTICLE 2

M. le Directeur des Travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 Juillet 1881.

*Le Maire de Lille,*  
**GÉRY LEGRAND.**

Approuvé :

Lille, le 26 Septembre 1881.

Pour le Préfet du Nord,  
*Le Secrétaire général délégué,*  
**BOUFFET.**

— 42 Tramways

**A Continuation des essais jusqu'à solution donnée à une demande tendant à la substitution définitive de la traction mécanique à la traction animée.**

**B Permis de circulation pour une machine du système Carels**

---

**A Continuation des essais jusqu'à solution donnée à une demande tendant à la substitution définitive de la traction mécanique à la traction animée.**

NOUS, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU NORD,

Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur ;

VU :

La demande en date du 2 Mai 1881, par laquelle la Compagnie rétrocessionnaire des Tramways de Lille a demandé l'autorisation de substituer, à titre définitif, la traction à vapeur à la traction par chevaux sur la ligne de Lille à Roubaix ;

La dépêche ministérielle du 8 Juillet 1881, portant qu'en attendant qu'il soit statué sur cette demande la Compagnie est autorisée à continuer ses essais de traction à vapeur sur ladite ligne, dans les conditions prescrites par une décision ministérielle du 25 Janvier dernier ;

Le rapport des ingénieurs du Contrôle en date des 25 et 26 Juillet 1881 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

La Compagnie rétrocessionnaire des Tramways de Lille est autorisée à continuer ses essais de traction à vapeur sur la ligne de Lille à Roubaix, jusqu'à ce qu'il ait été statué au sujet de sa demande du 2 Mai 1881. Cette autorisation sera néanmoins révoquée à toute époque.

ARTICLE 2

Elle est subordonnée à l'accomplissement des prescriptions du règlement spécial qui a été notifié à la Compagnie par notre arrêté du 24 Février 1881.

ARTICLE 3

Elle ne s'applique qu'à la partie de la ligne de Lille à Roubaix située en dehors du territoire de cette dernière ville.

ARTICLE 4

Les permis de circulation accordés par nos arrêtés des 25 Février et 20 Mai 1881 pour douze machines du système HUGLES, et deux machines du système FRANCK, resteront valables jusqu'à l'expiration de la période des essais.

ARTICLE 5

Des ampliations du présent arrêté seront adressées à M. l'Ingénieur du Contrôle, chargé d'en assurer l'exécution, ainsi qu'à M. le MAIRE de Lille, chargé de le notifier à la Compagnie intéressée et de nous transmettre le certificat de notification.

Fait à Lille, le 27 Juillet 1881.

Pour le Préfet,

*Le Conseiller de Préfecture délégué,*

DELPECH.

Pour ampliation :

*Le Conseiller de Préfecture, ff. de Secrétaire général,*

JOPPÉ.

Pour copie conforme :

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

**B Permis de circulation pour une machine du système  
Carels**

NOUS, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU NORD,  
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur

VU :

La demande en date du 1.<sup>er</sup> Août 1881, par laquelle la Compagnie des Tramways du Département du Nord sollicite un permis de circulation pour une machine du système CARELS, de Gand, qu'elle se propose d'employer sur la ligne de Lille à Roubaix ;

La loi du 11 Juin 1880 sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways ;

Le décret du 30 Avril 1880, réglementaire des appareils à vapeur ;

La décision ministérielle du 8 Juillet 1881 qui a autorisé, en dernier lieu, la continuation des essais de traction à vapeur sur la ligne de Lille à Roubaix ;

Notre arrêté du 27 Juillet 1881, portant notification de ladite décision, et notamment son article 2 ;

Le règlement auquel les essais de traction à vapeur sont assujettis, dont notification a été faite à la Compagnie par notre arrêté du 24 Février dernier, et spécialement son article 5 ;

Le rapport des Ingénieurs du contrôle, en date des 9 et 10 Août 1881 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

La Compagnie des Tramways du Département du Nord est autorisée à se servir, pour ses essais de traction à vapeur sur la ligne de Lille à Roubaix, d'une machine du système CARELS, première de la série (n.º 15 de la Compagnie, n.º 112 de construction), sortant des ateliers de construction de MM. CARELS frères, de Gand (Belgique), et dont la description suit :

*Chaudière horizontale tubulaire*

Capacité totale, 845 litres ; surface de chauffe, 9.<sup>m2</sup>.

Dimensions principales : Corps cylindrique en fer ; diamètre, 0.<sup>m</sup>58  
longueur, 0.<sup>m</sup>75.

73 tubes cylindriques en fer : Diamètre, 0.<sup>m</sup>42 ; longueur 0.<sup>m</sup>94.

Foyer cylindrique vertical en fer : Diamètre, 0.<sup>m</sup>60 ; hauteur, 1.<sup>m</sup>25.

Enveloppe du foyer cylindrique en fer : Diamètre, 0.<sup>m</sup>80 ; hauteur, 2.<sup>m</sup>10.

Timbre : 15 kilog.

Cylindres à vapeur extérieurs, reposant sur la plate-forme et horizontaux :

Diamètre intérieur, 0.<sup>m</sup>140 ; course des pistons, 0.<sup>m</sup>300.

Roues accouplées : Nombre, quatre ; diamètre, 0.<sup>m</sup>600 ; espacement des  
essieux, 1.<sup>m</sup>500.

Poids total : A vide, 5.000 kil. ; en service, 6.000.

Dimension de la locomotive : Longueur, 3.<sup>m</sup>55 ; largeur, 1.<sup>m</sup>92.

Hauteur de la cheminée au-dessus des rails, 3.<sup>m</sup>20.

#### *Appareils de sûreté*

- 2 tubes indicateurs du niveau de l'eau ;
- 2 robinets étayés ;
- 2 soupapes de sûreté serrées au moyen d'une balance unique ;
- 2 manomètres métalliques gradués en atmosphères.

#### *Appareils divers*

- 2 injecteurs KÆRTING ;
- 2 leviers actionnant le régulateur ;
- 2 leviers de changement de marche ;
- 2 freins de manœuvrement à l'aide de leviers à contre-poids mobiles ;  
chacun d'eux agit sur deux sabots en fonte extérieurs aux roues ;
- Une bêche alimentaire ;
- Un cendrier fermé.

#### ARTICLE 2

La chaudière devra être pourvue d'un appareil à retenir les flammèches ;  
la balance sera organisée de telle façon qu'on ne puisse la serrer au-delà de  
la limite correspondant à la pression indiquée par le timbre ; les manomètres  
devront être gradués en kilogrammes par centimètre carré, et la limite que  
la pression ne doit pas dépasser y sera indiquée par une ligne très-visible.



ARTICLE 3

Le présent permis de circulation sera valable jusqu'à l'expiration des essais autorisés en dernier lieu par la décision ministérielle du 8 Juillet 1881. Il pourra toutefois être retiré ou suspendu à toute époque.

ARTICLE 4

M. l'Ingénieur en chef du contrôle des Tramways est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. le Maire de Lille et à la Compagnie intéressée.

Fait à Lille, le 12 Août 1881.

Pour le Préfet du Nord,

*Le Conseiller de Préfecture délégué,*

DELPECH.

Pour expédition conforme :

*Le Conseiller de Préfecture, ff. de Secrétaire général,*

JOPPÉ.

---

43 **Voirie** : Admission de deux rues particulières dans le réseau des voies publiques.

NOUS, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU NORD,

Officier de l'Ordre de la Légion-d'Honneur,

VU :

La délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 24 Décembre 1879, votant l'admission au réseau des voies publiques, des rues particulières dites du Chevalier Français et le Dieu de Marcq, ouvertes en 1867, par l'Administration des hospices de cette ville, dans le faubourg St-Maurice ;

L'avis favorable de la Commission administrative des Hospices de Lille, en date du 28 Janvier 1880 ;

Le plan parcellaire dressé, le 28 Juillet 1881, par M. le Directeur des Travaux municipaux de la Ville ;

Les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé les 1.<sup>er</sup>, 2 et 3 Mars 1880 ; ensemble l'avis favorable de M. le Commissaire-Enquêteur ;

L'arrêté préfectoral du 17 Mai 1866, autorisant l'ouverture desdites rues ;

La lettre de M. le Maire de Lille en date du 29 Juillet 1881 ;

La loi du 16 Septembre 1807, l'ordonnance du 23 Août 1835 et le décret du 25 Mars 1852 ;

CONSIDÉRANT

Que les rues dont il s'agit ont pour effet d'augmenter les facilités de la circulation ;

Que l'enquête n'a donné lieu à aucune réclamation ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Sont admises au réseau des voies municipales de Lille, conformément au plan ci-annexé, les rues particulières dites du Chevalier Français et du Dieu de Marcq, ouvertes en 1867, par l'Administration des Hospices de cette Ville.

ARTICLE 2

M. le Maire de cette Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 2 Août 1881.

*Le Préfet du Nord,*

Paul CAMBON.

Pour copie conforme :

*Le Conseiller de Préfecture ff. de Secrétaire général,*

JOPPÉ.

---

44 ~~C~~érémonies extérieures du culte : Interdiction  
de toute manifestation sur la voie publique.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE ,

VU :

Les décrets des 16-24 Août 1790, titre XI, article 3;

La loi du 18 Germinal an X, art. 45;

La loi du 18 Juillet 1837, art. 11;

L'arrêté de notre prédécesseur, en date du 4 Mai 1880, interdisant la  
sortie des processions ;

Le vœu émis par le Conseil municipal, le 2 de ce mois;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Toute manifestation du culte est interdite sur la voie publique à l'occasion  
de l'administration des secours religieux aux malades.

ARTICLE 2

M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent  
arrêté.

Hôtel-de-Ville , le 3 Août 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Vu :

Lille, le 17 Août 1881.

Pour le Préfet du Nord ,

*Le Conseiller de Préfecture ff. de Secrétaire-Général délégué ,*

DELAPORTE.

45 Election des Députés de l'Assemblée législative.

A Arrêté préfectoral divisant la Ville en sections

B Arrêté municipal convoquant les électeurs

---

A Arrêté préfectoral divisant la Ville en sections

NOUS, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU NORD,

Officier de la Légion d'honneur,

VU

Le décret du 28 Juillet 1881, portant convocation des collèges électoraux au dimanche 21 Août 1881 pour l'élection des députés;

L'article 4 de la loi organique du 30 Novembre 1875 sur l'élection des députés ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

La ville de Lille est divisée pour les élections du 21 Août en neuf sections de vote, établies conformément au tableau ci-dessous, savoir :

1.<sup>re</sup> SECTION

Comprenant la fraction du canton Sud-Ouest située dans l'ancienne ville augmentée de la partie de la nouvelle ville comprise entre le canal de la Haute-Deûle, le boulevard de la Liberté, le boulevard des Ecoles et l'axe de la rue Solférino.

*Hôtel-de-Ville*

1.<sup>er</sup> bureau : Salle des Prud'hommes.

2.<sup>e</sup> id. Tribunal de simple police.

2.<sup>e</sup> SECTION (1.<sup>er</sup> Bureau)

Comprenant la partie du même canton à l'Est de la rue d'Isly, de la place de Tourcoing et le boulevard Vauban.

*Ecole communale de la rue des Stations*

2.<sup>e</sup> SECTION (2.<sup>e</sup> Bureau)

La partie à l'Ouest de cet axe.

*Ecole communale de la rue Charles-de-Muyssart*

3.<sup>e</sup> SECTION

Comprenant la partie du même canton entre l'axe de la route de Béthune à Lille, des rues de Loos, d'Esquermes, de Notre-Dame, Solférino, des Postes, le boulevard de Strasbourg et la route d'Arras.

*Ecole communale de la rue de Juliers*

4.<sup>e</sup> SECTION

Le complément du canton Sud-Ouest, limité par l'axe de la rue des Postes, de la rue Solférino, des boulevards des Ecoles et Louis XIV, et embrassant la partie suburbaine de ce canton située à l'Est de la route d'Arras.

*Ecole communale de la place de Trévisé*

5.<sup>e</sup> SECTION

La partie du canton Nord-Est comprise dans la Ville.

*Hôtel des Canonniers*

1.<sup>er</sup> bureau : Salle du rez-de-chaussée.

2.<sup>e</sup> id. Salle du premier étage.

6.<sup>e</sup> SECTION

Les faubourgs de Fives et de Saint-Maurice, du canton Nord-Est.

*Ecole communale de la rue du Curé*

7.<sup>e</sup> SECTION

Tout le canton Centre.

1.<sup>er</sup> bureau : Salle des Concerts, place du Concert.

2.<sup>e</sup> id. Ecoles académiques, rue de la Deûle, 2.



8.<sup>e</sup> SECTION

Tout le canton Sud-Est.

*Bourse de Commerce*

1.<sup>er</sup> bureau : Entrée par la Grande-Place.

2.<sup>e</sup> id. Entrée place du Théâtre.

9.<sup>e</sup> SECTION

Tout le canton Ouest.

*Hôtel des Sapeurs-Pompiers*

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché dans la Ville par les soins de M. le MAIRE, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Lille, le 1.<sup>er</sup> Août 1881.

Pour le Préfet du Nord,

*Le Conseiller de Préfecture, ff. de Secrétaire général délégué,*

JOPPÉ.

---

**B Arrêté municipal convoquant les Electeurs**

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE LILLE,

VU :

Le décret du 28 Juillet 1881, fixant au 21 Août présent mois les élections pour le renouvellement intégral des Députés ;

L'arrêté préfectoral du 1.<sup>er</sup> Août 1881 divisant la Ville en neuf sections électorales dont les cinq : 1.<sup>re</sup>, 2.<sup>e</sup>, 5.<sup>e</sup>, 7.<sup>e</sup> et 8.<sup>e</sup> sections sont subdivisées en deux bureaux pour la facilité du vote ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Les Electeurs de la ville de Lille sont convoqués pour le dimanche  
21 Août présent mois à l'effet d'élire :

1.<sup>re</sup> Circonscription

(Comprenant les cantons de Lille Centre, Lille Nord-Est et Lille Oucst)

Un Député.

2.<sup>e</sup> Circonscription

(Comprenant les cantons de Lille Sud-Est et Lille Sud-Ouest)

Un Député.

ARTICLE 2

Le scrutin sera ouvert de huit heures du matin à six heures du soir.

ARTICLE 3

La Ville est divisée en neuf sections électorales, dont cinq, les 1.<sup>re</sup>,  
2.<sup>e</sup>, 5.<sup>e</sup>, 7.<sup>e</sup> et 8.<sup>e</sup> sections, en raison du grand nombre d'électeurs qu'elles  
renferment, sont subdivisées en deux bureaux.

ARTICLE 4

Les lieux de réunion des Electeurs sont fixés comme suit :  
(Voir l'arrêté préfectoral du 1.<sup>er</sup> Août ci-dessus).

ARTICLE 5

Le recensement des votes se fera :

Pour la 1.<sup>re</sup> circonscription : à l'Hôtel des Canonniers, salle du rez-de-  
chaussée.

Pour la 2.<sup>e</sup> circonscription : à l'Hôtel-de-Ville, salle des Prud'hommes.

\*

ARTICLE 6

Si les candidats à la députation ne sont pas élus le dimanche 21 Août, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 4 Septembre 1881, aux mêmes heures et aux mêmes lieux.

ARTICLE 7

Les Electeurs inscrits sur les listes arrêtées au 31 Mars 1881 sont seuls appelés à prendre part au vote. Ceux qui n'auraient pas reçu de bulletin de convocation peuvent les réclamer au secrétariat de la Mairie, Bureau des élections, les 19 et 20 de ce mois.

Hôtel-de-Ville, le 8 Août 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

### C Résultat des élections

Electeurs inscrits	Votants	Bulletins trouvés dans l'urne	Bulletins blancs et nuls	Reste pour suffrages exprimés	Majorité absolue	SUFFRAGES OBTENUS	CANDIDATS ÉLUS
<i>Première Circonscription</i>							
16.459	12.208	12.208	119	12.089	6.045	MM. Pierre LEGRAND. . . . . 9 229 CLOUET DES PERRUCHES 2.799 Divers . . . . . 9	M. Pierre LEGRAND
<i>Deuxième Circonscription</i>							
16.570	12.811	12.811	160	12.651	6.326	MM. Gustave MASURE . . . . . 9.244 Alfred GIARD. . . . . 1.353 Joseph BERNARD . . . . . 2.008 Divers . . . . . 3	M. Gustave MASURE

## 46 Théâtre municipal : Débuts

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE ,

VU :

L'arrêté de notre prédécesseur, en date du 25 Septembre 1880, réglementant les débuts au Théâtre ;

La loi du 18 Juillet 1837, article 11 ;

Considérant que l'ouverture de la campagne théâtrale se fera cette année le 15 Septembre au lieu du 1.<sup>er</sup> Octobre ; que par suite il est utile d'avancer aussi la période des débuts ;

ARRÊTE :

### ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Les débuts au Théâtre municipal commenceront le 15 Septembre prochain.

### ARTICLE 2

Outre les artistes indiqués à l'arrêté précité du 25 Septembre 1880, sont aussi assujettis aux débuts :

*Le Père noble, comique grime.*

*La Jeune première.*

### ARTICLE 3

Les artistes attachés au Théâtre l'année précédente et qui continuent le même emploi, ne sont soumis qu'à une seule épreuve : DITE DE RENTRÉE.

### ARTICLE 4

Toutes les épreuves de début et de rentrée doivent être terminées le 15 Octobre.



ARTICLE 5

Les artistes occupant des rôles secondaires et non soumis aux débuts, sont remplacés quand le Maire le juge convenable, sur sa simple réquisition, et dans le délai d'un mois.

ARTICLE 6

M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 3 Septembre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Vu :

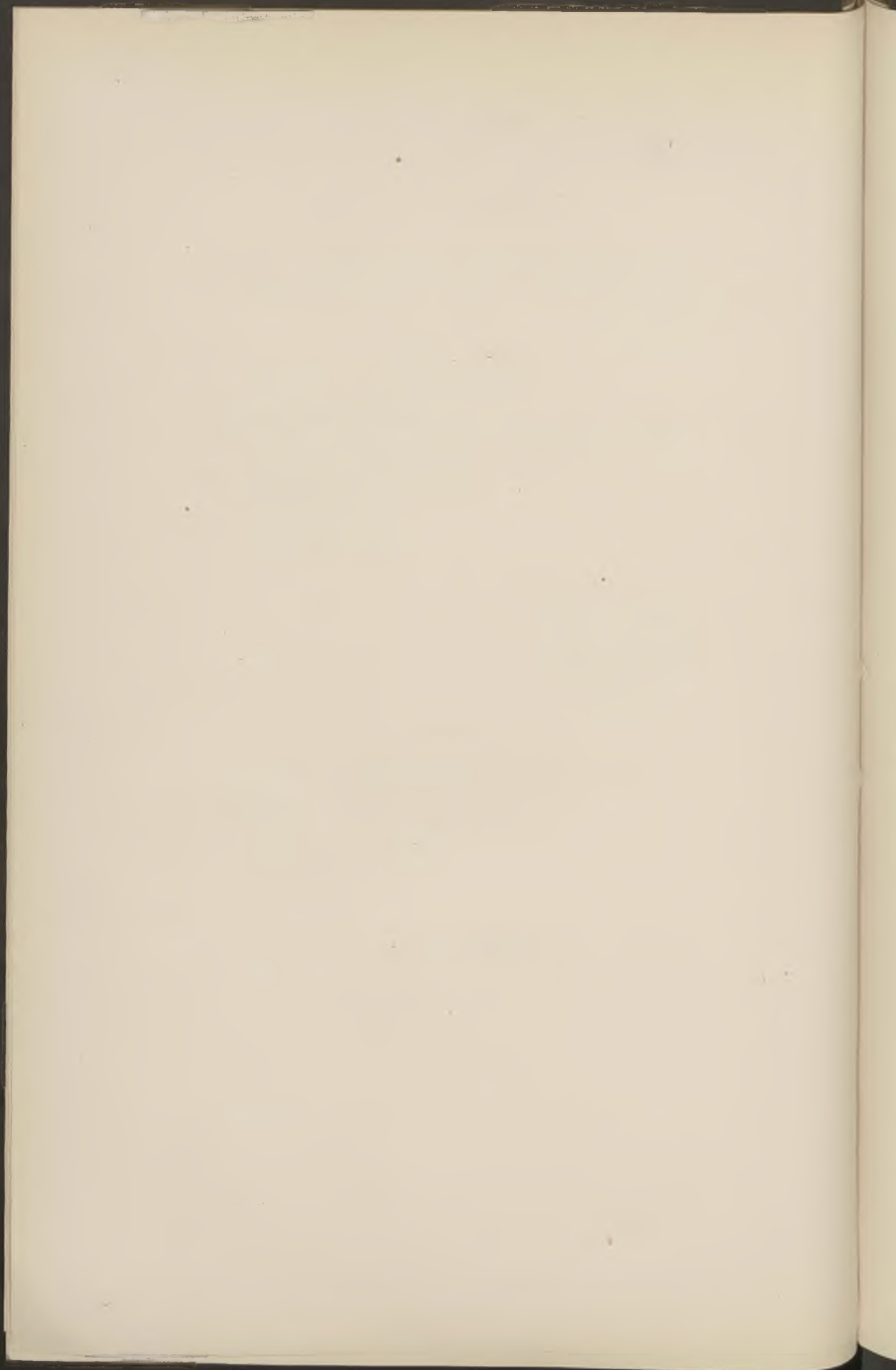
Lille, le 6 Septembre 1881.

Pour le Préfet du Nord,

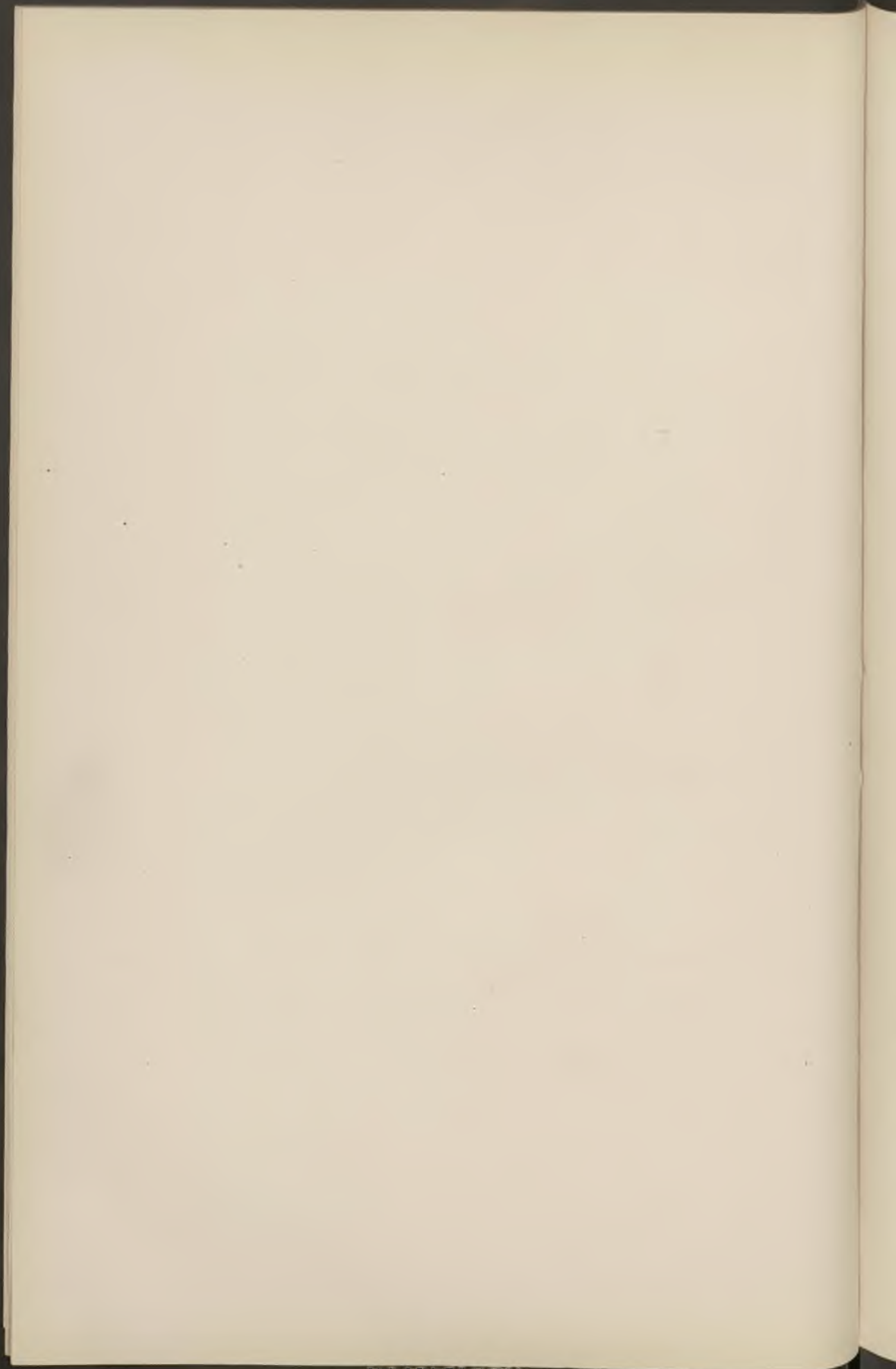
*Le Secrétaire général,*

BOUFFET.









---

# BULLETIN ADMINISTRATIF

---

## SOMMAIRE :

### 47 Conservatoire.

- A Rentrée des classes et programme des cours.
- B Jury d'examen et de concours. Nomination des Membres.
- c Dissolution et reconstitution de la Commission administrative.

### 48 Ecoles académiques.

- A Rentrée des classes et programme des cours.
- B Dissolution et reconstitution de la Commission administrative.
- c Nomination d'un surveillant général.

49 **Marché aux oiseaux** : Création d'un troisième marché place des Quatre-Chemins.

50 **Fondation Boucher de Perthes** : Distribution de primes et de médailles.

---

### 47 ~~C~~onservatoire de musique

- A **Rentrée des classes et programme des cours**
  - B **Jury d'examen et de Concours. — Nomination des membres**
  - C **Dissolution et reconstitution de la Commission administrative**
-



## A Rentrée des classes et programme des cours

LE MAIRE DE LILLE

Informe ses concitoyens que la rentrée des classes au Conservatoire de musique aura lieu le Lundi 3 Octobre.

ENSEIGNEMENT :

### *Harmonie*

Demoiselles, les Lundi, Mercredi et Vendredi de une heure à deux heures;  
Hommes, les Mardi, Jeudi et Samedi de quatre heures à cinq heures;  
Professeur M. F. LECOCQ.

### *Solfège*

Classes supérieures de demoiselles, les Lundi, Mercredi et Vendredi de midi à deux heures; Professeurs M. A. BAR et M.<sup>lle</sup> T. VERBRUGGHE.

Classe élémentaire, les Lundi, Mercredi et Vendredi de midi à deux heures; Professeur M.<sup>lle</sup> BULTEAU.

Classes supérieures de garçons, les Mardi, Jeudi et Samedi de midi à deux heures; Professeurs MM. L. DELANNOY et E. DIENNE.

Classe élémentaire, les Mardi, Jeudi et Samedi de midi à deux heures; Professeur M. F. LECOCQ.

Classe pour adultes (hommes), les Mardi, Mercredi et Vendredi de huit heures à dix heures du soir; Professeur M. Em. SCHILLIO.

### *Chant*

Demoiselles, les Lundi, Mercredi et Vendredi de dix heures à midi; Professeur M.<sup>me</sup> FONROBERT-BEAUCLAIR.

Hommes, les Mardi, Mercredi et Vendredi de sept heures à neuf heures du soir; Professeur M. E. BOULANGER.

### *Piano*

Classe supérieure de demoiselles, les Lundi, Mercredi et Vendredi de midi à deux heures; Professeur M. DELARROQUA.

Classe supérieure de demoiselles, les Lundi, Mercredi et Vendredi de dix heures à midi; Professeur M.<sup>me</sup> MONNERET-FRANCK.

Classe préparatoire de demoiselles, les Lundi, Mercredi et Vendredi de dix heures à midi; Professeur M.<sup>lle</sup> J. PANNEQUIN.

Classe préparatoire de demoiselles, les Lundi, Mercredi et Vendredi de midi à deux heures; Professeur M.<sup>lle</sup> MAGOT.

Classe préparatoire de demoiselles, les Lundi, Mercredi et Vendredi de dix heures à midi; Professeur M.<sup>lle</sup> I. ORTILLE.

Classe élémentaire de demoiselles, les Lundi, Mercredi et Vendredi de dix heures à midi; Professeur M.<sup>lle</sup> J. VALTIER.

*Piano et Orgue (garçons)*

Les Lundi, Jeudi et Samedi de six heures à huit heures du soir; Professeur M. J. LEFEBVRE-MULLER.

*Violon (1.<sup>re</sup> et 2.<sup>e</sup> classes)*

Les Mardi, Jeudi et Samedi de dix heures à deux heures; Professeur M. P. MARTIN.

*Violoncelle*

Les Mardi, Jeudi et Samedi de dix heures à midi; Professeur M. L. DELANNOY.

*Contre-Basse*

Les Lundi, Mercredi et Vendredi de cinq heures à six heures du soir; Professeur M. DARCO.

*Flûte et Hautbois*

Les Mardi, Jeudi et Samedi de midi à deux heures; Professeur M. J. HERMAN.

*Clarinette*

Les Mardi, Jeudi et Samedi de midi à deux heures; Professeur M. E. GAUBERT.

*Basson*

Les Mardi, Mercredi et Vendredi de sept heures à huit heures du soir ;  
Professeur M. A. BAR.

*Saxophone*

Les Lundi, Mercredi et Vendredi de six heures à sept heures du soir ;  
Professeur M. E GAUBERT.

*Cor*

Les Lundi, Mercredi et Vendredi de quatre heures et demie à six heures  
et demie du soir ; Professeur M. A. WIBO.

*Cornet à piston et Trompette*

Les Mardi, Jeudi et Samedi de midi à deux heures ; Professeur M. G.  
SINSOILLIEZ.

*Trombone*

Les Lundi, Mercredi et Vendredi de cinq heures et demie à six heures et  
demie du soir ; Professeur M. E. MASUREL.

*Classe d'ensemble instrumentale (garçons et demoiselles)*

Le Jeudi de huit à neuf heures du soir ; Professeur M. V. DELANNOY.

Les aspirants aux différentes classes ci-dessus devront se faire inscrire au  
Secrétariat du Conservatoire, de midi à une heure, du 26 Septembre au  
1.<sup>er</sup> Octobre inclus.

Conformément au règlement, les aspirants devront être âgés de neuf ans  
au moins, et déposer leur acte de naissance, ainsi qu'un certificat constatant  
qu'ils ont été vaccinés.

Ils devront être présentés par leurs parents ou tuteurs, qui auront à signer,  
en cas d'admission, l'engagement prescrit par l'article 45 du règlement pour  
les élèves de l'Ecole.

Le Jury se réunira au Conservatoire, pour procéder à l'examen des  
aspirants, savoir :

Lundi 3 Octobre, à midi, pour le Solfège;  
Mardi 4 id. id. id. Chant;  
Mercredi 5 id. id. id. Piano ;  
Jeudi 6 id. id. id. Instruments à archet ;  
Vendredi 7 id. id. id. Instruments à vent.

Les aspirants inscrits devront se présenter aux jours et heures fixés  
ci-dessus.

Hôtel-de-Ville, le 20 Septembre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

### B Jury d'examen et de Concours. — Nomination des membres

LE MAIRE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, article 12 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Sont nommés Membres du Jury d'examen et de concours du Conser-  
vatoire de musique pour l'année scolaire 1881-1882 :

*1.<sup>re</sup> Section. — Solfège*

MM. Edouard FRANÇAIS ,  
Théodore HERLIN ,  
Charles DE PRINS ,  
Edouard VANDEWEGHE.

*2.<sup>e</sup> Section. — Harmonie*

MM. Victor DELANNOY ,  
Eugène PINON ,  
E. KOSZUL ,  
Gabriel SINSOILLIEZ.

3.<sup>e</sup> Section. — Chant

MM. Emile BIGO,  
HERLIN-LAMBERT,  
Gustave LAMMENS,  
DESUBLAIN,  
DEMEUNYNCK.

4.<sup>e</sup> Section. — Piano et orgue

MM. Théodore HERLIN,  
Charles DE PRINS,  
E. KOSZUL,  
Paul PANNIER.

5.<sup>e</sup> Section. — Instruments à archet

MM. Edouard FRANÇAIS,  
Edouard BARWOLF,  
Charles DE TRY,  
Edouard VANDEWEGHE,  
Albert LADUREAU.

6.<sup>e</sup> Section. — Instruments à vent

MM. E. DELESTRAINT,  
E. PINON,  
PÉLICOT,  
Alfred QUESNAY,  
Edmond DEREN.

ARTICLE 2

M. le Vice-Président du Comité de patronage et de surveillance du Conservatoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 Octobre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---



**C Dissolution et reconstitution de la Commission  
administrative**

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, articles 11 et 12;

L'arrêté de notre prédécesseur en date du 7 Octobre 1875;

Le règlement du Conservatoire de musique, en date du 14 Février 1880, approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique, lequel porte, article 5, que la Commission de patronage et de surveillance de cet établissement est composée de neuf membres, renouvelables par tiers chaque année;

CONSIDÉRANT :

Que l'introduction de Membres à vie dans les Commissions administratives des Etablissements municipaux est une entrave pour le renouvellement triennal des membres.

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Le Comité de patronage et de surveillance du Conservatoire est dissous et reconstitué comme suit :

MM. Ed. DESROUSSEAUX,  
Th. HERLIN,  
BIGO-DANEL,  
SCHNEIDER-BOUCHEZ,  
Ch. DE PRINS,  
BAGGIO,  
Ed. FRANÇAIS,  
Ed. VANDEWEGHE,  
PANNIER.

ARTICLE 2

M. Ed. DESROUSSEAUX est nommé Vice-Président honoraire et M. Théodore HERLIN, Vice-Président provisoire.

ARTICLE 3

Au moment de l'installation de la Commission, M. le Vice-Président fera établir, par tirage au sort, un tableau de roulement entre tous les Membres. Il nous sera adressé un procès-verbal de cette opération.

ARTICLE 4

M. le Vice-Président du Comité de patronage et de surveillance est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 Octobre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

---

48 ~~E~~coles académiques : Année scolaire  
1881-1882

- A **Rentrée des classes et programme des cours**
- B **Dissolution et reconstitution de la Commission administrative**
- C **Nomination d'un surveillant général**

---

A **Rentrée des classes et programme des cours**

*Cours de peinture.* — M. COLAS, Professeur

Tous les jours, excepté les Dimanches. En été, de six à neuf heures du matin, en hiver, de huit à onze heures.

• Etudes d'après le modèle vivant. — Etudes de nature morte. — Compositions. — Les travaux des élèves dans les musées sont dirigés par le professeur.

*Dessin de la Figure.* — M. COLAS, Directeur-Professeur

M. DARCQ, Professeur en second

Tous les jours, de cinq heures et demie à sept heures et demie du soir, excepté les Dimanches et les Jeudis.

Etudes d'après le modèle vivant et d'après la bosse. Têtes et académies ombrées. — Principes.

*Sculpture.* — M. DARCQ, Professeur

Etudes d'après le modèle vivant et d'après la bosse. — Compositions.

Les mêmes jours que le dessin de la figure, de sept heures et demie à neuf heures et demie du soir.

*Anatomie.* — M. le docteur HOUZÉ DE L'AULNOIT, Professeur

Les Jeudis, de cinq heures à sept heures du soir.

Ostéologie, arthropologie, miologie appliquées à la peinture et à la sculpture. Proportions du corps humain. Les élèves de ce cours sont autorisés à suivre celui de l'École de médecine.

*Architecture.* — M. VANDENBERGH, Professeur

M. DUTHILLEUL, Professeur adjoint

Tous les jours, de sept heures et demie à neuf heures et demie, excepté les Dimanches et les Jeudis.

I. Architecture proprement dite, composition.

II. Connaissance et emploi de matériaux.

III. Levé de bâtiments, arpentage et nivellement, travaux de bâtiment, coupe de pierres, charpente, menuiserie, etc.

*Cours d'ornement.* — M. DUBUISSON, Professeur

Tous les jours, excepté les Dimanches et les Jeudis, de sept heures et demie à neuf heures et demie.

I. Dessins pour les tissus, la peinture décorative, la gravure, les plantes, etc.

II. Modelage en terre.

*Perspective* — M. DUBUISSON, Professeur

Les Dimanches, de huit heures à dix heures du matin.

Les Jeudis, de cinq heures à sept heures du soir.

Epures. — Principes. — Application et Dessin d'après nature.

*Dessin géométrique, Lavis, Géométrie et Mécanique appliquées.*

— M. VANRISCOTTE, Professeur

Tous les jours, excepté les Dimanches et les Jeudis, de cinq heures et demie à sept heures et demie du soir.

I. Dessin géométrique. — Levé de machines. — Lavis à l'effet. — Mécanique. — Cours de machines.

Les Lundis, Mardis, Mercredis, Vendredis et Samedis, de cinq heures et demie à sept heures et demie du soir.

II. Géométrie élémentaire avec application graphique et opérations sur le terra.

Les Lundis, Mercredis et Samedis, de sept heures et demie à neuf heures et demie du soir.

III. Géométrie descriptive avec application aux ombres et à la stéréotomie.

Les Mardis et Vendredis, de sept heures et demie à neuf heures et demie du soir.

*Dessin linéaire.* — M. DUBUISSON, Professeur

Tous les jours, de cinq heures et demie à sept heures et demie du soir, excepté les Dimanches et Jeudis.

Dessin à main levée sur papier et principes de Lavis.

*Dessin élémentaire.* — M. LECAT, Professeur

M. DEGOUGE, Professeur-Adjoint

Tous les jours, de cinq heures et demie à sept heures et demie du soir excepté les Dimanches et Jeudis.

Dessin à main levée au tableau noir et sur papier.

*Histoire de l'art.* — M. MAMET, Professeur

Les Lundis de sept heures et demie à huit heures et demie du soir.

### COURS NORMAUX

Subventionnés par l'Etat et plus spécialement destinés à la formation de Professeurs pour l'enseignement du dessin:

1 *Mathématiques. — Arithmétique. — Algèbre. — Géométrie. — Trigonométrie.* — M. COCHEZ, Professeur

Tous les soirs, excepté le Dimanche, de cinq heures et demie à sept heures et demie.

2 *Dessin de figure* : d'après la Bosse. — M. COLAS, Professeur.

3 *id.* d'après la Gravure. — M. DARCO, Professeur.

4 *Anatomie.* — M. HOUZÉ DE L'AULNOIT, Professeur.

5 *Architecture.* — M. VANDENBERGH, Professeur.

6 *Ornement et Perspective.* — M. DUBUISSON, Professeur.

7 *Dessin Géométrique et Lavis à l'effet.* — M. VANRISCOTTE. Professeur.

8 *Dessin élémentaire à main levée.* — M. LECAT, Professeur.

9 *Histoire de l'art.* — M. MAMET, Professeur.

Ces cours se font alternativement tous les matins excepté le Dimanche, de sept heures à neuf heures en été, et de huit heures à dix heures en hiver; ainsi que les Jeudis, de trois à cinq heures du soir.

Les aspirants aux différents cours ci-dessus devront se faire inscrire au Secrétariat de l'Académie, le jour de la rentrée des classes.

Les aspirants inscrits devront se présenter aux jours et heures fixés ci-dessus.

La porte de l'établissement sera fermée dix minutes après les heures d'entrée ci-dessus fixées.

*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.



**B Dissolution et reconstitution de la Commission  
administrative,**

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE ,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, article 12 ;

Les arrêtés de notre prédécesseur en dates des 27 Novembre 1875 et  
9 Novembre 1876 ;

CONSIDÉRANT

Que l'introduction des membres à vie dans les Commissions administra-  
tives des Etablissements municipaux est une entrave pour le renouvellement  
triennal des Membres ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

La Commission administrative des Ecoles académiques est dissoute et  
reconstituée comme suit :

MM. MARTEAU, Architecte ,

ROCHART , Conseiller municipal ,

GAVELLE, id.

FAUCHER, id.

HERLIN, Auguste, Vice-Président de la Commission admi-  
nistrative du Musée de peinture.

SAUVAGE, Architecte,

MOURCOU, id.

HUIDIEZ, Sculpteur,

SPROIT, Architecte ,

OLRY, Ingénieur des mines ,

DESUBLAIN , Propriétaire ,

CORNUT, Ingénieur.

ARTICLE 2

M. MARTEAU, architecte, est nommé Vice-Président.

ARTICLE 3

Au moment de l'installation de la Commission, M. le Vice-Président fera établir, par tirage au sort, un tableau de roulement entre tous les Membres. Il nous sera adressé un procès-verbal de cette opération.

ARTICLE 4

M. le Vice-Président de la Commission administrative des Ecoles académiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 11 Octobre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

**C Nomination d'un surveillant général**

Par arrêté de M. le MAIRE, en date du 7 Octobre 1881, M. WIBAUT a été nommé surveillant général des Ecoles académiques, en remplacement de M. LEFEBVRE, décédé.

---

**49 ~~M~~arché aux oiseaux et aux pigeons**

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE,

VU :

La loi des 16-24 Août 1790, titre XI, article 3;

La loi du 18 Juillet 1837, article 11;

La pétition d'un grand nombre d'habitants du quartier de Wazemmes

CONSIDÉRANT

Que les marchés aux oiseaux et aux pigeons établis places Richebé et

Saint-André, se trouvent trop éloignés des agglomérations de Wazemmes, Esquermes et Moulins-Lille;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Un troisième marché aux oiseaux et aux pigeons est établi place des Quatre-Chemins. Il se tiendra le Dimanche matin.

ARTICLE 2

M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 Septembre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Approuve :

Lille, le 26 Septembre 1881.

*Pour le Préfet du Nord, le Secrétaire général délégué,*

BOUFFET.

---

50 — ~~F~~ondation Boucher de Perthes

Dimanche dernier, à la suite de la distribution des primes de propreté et de bonne conduite aux indigents assistés par le Bureau de bienfaisance, M. MEUREIN, Adjoint délégué par M. le MAIRE, a décerné pour la première fois les primes et médailles instituées par le testament de M. BOUCHER DE PERTHES.

Nous reproduisons le très-intéressant rapport de l'honorable M. MEUREIN :

FONDATION BOUCHER DE PERTHES

*Séance du 15 Octobre 1881*

DISTRIBUTION DE PRIMES & MÉDAILLES

Par testament en date du 25 Mai 1861, feu Jacques BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES, en son vivant propriétaire, officier de la

Légion-d'Honneur, décédé le 2 Août 1868, en son hôtel, sis à Abbeville, a décidé qu'une somme de deux cent mille francs serait prélevée sur sa succession, et que, sur cette somme, dix mille francs seraient donnés à chacune des vingt villes de France ayant le plus d'ouvrières pauvres, pour qu'il soit délivré annuellement, et à perpétuité, une prime de cinq cents francs au moins et deux médailles au plus à celles de ces ouvrières qui se seraient distinguées par leur travail et leur conduite. La limite d'âge est fixée à quarante ans pour les concurrentes.

Par décret en date du 23 Février 1876, le Maire de Lille, au nom de cette Ville, a été autorisé à accepter, aux clauses et conditions énoncées, les libéralités résultant des dispositions testamentaires de BOUCHER DE PERTHES.

Pour remplir les engagements qu'il avait pris, le Maire a demandé aux industriels de Lille de lui fournir des renseignements sur celles de leurs ouvrières qui leur auraient paru les plus méritantes. Nos honorables concitoyens se sont empressés de répondre à l'invitation qui leur a été faite, et de nombreuses déclarations ont été adressées.

Chacune d'elles a été soumise à une enquête spéciale, contrôlée postérieurement par la Commission administrative au moyen de visites à domicile.

C'est après s'être entourée de tous les renseignements de nature à éclairer son jugement que la Commission a proposé à l'Administration municipale, réunie en séance, les choix suivants qui ont été approuvés :

#### Concours de 1880

Julie-Caroline-Joséphine MARTIN, née à Lille le 2 Octobre 1841, fille légitime de Alexandre-Joseph MARTIN, né à Comines (Nord), et de Charlotte-Joseph DELTIN, née à Quesnoy-sur-Deûle, travaille depuis treize ans comme ouvrière dans la fabrique d'instruments orthopédiques de la veuve BORGHI, rue de l'Hôpital-Militaire, qui fait le plus grand éloge de son travail, de sa conduite et de ses services.

Elle ne gagne que 1 fr. 50 par jour.

En 1868, elle s'est mariée au sieur GUIDET, duquel elle a eu six enfants, dont l'aîné n'a que douze ans.

GUIDET , domestique chez M. VANINGELANDT-PARENT , marchand de charbon , rue du Port , ne gagne que 3 fr. par jour ; ce qui porte le salaire quotidien de cette famille à 4 fr. 50 , somme égale au loyer hebdomadaire de l'appartement qu'elle occupe.

Outre les charges qui lui incombent , cette femme a encore avec elle sa vieille mère qu'elle entoure de soins et d'affection.

Son logement est tenu avec ordre et propreté

Enfin , elle est l'objet de la considération et de l'estime de tous ceux qui la connaissent.

En conséquence , le Maire lui décerne *la prime de 500 francs.*

Céline DUSART , âgée de trente-deux ans , née à Lille , travaille comme couturière à la machine , depuis dix-sept ans , dans les ateliers de M. BOUTRY-VAN ISSELSTEYN. Son patron lui a donné un certificat très-satisfaisant.

Les renseignements pris sur son compte , tant au sujet de la conduite que de la moralité , lui sont très-favorables.

Elle soutient sa mère , âgée de soixante-dix ans , et deux sœurs.

Le logement qu'elles habitent , rue du Vieux-Marché-aux-Moutons , n.º 21 , est tenu avec beaucoup d'ordre et de propreté.

*Première Médaille d'argent.*

Julienne VALEMBOIS , née à Merris (Nord) , le 8 Janvier 1849 , a fait son apprentissage d'étaeuse de lin chez MM. VERSTRAETE frères , à Lomme , où elle est restée deux ans. Le 23 Février 1864 elle est entrée dans la filature de MM. CRÉPY fils et Compagnie , où elle travaille encore aujourd'hui. Ses patrons la recommandent comme ouvrière modèle sous tous les rapports.

Elle est mariée au sieur LECLERCQ , ouvrier tanneur chez M. GOUBE , à Canteleu , gagnant 3 fr. par jour : elle gagne 2 fr. 15.

Elle habite avec son mari et leur petite fille âgée de onze ans , rue du Bazinghien , n.º 10 , à Lille , une partie de maison tenue avec un soin et une propreté minutieuse.

*Deuxième Médaille d'argent.*



### Concours de 1881

Sophie-Clara DESMOUTIEZ, née à Lille le 7 Avril 1844, fille légitime de Xavier-Victor DESMOUTIEZ, et de Sophie BECQUET, tous deux nés à Lille, est entrée le 18 Juillet 1855 comme ouvrière dans la filature de M. Gustave TOUSSIN.

Sa conduite et son travail ont toujours été irréprochables.

Depuis quelques années, Sophie, fille du contre-maître au bobinage depuis quarante ans, chez M. TOUSSIN, est surveillante des metteuses sur cartes. Dans ce nouvel emploi elle a mérité les vives félicitations de son patron.

Mariée au sieur DELESCLUSE, elle eut le malheur de le perdre et resta veuve avec un petit garçon. Elle ne voulut jamais se remarier pour consacrer tout son temps et ses ressources à l'éducation de son fils, ainsi qu'à l'entretien de la vieille mère de feu DELESCLUSE.

Elles habitent rue de Jemmapes, n.º 10, une chambre tenue avec une grande propreté, et la belle-mère, ce qui est assez rare, fait de sa bru un éloge sans réserve, inspiré par un véritable sentiment de reconnaissance.

En conséquence le Maire lui décerne *la prime de 500 francs.*

M<sup>lle</sup> HOCHEDÉZ, Marie, fileuse de lin, âgée de vingt-neuf ans, travaille depuis dix-sept ans sans interruption chez MM. L. DELCOURT et C.<sup>e</sup>.

Son patron la félicite de son assiduité et déclare que sa conduite est irréprochable, ce qu'ont confirmé tous les renseignements de l'enquête.

Elle habite avec sa vieille mère, dont elle est le seul soutien, une petite maison rue Fontenelle, cour Duhem, n.º 6, où règne l'ordre et la propreté.

*Première Médaille d'argent.*

M.<sup>lle</sup> MARESCAUX, Marie, née à Lille le 19 Avril 1847, habite avec sa vieille mère une chambre au deuxième étage d'une maison sise rue Saint Michel n.º 6.

Elle est entrée le 22 Mai 1865 chez MM. Ad. LELEUX et Ch. MAUTIN, fabricants d'équipements militaires et de vêtements confectionnés.

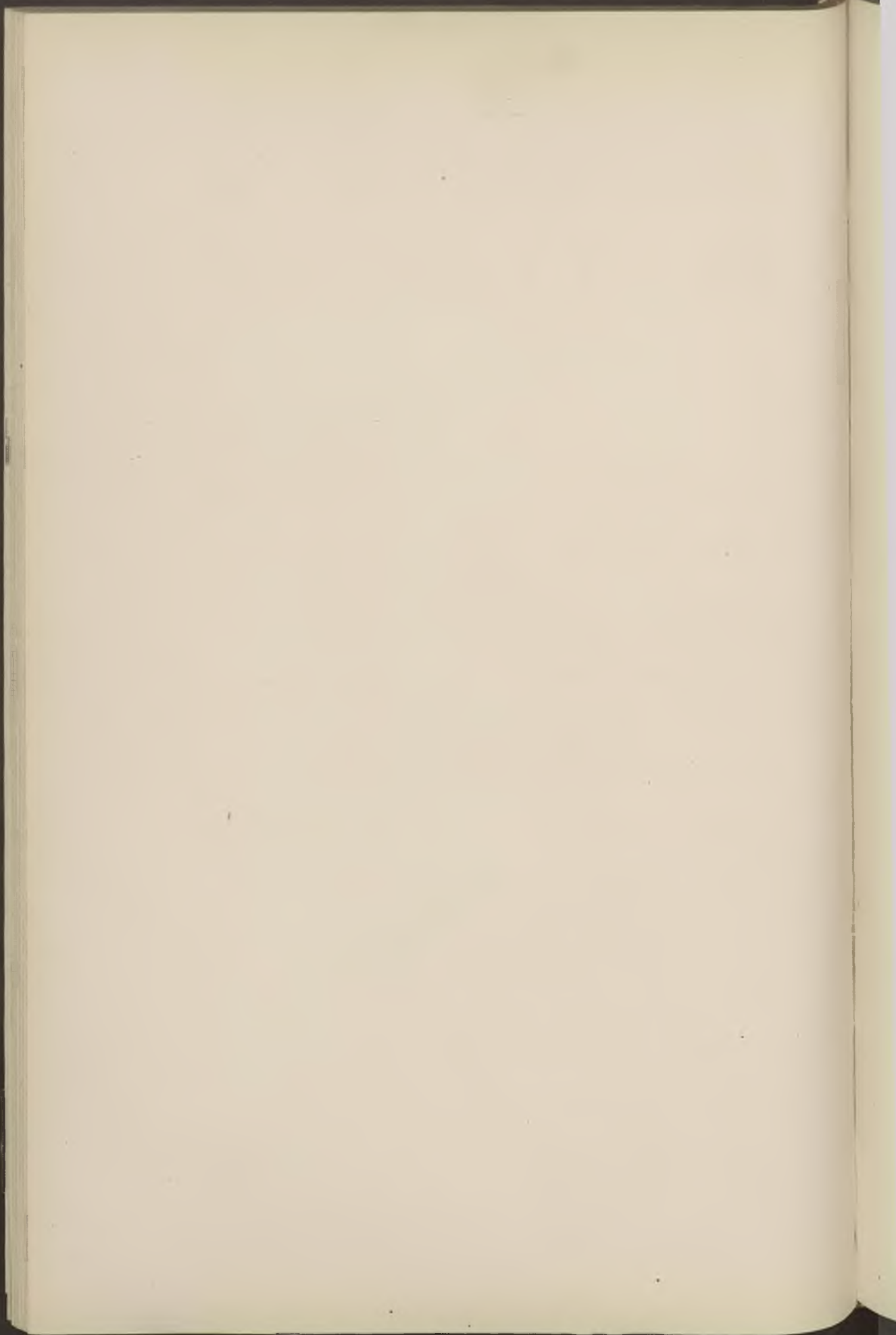
Elle a pour mission d'apprendre des jeunes filles à travailler, et s'acquitte de cette fonction d'une manière si satisfaisante que d'apprenties ses élèves sont devenues de bonnes ouvrières, dont un grand nombre sont encore dans les ateliers des patrons.

Sa conduite est à l'abri de tous reproches. En 1877 elle obtint du Bureau de bienfaisance une mention avec prime.

La chambre que ces femmes habitent est tenue avec propreté.

*Deuxième Médaille d'argent.*





# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

- 51 **Voie publique** : Application aux voitures des tramways des prescriptions de l'art. 84 du règlement général.
- 52 **Musée d'archéologie** : Nomination de membres de la Commission administrative.
- 53 **Musée Wicar** : Nomination d'un membre de la Commission administrative.
- 54 **Ecoles académiques** : id. id.
- 55 **Musée de Céramique** : Nomination de membres de la Commission administrative.
- 56 **Bibliothèque** : Nomination de membres du Comité d'inspection et d'achat de livres.
- 57 **Vente à la criée aux Halles centrales** : Organisation du personnel
- 58 **Secrétariat général** : Nomination d'un employé.
- 59 **Denrées alimentaires** : Nomination d'un vérificateur.
- 60 **Travaux communaux** : Adjudications.
- A Quartier de Wazemmes : Construction d'aqueducs dans la partie comprise entre les rues de Juliers, des Rogations et des Sarrazins.
  - B Rue N.° 53 : Pavage dans la partie comprise entre la rue des Stations et la place de Tourcoing.
  - C Ecole Florian, rue Gombert : Travaux de transformation.
  - D Curage des égouts, du 1.°r juillet 1881 au 30 juin 1884.
  - E Amélioration du pavage des anciennes rues, cours et courettes, pavage des chemins de terre et construction de fils d'eau pendant l'année 1881.



61 **Salles d'asile** : Legs de M.<sup>me</sup> veuve CASTELEYN.

62 **Comptabilité** :

A Décrets ouvrant divers crédits sur l'exercice 1881.

B Décret approuvant le compte administratif de la Ville pour 1880 et les chapitres additionnels au budget de 1881.

---

51 **Voie publique** : Application aux voitures des tramways des prescriptions de l'article 84 du règlement général.

LE MAIRE DE LILLE,

VU :

Les lois des 16-24 Août 1790, titre XI, article 3 ;

Du 18 Juillet 1837, articles 10 et 11 ;

La circulaire de M. le Préfet, en date du 3 Octobre 1881 ;

Le règlement de la voie publique, en date du 17 Décembre 1873, art. 84, ainsi conçu :

Il est interdit à toute personne conduisant des voitures, à tout cocher, voiturier, charretier, etc.

.... 4.<sup>o</sup> De couper les troupes, marchant en armes ou stationnant sur la voie publique, les convois funèbres, ou les cortèges, civils ou religieux;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Les prescriptions ci-dessus visées de l'article 84, paragraphe 4, du règlement de la voie publique, sont applicables aux voitures des Tramways.

ARTICLE 2

M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 13 Octobre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Vu :

Lille, le 20 Octobre 1881,

Pour le Préfet du Nord,

*Le Conseiller de Préfecture ff. de Secrétaire général délégué,*

JOPPÉ.

---

52 ~~M~~usée d'archéologie : Nomination de membres  
de la Commission administrative

LE MAIRE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, art. 12 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la Commission administrative du Musée d'archéologie :

M. l'abbé CARNEL, membre de la Commission historique du Nord, en remplacement de M. Jules DE VICQ, décédé.

M. ROUSSEL, Conseiller municipal (création).

ARTICLE 2

M. le Vice-Président de la Commission administrative du Musée d'archéologie est chargé de leur installation.

Hôtel-de-Ville, le 18 Octobre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

53 **Musée Wicar** : Nomination d'un membre de  
la Commission administrative

NOUS, MAIRE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, art. 12 ;

Sur la proposition de la Commission administrative du Musée Wicar ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

M. DARCO, Albert, statuaire, membre de la Société des Sciences, est nommé membre de la Commission administrative du Musée Wicar, en remplacement de M. SALOMÉ, décédé.

ARTICLE 2

M. le Vice-Président de la Commission administrative du Musée Wicar est chargé de son installation.

Hôtel-de-Ville, le 18 Octobre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

54 **Ecoles académiques** : Nomination d'un membre  
de la Commission administrative

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, art 12 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

M. DEVIENNE, sculpteur et critique d'art, est nommé membre de la

Commission administrative des Ecoles académiques, en remplacement de M. OLRV, non-acceptant.

ARTICLE 2

M. le Vice-Président de la Commission administrative des Ecoles académiques est chargé de son installation.

Hôtel-de-Ville, le 18 Octobre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

55 **Musée de Céramique** : Nomination de membres  
de la Commission administrative

Par arrêtés de M. le MAIRE, en dates des 28 Octobre et 30 Novembre 1881, ont été nommés membres de la Commission administrative du Musée de céramique.

MM. Henri LABBE,  
Alexandre BAUDET,  
GAVELLE, Conseiller municipal.

---

56 **Bibliothèque** : Nomination de membres du  
Comité d'inspection et d'achat de livres

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

VU :

L'article 38 de l'ordonnance du 23 Février 1839 ;

Les propositions de M. le Préfet du Nord, en date du 27 Octobre 1881.

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

MM. DEBIÈVRE, Conseiller municipal, QUARRÉ, père, propriétaire, et DE RENTY, avoué, sont nommés membres du Comité d'inspection et d'achat de livres de la bibliothèque de Lille, en remplacement de MM. GÉRY LEGRAND, VANDERSTRAETEN et HOUDOY.

ARTICLE 2

Le Préfet du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 Novembre 1881.

J. FERRY.

Pour ampliation :  
*Le Secrétaire général,*  
BOUFFET.

Pour copie conforme :  
*Le Maire de Lille,*  
GÉRY LEGRAND.

---

— 57 — **Vente à la criée aux Halles centrales :**  
**Organisation du personnel**

LE MAIRE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, art. 12 ;

La délibération du Conseil municipal, en date du 2 Août 1881, décidant l'organisation de la vente à la criée aux Halles centrales, par voie de régie directe ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Sont nommés : *Facteur chef du service à la vente à la criée aux Halles centrales :*

M. VANDENBULCKE, Jean-Désiré-Auguste; né le 15 Juillet 1836, à Lille.



*Caissier :*

HILAIRE, Jules-Florimond, né le 5 Juillet 1841, à Lille.

*Agents vendeurs pour les comestibles et le poisson :*

NUGUES, Placide-Charles-Auguste, né le 9 Novembre 1829, à Wazemmes.

ABBADIE, Silvain, né le 26 Avril 1828, à Buzon (Hautes-Pyrénées).

*Crieur :*

DESQUIENS, Henri-Chéri, né le 12 Août 1836, à Lille.

*Auxiliaire :*

VERMERSCH.

ARTICLE 2

M. le Directeur des Travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont l'effet remontera au 1.<sup>er</sup> Août dernier, jour de l'entrée en fonctions des titulaires.

Hôtel-de-Ville, le 5 Novembre 1881.

*Le Maire de Lille*

GÉRY LEGRAND.

---

## 58 Secrétariat général : Nomination d'un employé

Par arrêté de M le Maire, en date du 16 Novembre 1881, M. CORNU, Jules, employé de commerce, né à Lille le 20 Novembre 1851, a été nommé employé au Bureau de l'Etat-civil, en remplacement de M. LEFIEF, démissionnaire.

## 59 **Denrées alimentaires** : Nomination d'un vérificateur

Par arrêté de M. le Maire en date du 5 Décembre 1881, M. Jules **PRÉLIER**, ancien marchand boucher et ex-secrétaire de la Chambre syndicale de la boucherie, a été nommé vérificateur sédentaire des viandes foraines et des denrées alimentaires aux Halles centrales.

---

## 60 **Travaux communaux** : Adjudication

- A **Quartier de Wazemmes** : Construction d'aqueducs dans la partie comprise entre les rues de Juliers, des Rogations et des Sarrazins.
  - B **Rue n.º 53** : Pavage dans la partie comprise entre la rue des Stations et la place de Tourcoing.
  - C **Ecole Florian, rue Gombert** : Travaux de transformation.
  - D **Curage des égouts du 1.ºr Juillet 1881 au 30 Juin 1884.**
  - E **Amélioration du pavage des anciennes rues, cours et courettes, pavage des chemins de terre et construction de fils d'eau pendant l'année 1881.**
- 

- A **Quartier de Wazemmes** : Construction d'aqueducs dans la partie comprise entre les rues de Juliers, des Rogations et des Sarrazins.

Les travaux de construction d'aqueducs dans le quartier de Wazemmes, dont la dépense s'élève, d'après le devis, à 41,867 francs, ont été adjugés le 6 Avril 1881, à MM. MAQUART et THIROLOIX, entrepreneurs à Lille, moyennant un rabais de 5 fr. pour cent.

---

**B Rue n.º 53 : Pavage dans la partie comprise entre la rue des Stations et la place de Tourcoing.**

Les travaux de pavage pour l'ouverture de la rue n.º 53, dans la partie comprise entre la rue des Stations et la place de Tourcoing, dont le devis s'élève à la somme de 23,694 fr., ont été adjugés, le 30 Avril 1881, à M. Gustave PINSON, entrepreneur à Lille, moyennant un rabais de 11 fr. pour cent.

---

**C Ecole Florian, rue Gombert: Travaux de transformation.**

Les travaux de transformation à exécuter à l'école Florian, rue Gombert, dont le devis s'élève à la somme de 39,870 fr. 66 c., ont été adjugés, le 22 Juillet 1881, à M. Jean-Baptiste DHENNIN, entrepreneur à Lille, moyennant un rabais de 8 fr. pour cent.

---

**D Curage des égouts : Du 1.<sup>er</sup> Juillet 1881 au 30 Juin 1884.**

Les travaux de curage des égouts à exécuter du 1.<sup>er</sup> Juillet 1881 au 30 Juin 1884, dont la dépense s'élève à la somme de 27,000 fr., ont été adjugés, le 27 Août 1881, à M. Joseph DECLÈVE, entrepreneur, demeurant à Lille, moyennant un rabais de 2 fr. pour cent.

---

**E Amélioration du pavage des anciennes rues, cours et courettes, pavage des chemins de terre et construction de fils d'eau pendant l'année 1881.**

Les travaux d'amélioration du pavage des anciennes rues, cours et courettes, pavage des chemins de terre et construction de fils d'eau pendant l'année 1881, dont le devis s'élève, pour le 1.<sup>er</sup> lot, à 27,900 fr., et pour le 2.<sup>e</sup> lot, à 30,000 fr., ont été adjugés, le 27 Août 1881, à M. Edouard VANDEKERCKHOVE, entrepreneur à Roubaix, moyennant un rabais de 11 fr. pour cent.

## 61 Salle d'asile : Legs de M.<sup>me</sup> CASTELEYN

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'intérieur et des cultes ;

VU :

Le testament olographe de la dame veuve CASTELEYN, en date du 24 Février 1877 ;

L'acte du décès de la testatrice, survenu le 27 Mars 1879 ;

Le consentement des héritiers, en date du 18 Juin 1879 ;

Les avis du Ministre de l'Instruction publique, en dates des 28 Octobre et 18 Mars 1881 ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Le Maire de Lille (Nord), au nom de cette ville, est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées, le legs à elle fait par la dame veuve CASTELEYN, suivant son testament olographe du 24 Février 1877, et consistant en une somme de cinq mille francs pour être employée au profit des salles d'asile de ladite ville.

ARTICLE 2

(La suite omise ici comme inutile jusqu'à ..)

ARTICLE 10

Le Ministre de l'intérieur et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1.<sup>er</sup> Août 1881.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes,*

CONSTANS.

Pour ampliation :

*Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,*

H. ROUSSEAU.

Pour expédition conforme :

*Le Conseiller ff. de Secrétaire général.*

JOPPÉ.

## 62 Comptabilité :

A Décrets ouvrant divers crédits sur l'exercice 1881 ;

B Décret approuvant le compte administratif de la Ville  
pour 1880 et les chapitres additionnels au budget  
de 1881.

### A Décrets ouvrant divers crédits sur l'exercice 1881.

*Du 27 Juin 1881*

Gymnase, place Sébastopol. Ameublement . . . . . 2.800 »

*Du 30 Juin 1881*

Bureau de bienfaisance. Subside supplémentaire . . . . . 49.030 »

Chemin d'intérêt commun, n.º 57, de Lille à Frelinghien.

Substitution du pavage à l'empierrement. Contingent de  
la Ville . . . . . 420 »

Curage des canaux en 1880. Crédit supplémentaire. . . . . 11.498 97

*Du 20 Juillet 1881*

Société des concerts du jardin Vauban. Subside de la Ville. . . . . 1.800 »

Pose d'indicateurs aux boîtes aux lettres des cinq bureaux  
de poste de la Ville. . . . . 200 »

*Du 1.<sup>er</sup> Août 1881*

Fête nationale du 14 Juillet. . . . . 50.000 »

Frais de renouvellement du cadastre. Emploi de la sub-  
vention accordée par le Département. . . . . 18.000 »

*Du 8 Août 1881*

Ecole payante de garçons à Fives. Mobilier. . . . . 19.300 »

Ecole de natation. Travaux d'appropriation. . . . . 6.100 »

Augmentation des appareils à gaz servant à l'éclairage  
public . . . . . 6.700 »

Ecole de garçons, rue d'Artois. Addition de deux classes. . . . . 3.581 36



*Du 19 Août 1881*

Faculté des sciences. Emploi du subside de l'Etat pour l'installation d'un laboratoire de botanique. . . . .	7.400 »
Subside à la Société des Courses du Nord. . . . .	2.000 »

*Du 26 Août 1881*

Subside à M. <sup>me</sup> veuve Jules GALLET, née Cécile OSCELEZ. . . . .	500 »
Pension viagère et annuelle de 300 fr. à la fille de M. Jules GALLET, noyé en portant secours à M. DRUEZ, le 27 Juin 1881. . . . .	152 50
Travaux de pavage, rue Malcense. . . . .	8.800 »
Rues de Bourgogne et Solférino. Pavage des accôtèments. . . . .	15.300 »
Lycée. Réparation des toitures. . . . .	7.000 »
Musées des antiques et d'Histoire naturelle. Accroissement des collections . . . . .	4.000 »
Chemin d'intérêt commun, n.º 57, de Lille à Frelinghien. Travaux de viabilité . . . . .	160 »
Ecoles académiques. Encouragement à l'enseignement technique. Emploi du subside accordé par l'Etat. . . . .	1.500 »
Commission météorologique du Nord. Subside. . . . .	300 »
Statue à la mémoire de Camille DESMOULINS. Souscription de la Ville. . . . .	200 »
Violon d'honneur offert à M. Oscar PETIT. . . . .	300 »
Bureau de bienfaisance. Subside supplémentaire. . . . .	33.805 »

*Du 26 Septembre 1881*

Installation de la distribution d'eau à l'extrémité des rues de Juliers et d'Austerlitz. . . . .	2.131 »
--	---------

*Du 17 Octobre 1881*

Organisation et service de la vente à la criée aux Halles centrales, jusqu'au 31 Décembre 1881 . . . . .	10.500 »
--	----------

*Du 3 Novembre 1881*

Écoles académiques et Conservatoire. Réparations. . . . .	1.600 »
Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'appropriation . . . . .	2.226 12
Octrois. Création d'un emploi de préposé aux recettes à la gare Saint-Sauveur. . . . .	375 »
Musée Jules de Vicq. Installation du musée d'archéologie. . . . .	15.000 »
Écoles académiques. Emploi du subside accordé par l'État. Bourses de voyage, frais d'installation et de gestion de cours normaux de dessin. . . . .	7.200 »
Funérailles de MM. DRUEZ et GALLET. Frais à la charge de la Ville. . . . .	721 50
Fêtes publiques. Supplément de crédit . . . . .	8.339 26
Secours aux familles des réservistes. Supplément de crédit. . . . .	5.000 »
Secours à M. <sup>me</sup> veuve THORAIN. . . . .	100 »

*Du 6 Novembre 1881*

Création d'un collège municipal de filles. Dépenses affé- rentes aux classes et au demi-pensionnat. . . . .	53.500 »
Collège municipal de filles. Organisation de l'internat et service de l'économat. . . . .	15.000 »

*Du 29 Novembre 1881*

Fonctionnement du service de la perception des droits de place pendant les deux derniers mois de 1881. . . . .	1.767 »
---	---------

---

**B Décret approuvant le compte administratif de la Ville  
pour 1880 et les chapitres additionnels au budget  
de 1881**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'intérieur et des cultes;

VU :

Les délibérations du Conseil municipal de Lille, en dates des 6 Mai et 6 Juillet 1881 ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Le compte administratif de la ville de Lille (Nord), pour l'exercice 1880, est arrêté ainsi qu'il suit :

En recettes, à la somme de onze millions neuf cent cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs, quarante-trois centimes . . . . . 11.952 585 43

En dépenses, à la somme de huit millions cent sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze francs, quarante-huit centimes. . . . . 8.107.394 48

D'où il résulte un excédant de recettes de trois millions huit cent quarante-cinq mille cent quatre-vingt-dix francs, quatre-vingt-quinze centimes. . . . . 3.845.190 95

ARTICLE 2

Le budget additionnel de la même ville pour l'exercice 1881, est fixé, savoir :

En recettes, à la somme de quatre millions quatre-vingt-treize mille six cent vingt francs, quatre-vingt-quatre centimes . . . . . 4.093.620 84

En dépenses, à la somme de deux millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent vingt francs, soixante dix-sept centimes. . . . . 2.777.520 77

D'où il résulte un excédant de recettes de un million trois cent seize mille cent francs sept centimes. . . . . 1.316.100 07

ARTICLE 3

Le Ministre de l'intérieur et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Mont-sous-Vaudrey le 19 Août 1881.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes,*

CONSTANS.

Pour ampliation :

*Le Directeur du secrétariat et de la comptabilité,*

H. ROUSSEAU.

Pour expédition conforme :

*Le Secrétaire général,*

BOUFFET.

Certifié conforme .

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---





# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

- + 63 **Procès-verbaux des séances du Conseil municipal :** Création d'un service de sténographie.
- 64 **Droits de place dans les Halles et Marchés :** Organisation du personnel de la Régie.
- 65 **Exposition d'Art industriel de 1882 :** Nomination de la Commission d'organisation.
- 66 **Musée de Céramique :** Nomination d'un membre de la Commission administrative.
- 67 **Marché linier :** Fixation de la largeur de la rue située derrière cet édifice.
- + 68 **Halles et Marchés :** Ouverture d'un marché dans le quartier Saint-André.
- 69 **Œuvre des Invalides du travail :** Nomination d'un membre de la Commission administrative.
- 70 **Service sanitaire de l'Etat-Civil et des Ecoles :**
  - A Arrêté modifiant le règlement.
  - B Nomination d'un médecin.
- 71 **Service sanitaire des filles soumises :** Nomination d'un médecin.
- 72 **Voies publiques :** Dénomination d'une rue.
- 73 **Mercuriale du marché aux blés :**
  - A Prisée de Saint-Rémy.
  - B Pesage officiel des blés de la récolte de 1881.
- + 74 **Comptabilité :** Décrets ouvrant plusieurs crédits sur l'exercice 1881.
- 75 **Adjudications :** Voiturage du charbon nécessaire aux établissements municipaux pendant six années, à partir du 1.<sup>er</sup> Janvier 1882.
- + 76 **Ventes de terrains appartenant à la Ville.**
- 77 **Octrois :** Tableau comparatif des produits de 1881 avec ceux de 1880.
- 78 **Etat-Civil :**
  - A Mouvement de la population pendant l'année 1881.
  - B Maladies occasionnelles des décès.

**63 Procès-verbaux des séances du Conseil municipal : Création d'un service de sténographie.**

LE MAIRE DE LILLE,

VU

La loi du 18 Juillet 1837, articles 11 et 12 ;

La délibération du Conseil municipal, en date du 14 Octobre 1881, décidant la création d'un emploi de sténographe, chargé de la reproduction des séances du Conseil ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

M. Emile BRETON, chef de bureau à la Préfecture du Nord, est nommé sténographe du Conseil municipal. Son traitement est fixé à 1,800 fr.

ARTICLE 2

M. le Secrétaire-Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 Octobre 1881.

*Le Maire de Lille.*

GÉRY LEGRAND.

---

**64 Droits de place dans les Halles et Marchés : Organisation du personnel de la Régie.**

LE MAIRE DE LILLE,

VU

La loi du 18 Juillet 1837, article 12 ;

La délibération du Conseil municipal, en date du 25 Octobre courant,

décidant que la perception des droits de place dans les Halles et Marchés se fera en Régie directe par la Ville ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Sont nommés, à partir du 1.<sup>er</sup> Novembre 1881 :

*Chef du service de la perception des droits de place dans les Halles  
et Marchés*

M. BÉGUIN, Amédée, chef du bureau des pétitions au service  
des travaux municipaux, au traitement de. . . 2.400 fr.

*Contrôleur*

M. MARIAGE, Charles . . . . . 1.800 fr.

*Collecteurs*

MM. LUCIANI, Charles-Antoine . . . . . 1.500 fr.

PIERRE, Joseph . . . . . 1.200 fr.

DELERUE, Liénard-François . . . . . 1.200 fr.

ARTICLE 2

M. le Directeur des travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 29 Octobre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

65 **Exposition d'Art industriel de 1882 : Nomina-  
tion de la Commission d'organisation.**

LE MAIRE DE LILLE,

CONSIDÉRANT

Que l'Art industriel a fait, dans ces dernières années, des progrès très-

remarquables, dont la vulgarisation est appelée à rendre les plus grands services à l'industrie de la Région du Nord ;

VU

La délibération du Conseil municipal en date du 15 de ce mois ;  
La loi du 18 Juillet 1837, articles 11 et 12 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Une Exposition internationale d'Art industriel sera ouverte à Lille, au palais Rameau, du 1.<sup>er</sup> au 15 Mars 1882.

ARTICLE 2

Sont nommés membres de la Commission d'organisation :

M. le MAIRE de Lille, *Président*.

*Vices-Présidents*

MM. VIOLLETTE, Adjoint au Maire, Doyen de la Faculté des Sciences ;

OZENFANT, Vice-Président de la Commission du Musée d'archéologie.

*Membres*

MM. BACHY, Vice-Président du Musée industriel ;

BARROIS, Théodore, Docteur en médecine ;

BAUDET, constructeur, membre de la Commission du Musée de céramique ;

BIGO-DANEL, manufacturier ;

CASSE, Adolphe, id.

CUSSAC, Vice-Président du Musée de céramique ;

DANSAERT, Consul de Belgique ;

FONTAINE, membre de la Commission du Musée d'archéologie ;

MM. GAUCHE , Léon , membre de la Commission du Musée industriel :

GAVELLE , membre de la Commission du Musée de céramique , Conseiller municipal ;

GOSSELET , Vice-Président du Musée des antiques et Président de la Société des sciences ;

LADUREAU , chimiste ;

MARTEAU , Vice-Président des Ecoles académiques ;

MATHIAS , Président de la Société industrielle ;

PLANQUART , membre de la Commission du Musée d'archéologie ;

RIGAUT , manufacturier , Adjoint au Maire ;

RIGAUX , Archiviste ;

RENOUARD , Alfred , Vice-Consul d'Italie ;

TOFFART , Secrétaire-Général de la Mairie ;

VANHENDE , Vice-Président du Musée de numismatique ;

WARIN , constructeur et Administrateur des Hospices.

ARTICLE 3

La Commission est invitée à se réunir le jeudi 1.<sup>er</sup> Décembre prochain , à quatre heures du soir , au cabinet du Maire , pour son installation.

Hôtel-de-Ville , le 26 Novembre 1881.

*Le Maire de Lille ,*

GÉRY LEGRAND.

---

66 **Musée de céramique** : Nomination d'un membre de la Commission administrative.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE ,

VU

La loi du 18 Juillet 1837 , article 12 ;



ARRÊTE :

M. GAVELLE , Conseiller municipal , est nommé membre de la Commission administrative du Musée de céramique.

Hôtel-de-Ville , le 30 Novembre 1881.

*Le Maire ,*

GÉRY LEGRAND.

---

67 ~~Marché~~ linier : Fixation de la largeur de la rue  
située derrière cet édifice

NOUS , PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU NORD ,  
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur ,

VU

L'arrêté , en date du 7 Mai dernier , par lequel nous avons fixé , après enquête , à 17 mètres 30 la largeur de la rue située derrière le Marché linier ;

Les délibérations en dates des 3 Mai , 17 Juin , 20 et 23 Juillet 1881 , par lesquelles le Conseil municipal a émis le vœu que la largeur de cette rue fût réduite à 14 mètres 50 , afin de donner au monument les dégagements nécessaires ;

Les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé le 23 Novembre dernier , conformément aux prescriptions de notre arrêté du 27 Octobre 1881 , ensemble l'avis du Commissaire-enquêteur ;

La délibération municipale en date du 9 Décembre 1881 ;

Les lois des 16 Septembre 1807 et 3 Mai 1841 ;

Le décret du 25 Mars 1852 ;

CONSIDÉRANT

Que l'enquête n'a relevé aucun fait nouveau , et que les propriétaires intéressés se sont bornés à réclamer la largeur de 17 mètres 50 , fixée pour la rue par notre arrêté du 7 Mai dernier ;

Que le Commissaire-enquêteur a émis l'avis que la largeur de la rue pourrait être fixée à 17 mètres , mais sous la réserve que cette fixation ne serait

pas de nature à compromettre l'harmonie générale et l'effet architectural de l'édifice ;

Qu'il résulte des études faites par l'Administration municipale, que la plupart des constructions projetées ne doivent avoir, du côté de la rue dont il s'agit, que 5 ou 6 mètres d'élévation, et qu'elles seront flanquées aux deux extrémités de deux cours non bâties ;

Qu'il paraît indispensable de donner à la voie ouverte devant l'édifice une largeur de 28 mètres, afin de dégager la façade monumentale qui doit le décorer ;

Que, d'un autre côté, la superficie du bâtiment ne peut être réduite sans qu'il soit apporté une perturbation complète dans le bon agencement de ses services ;

Qu'il résulte de ces circonstances que la rue située derrière le Marché ne pourrait être maintenue à la largeur de 17 mètres 50 sans que celle située devant fût réduite à 25 mètres, ce qui paraîtrait absolument regrettable au Conseil et à l'Administration municipale, au point de vue de l'aspect et des dégagements à donner à la façade principale ;

Que ces allégations n'ont pas été contestées à l'enquête ;

#### ARRÊTONS :

##### ARTICLE 1.<sup>er</sup>

La disposition de notre arrêté du 7 Mai 1881, portant fixation à 17 mètres 50 de la largeur à donner à la rue située derrière le Marché, est rapportée. La largeur de la rue sera fixée à 14 mètres 50.

##### ARTICLE 2

M. le Maire de Lille est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 3 Décembre 1881.

Pour le Préfet,

*Le Secrétaire général délégué,*

BOUFFET.

Pour copie conforme :

*Le Conseiller de Préfecture ff. de Secrétaire général délégué,*

JOPPÉ.

Pour copie conforme :

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

68 Halles et Marchés : Ouverture d'un marché  
dans le quartier Saint-André.

LE MAIRE DE LILLE ,

VU

La loi des 16-24 Août 1790 , titre XI , article 3 , n.º 1 ;

La loi du 18 Juillet 1837 , article 11 ;

La loi du 3 Mai 1855 , article 50 , § 2 ;

Le règlement de police sur les Halles et Marchés , en date du 21 Février 1871 ;

CONSIDÉRANT

Que les marchés établis à Lille pour la vente des fruits et des légumes , sont généralement éloignés du quartier Saint-André ;

Qu'il est utile , dès-lors , d'ouvrir un nouveau marché pour faciliter les approvisionnements des habitants de cette section ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

A partir du 1.<sup>er</sup> Janvier 1882 , la place Saint-André est ajoutée aux emplacements déjà désignés pour la vente des fruits et des légumes.

ARTICLE 2

La vente aura lieu seulement les dimanches, mercredis et samedis.

ARTICLE 3

Les dispositions du règlement de police du 21 Février 1871 sont applicables au nouveau marché de la place Saint-André.

ARTICLE 4

M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville , le 9 Décembre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Approuvé :

Lille , le 15 Décembre 1881 ,

*Le Secrétaire général de la Préfecture*

BOUFFET.

**69 Œuvre des Invalides du travail : Nomination  
d'un membre de la Commission adminis-  
trative.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE ,

VU

L'article 13 des statuts de l'Œuvre des Invalides du travail, approuvés  
par décret du 2 Février 1881 ;

ARRÊTE :

M. Maurice DESCAMPS, membre sortant de la Commission adminis-  
trative de l'Œuvre des Invalides du travail, est maintenu dans ses fonctions  
pour une nouvelle période de neuf années, à partir du 1.<sup>er</sup> Janvier 1882.

Lille, le 15 Décembre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

~~70~~ **Service sanitaire de l'Etat-Civil et des Ecoles.**

A **Arrêté modifiant le règlement.**

B **Nomination de médecins.**

---

**A Arrêté modifiant le règlement du service médical de  
l'Etat-civil et des Ecoles**

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, art. 12 ;

L'arrêté de notre honorable prédécesseur, en date du 25 Septembre 1879,  
régulant l'ordre de sortie et de remplacement du personnel des médecins de  
l'Etat-Civil et des Ecoles, lequel stipule, article 1.<sup>er</sup>, que les médecins  
sortants pourront être renommés une année après ;

\*

CONSIDÉRANT

Que cette disposition peut avoir pour résultat de priver momentanément l'Administration du concours d'un praticien expérimenté ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

Est supprimée la disposition suivante qui termine l'article 1.<sup>er</sup> de l'arrêté municipal du 25 Septembre 1879 : « Les mêmes membres pourront être « renommés une année après leur sortie. »

ARTICLE 2

M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 15 Décembre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

**B Nomination de médecins**

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE ,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, art. 12 ;

Les arrêtés municipaux des 25 Septembre 1879 et 15 Décembre 1881 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

M. le Docteur VERHAEGHE, Médecin de l'Etat-Civil et des Ecoles pour la 6.<sup>e</sup> circonscription, et M. DEBLONDE, Médecin de la 11.<sup>e</sup> circonscription, tous deux sortant d'exercice au 31 Décembre 1881, sont maintenus dans leurs fonctions.

ARTICLE 2

Sont nommés dans le même service :

2.<sup>e</sup> *Circonscription.* — M. HONNART, en remplacement de M. le Docteur PATOIR, sortant d'exercice.



9.<sup>e</sup> *Circonscription*. — M. BOUTRY-BRAME, en remplacement de M. le Docteur DEMON, sortant d'exercice.

10.<sup>e</sup> *Circonscription*. — M. BAUDRY, en remplacement de M. le Docteur ROBILLARD, qui passe dans le service sanitaire des filles soumises.

ARTICLE 3

M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 Décembre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

---

## 71 Service sanitaire des filles soumises : Nomination d'un médecin.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, art. 12 ;

L'arrêté de notre prédécesseur, en date du 16 Avril 1879 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

M. le Docteur ROBILLARD est nommé médecin du service sanitaire des filles soumises, en remplacement de M. le Docteur PAQUET, sortant d'exercice le 31 Décembre 1881.

ARTICLE 2

M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 Décembre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

72 ~~Voies publiques~~ : Dénomination d'une rue.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, article 11 ;

Désireux d'honorer la mémoire des hommes généreux qui se sont signalés par leurs bienfaits à la reconnaissance de leurs concitoyens ;

CONSIDÉRANT

Que M. Henri LOYER, ancien membre de la Chambre de Commerce de Lille et Adjoint au Maire de Wazemmes, a légué en mourant 50,000 fr. à l'Œuvre des Invalides du travail, 5,000 fr. au Bureau de bienfaisance, 3,000 fr. aux Salles d'asile,

ARRÊTE :

ARTICLE 1.<sup>er</sup>

La section de la rue n.º 53, comprise entre la rue des Stations et la place de Tourcoing, s'appellera rue *Henri Loyer*.

ARTICLE 2

M. le Directeur des travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 30 Décembre 1881.

*Le Maire de Lille,*

GÉRY LEGRAND.

Approuvé :

Lille, le 6 Janvier 1882.

Pour le Préfet du Nord,

*Le Secrétaire général délégué,*

BOUFFET.

---

## 73 Mercuriale du Marché aux blés.

**A. Prisée de Saint-Rémy.**

**B. Pesage officiel des blés de la récolte de 1881.**

### A. Prisée de Saint-Rémy.

Marché du 21 Septembre				Marché du 28 Septembre				Marché du 5 Octobre			
BLÉ BLANC (l'hectolitre)				BLÉ BLANC (l'hectolitre)				BLÉ BLANC (l'hectolitre)			
	PRIX				PRIX				PRIX		
	Grains de la nouvelle récolte	Vieux grains	Prix généraux		Grains de la nouvelle récolte	Prix généraux	Grains de la nouvelle récolte		Prix généraux		
1 <sup>re</sup> qual.	24.94	23.50	24.85	1 <sup>re</sup> qual.	25.56	25.56	1 <sup>re</sup> qual.	25.66	25.66		
2 <sup>e</sup> id.	23.95	» »	23.95	2 <sup>e</sup> id.	24.62	24.62	2 <sup>e</sup> id.	24.78	24.78		
3 <sup>e</sup> id.	22.85	» »	22.85	3 <sup>e</sup> id.	23.39	23.39	3 <sup>e</sup> id.	23.42	23.42		
BLÉ ROUX (l'hectolitre)				BLÉ ROUX (l'hectolitre)				BLÉ ROUX (l'hectolitre)			
1 <sup>re</sup> qual.	23.66	» »	23.66	1 <sup>re</sup> qual.	22.75	22.75	1 <sup>re</sup> qual.	23.41	23.41		
2 <sup>e</sup> id.	22.59	» »	22.59	2 <sup>e</sup> id.	22.09	22.09	2 <sup>e</sup> id.	23.25	23.25		
3 <sup>e</sup> id.	21.67	» »	21.67	3 <sup>e</sup> id.	26.43	21.43	3 <sup>e</sup> id.	22.75	22.75		
SEIGLE (l'hectolitre)				SEIGLE (l'hectolitre)				SEIGLE (l'hectolitre)			
1 <sup>re</sup> qual.	16 »	» »	16 »	1 <sup>re</sup> qual.	16.25	16.25	1 <sup>re</sup> qual.	17 »	17 »		
2 <sup>e</sup> id.	15.50	» »	15.50	2 <sup>e</sup> id.	15.75	15.75	2 <sup>e</sup> id.	16 »	16 »		
3 <sup>e</sup> id.	15 »	» »	15 »	3 <sup>e</sup> id.	15.25	15.25	3 <sup>e</sup> id.	15 »	15 »		
AVOINE (le quintal)				AVOINE (le quintal)				AVOINE (le quintal)			
1 <sup>re</sup> qual.	22.50	» »	22.50	1 <sup>re</sup> qual.	22.75	22.75	1 <sup>re</sup> qual.	23 »	23 »		
2 <sup>e</sup> id.	22 »	» »	22 »	2 <sup>e</sup> id.	22.25	22.25	2 <sup>e</sup> id.	22 »	22 »		
3 <sup>e</sup> id.	21.50	» »	21.50	3 <sup>e</sup> id.	21.75	21.75	3 <sup>e</sup> id.	21 »	21 »		
FÈVES (l'hectolitre)				FÈVES (l'hectolitre)				FÈVES (l'hectolitre)			
1 <sup>re</sup> qual.	22 »	» »	22 »	1 <sup>re</sup> qual.	21.75	21.75	1 <sup>re</sup> qual.	21.50	21.50		
2 <sup>e</sup> id.	21.50	» »	21.50	2 <sup>e</sup> id.	20.75	20.75	2 <sup>e</sup> id.	20.50	20.50		
3 <sup>e</sup> id.	20.50	» »	20.50	3 <sup>e</sup> id.	19.75	19.75	3 <sup>e</sup> id.	19.50	19.50		

**B Pesage officiel**

des blés de la récolte de 1881, servant de base à l'établissement  
de la taxe officieuse du pain pendant l'année 1882

DATES DES MARCHÉS	BLÉ BLANC			BLÉ ROUX		
	1 <sup>re</sup> qualité	2. <sup>e</sup> qualité	3. <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2. <sup>e</sup> qualité	3. <sup>e</sup> qualité
7 Décembre 1881..	79k600	76k533	74k233	76k766	74k600	71k500
14 id. ..	79.200	76.800	74.700	76 533	74.466	72 633
21 id. ..	79.600	75 900	73 466	76.433	74.950	73.350
<b>TOTAUX...</b>	<b>238.400</b>	<b>229.233</b>	<b>222.399</b>	<b>229.732</b>	<b>224.016</b>	<b>217.483</b>
Dont le tiers....	79.466	76.411	74 133	76.577	74.672	72 494
Moyenne définitive..	76 k 670			74 k 581		

Lille, le 22 Décembre 1881.

*Le Maire de Lille,*  
**GÉRY LEGRAND.**

74 **Comptabilité** : Décrets ouvrant divers crédits  
sur l'exercice 1881.

*Du 13 Décembre 1881*

Halle aux sucres.—Installation d'un deuxième laboratoire de botanique . . . . .	4.000 fr.
Lycée. — Appropriation des appartements de M. le Pro- viseur . . . . .	6.000
Séance littéraire aux élèves des Ecoles supérieures et du Conservatoire. . . . .	200

*Du 15 Décembre 1881*

Marchés couverts. — Renouvellement des peintures . . .	33.600
Curage des égouts. — Crédit supplémentaire . . . . .	2.000
Entretien des chaussées pavées. — Crédit supplémentaire.	10.000
Entretien des chaussées empierrées. — Crédit supplémen- taire . . . . .	2.000
Nettoiemment de la voie publique. — Crédit supplémentaire	12.500
Musée de peinture. — Acquisition de tableaux. . . . .	8.000
Plantations des boulevards et des promenades. — Rempla- cement des arbres détruits par les gelées . . . . .	2.000

*Du 22 Décembre 1881*

Installation provisoire d'un magasin de décors dans la maison du contour de l'Hôtel-de-Ville, n.ºs 4, 6, 8. . . . .	2.300
--	-------

*Du 26 Décembre 1881*

Frais de gestion d'une Exposition d'Art industriel. . . . .	10.000
---	--------

---



**75 Adjudications :** Voiturage du charbon nécessaire aux établissements municipaux pendant six années, à partir du 1.<sup>er</sup> Janvier 1882.

L'entreprise du transport des charbons nécessaires aux établissements municipaux, a été adjugée le 21 Décembre 1881 :

1.<sup>o</sup> A M. Auguste FOUQUE, voiturier à Lille, pour le transport des charbons de la gare Saint-Sauveur et du quai de la Basse-Deûle aux établissements municipaux, moyennant un rabais de 13 fr. 15 c. pour cent sur le prix de 19 fr. par 10,000 kilogrammes, fixé par le cahier des charges ;

Et 2.<sup>o</sup> à M. Pierre AILLIOT, voiturier, demeurant à Haubourdin, du voiturage du charbon de la gare et du quai d'Haubourdin à l'usine d'Emmerin, sur le même prix de 19 fr. par 10,000 kilogrammes.

---

**76 Ventes de terrains appartenant à la Ville.**

*Du 30 Mai 1881*

Vente par adjudication publique à M. Victor MOREL, propriétaire à Lille, de 824 mètres carrés de terrain, à l'angle des rues de Toul et de Saint-Omer, au prix de 31 fr., soit en tout 25,544 fr.

*Du 17 Août 1881*

Vente amiable à M. Isidore SANTERRE, propriétaire à Lille, d'un terrain de 9 mètres carrés 14 centièmes, à front de la rue de Toul, au prix de 32 fr. 50 c. le mètre, soit en tout 297 fr. 05 c.

*Du 19 Septembre 1881*

Vente par adjudication publique à MM. Georges et Louis VANDAMME d'un terrain de 160 mètres carrés, à l'angle de la rue Saint-Sauveur et du boulevard Louis XIV, au prix de 104 fr. le mètre, soit en tout 16,640 fr.

## 77 Octrois

Tableau comparatif des produits  
de 1881 avec ceux de 1880

### OCTROI URBAIN

DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS		RECETTES effectuées en l'année		DIFFÉRENCE	
		1881	1880	en plus	en moins
Boissons et liquides	Vins . . . . .	440,150 59	398,133 25	42,017 34	» »
	Alcools . . . . .	367,054 17	354,238 76	12,815 41	» »
	Bières . . . . .	976,840 65	935,296 25	41,544 40	» »
	Vinaigres et acides . .	18,748 51	17,853 45	895 06	» »
Comestibles.	Viandes de boucherie et de charcuterie . . . .	888,292 02	858,274 49	30,017 53	» »
	Volaille . . . . .	65,535 82	60,104 37	5,431 45	» »
	Gibier, pâtés, etc. . . .	26,517 15	23,331 31	3,185 84	» »
	Poisson . . . . .	91,378 36	83,999 01	7,379 35	» »
	Huîtres et moules . . .	9,283 21	8,060 28	1,222 93	» »
Fourrages . . . . .	217,916 83	236,963 21	» »	19,046 38	
Combustibles	Charbons de bois et bois à brûler . . . . .	21,116 00	24,446 01	» »	3,330 01
	Houilles et cokes. . . .	331,584 67	334,513 22	» »	2,928 55
Matériaux . . . . .	505,062 98	520,388 16	» »	15,325 18	
Objets divers . . . . .	73,879 63	71,749 28	2,130 35	» »	
TOTAUX. . . . .		4,033,360 59	3,927,351 05	146,639 66	40,630 12
Différence en plus pour 1881 : 106,009 54					

### OCTROI DE LA BANLIEUE

DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS		RECETTES effectuées en l'année		DIFFÉRENCE	
		1881	1880	en plus	en moins
Boissons et liquides	Vins . . . . .	16,608 74	14,949 92	1,658 82	» »
	Alcools . . . . .	37,307 49	32,599 56	4,707 93	» »
	Bières . . . . .	145,954 17	132,335 64	13,618 53	» »
	Vinaigres et acides . .	2,052 96	1,843 24	209 72	» »
Comestibles.	Viandes de boucherie et de charcuterie . . .	8,618 66	9,877 98	» »	1,259 32
	Volaille . . . . .	» »	» »	» »	» »
	Gibier, pâtés, etc. . .	» »	» »	» »	» »
	Poisson . . . . .	» »	» »	» »	» »
	Huitres et moules . .	» »	» »	» »	» »
Fourrages . . . . .		21,627 18	21,296 38	330 80	» »
Combustibles.	Charbon de bois et bois à brûler . . . . .	4,305 87	3,815 35	490 52	» »
	Houilles et cokes. . .	55,602 38	51,494 37	4,108 01	» »
Matériaux . . . . .		94,121 76	77,902 38	16,219 38	» »
Objets divers . . . . .		3,644 40	3,668 14	» »	23 74
TOTAUX. . . . .		389,843 61	349,782 96	41,343 71	1,283 06
Différence en plus pour 1881 : 40,060 65					

En plus pour les deux Octrois : 146,070 fr. 19.

## 78 État - civil

### A. Mouvement de la population pendant l'année 1881

### B. Maladies occasionnelles des décès

#### A Mouvement de la population pendant l'année 1881

Désignation des Cantons	Naissances	Mariages	Décès	Morts-nés
Nord - Est (partie de l'ancienne Ville , Fives , Saint-Maurice) . . . . .	1.483	335	1.087	92
Centre . . . . .	410	122	507	33
Sud-Est . . . . .	616	154	365	47
Sud-Ouest (partie de l'ancienne ville, Wa- zemmes, Esquermes et Moulins-Lille) .	3.500	874	2.585	237
Ouest. . . . .	316	103	292	17
	6.325	1.588	4.836	426

## B Maladies occasionnelles des décès

ANNÉE 1881

CAUSES DE DÉCÈS.	de moins de 1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans	de 20 à 30 ans	de 30 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans	de 60 à 70 ans	de 70 à 80 ans	de 80 à 90 ans	de 90 à 100 ans et au-dessus	TOTAL	Répartition par cantons				
														Nord-Est	Centre	Sud-Est	Sud-Ouest	Ouest
Variole.....	57	131	32	22	36	20	8	9	1	1	.	.	317	25	13	7	252	20
Scarlatine.....	.	4	2	.	1	.	.	.	.	.	.	.	7	1	1	.	5	.
Rougeole.....	8	20	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	28	9	5	3	9	2
Erysipèle.....	1	.	.	1	.	.	2	4	6	2	.	.	16	8	4	2	1	1
Méningites.....	243	187	32	8	2	6	10	4	3	.	.	.	495	95	40	33	296	31
Apoplexie céréb.	.	2	.	1	4	7	20	33	78	76	23	2	246	62	42	18	108	16
Angine couen- neuse.....	6	5	2	1	.	1	1	.	.	.	.	.	16	7	1	.	8	.
Croup.....	4	20	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	28	5	3	4	12	4
Bronchite.....	179	172	6	4	20	16	23	43	35	29	9	.	536	104	45	30	327	33
Coqueluche.....	37	66	1	.	.	.	.	.	1	.	.	.	105	17	7	23	57	1
Pneumonie et Pleurésie.....	17	39	6	5	11	14	19	47	32	33	10	2	235	78	25	13	98	21
Phtisie pulmon*.	3	11	14	76	216	173	117	69	29	4	1	.	713	205	63	50	348	47
Maladi* du cœur	.	.	3	6	7	18	35	46	41	48	9	.	213	45	37	20	101	10
Diarrhée-entérite	521	80	2	1	1	1	.	3	3	2	1	.	615	101	33	79	394	8
Pièvre-typhoïde.	.	4	6	9	11	10	4	4	1	.	.	.	49	15	2	.	28	4
Cholérine.....	76	14	.	.	.	.	.	1	1	.	1	.	93	22	10	1	60	.
Carreau.....	1	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	1	.	.	2	.
Affections puer- pérales.....	.	.	.	1	14	16	.	.	.	.	.	.	31	6	1	3	19	2
Autres affections aiguës.....	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Catharr. des vieil- lards. Sénilité.	.	.	.	.	.	.	2	10	52	123	108	13	308	67	82	36	83	40
Faiblesse de con- stitution des nouv.-nés....	274	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	274	76	16	14	146	22
Autres affections chron. et orga.	10	8	7	10	33	26	66	76	83	48	12	1	380	92	63	23	185	17
Affect. chirurgic.	1	.	2	1	2	4	5	12	5	4	1	.	37	17	3	.	16	1
Hernies.....	.	.	.	.	.	.	2	2	4	1	.	.	9	2	.	3	3	1
Accidents.....	2	7	5	3	13	5	7	6	5	4	.	.	57	20	7	2	19	9
Suicides.....	.	.	.	2	5	3	7	5	.	1	.	.	23	9	4	1	7	2
Homicides.....	.	.	.	.	1	.	.	1	.	.	.	.	2	1	.	.	1	.
<b>TOTAUX...</b>	<b>1440</b>	<b>772</b>	<b>124</b>	<b>151</b>	<b>377</b>	<b>320</b>	<b>328</b>	<b>375</b>	<b>380</b>	<b>376</b>	<b>175</b>	<b>18</b>	<b>4836</b>	<b>1087</b>	<b>507</b>	<b>365</b>	<b>2585</b>	<b>292</b>
<b>Morts nés. . . . .</b>													<b>426</b>					
A. Sexe masculin....	247												A terme.....	178	Canton Nord-Est....			92
B. Sexe féminin.....	176												Avant terme.....	248	» Centre.....			33
C. Sexe indéterminé..	3												Sans indications....	.	» Sud-Est.....			47
															» Sud Ouest..			237
															» Ouest.....			17
															VU :			426

Le Maire de Lille,  
GÉRY LEGRAND.



---

# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

— 79 **Population** : Recensement Quinquennal du 18 Décembre 1881.

- A Résultats généraux.
  - B Ménages et maisons.
  - C Population classée d'après la résidence habituelle des recensés.
  - D Population d'après le lieu de naissance.
  - E Population d'après la nationalité.
  - F Population par âge et par état-civil.
  - G Population classée par profession.
  - H Tableau comparatif des dénombremens de 1876 et de 1881.
- 

— 79 **Population** : Recensement quinquennal du  
18 Décembre 1881

---

A — Résultats généraux

DÉSIGNATION DES CANTONS	Popula- tion recensée nominati- vement	Augmen- tation	Diminu- tion	Popula- tion recensée à part	Popula- tion totale	Augmen- tation totale	Diminu- tion totale	OBSERVATIONS
CENTRE . . . . .	14.429	53	»	2.257	16.686	»	214	
SUD-EST . . . . .	15.300	»	19	895	16.195	253	»	
OUEST . . . . .	11.109	34	»	1.875	12.984	»	151	
SUD-OUEST . . . . .	89.112	9.346	»	945	90.057	9.345	»	
NORD-EST . . . . .	41.475	6.318	»	747	42.222	6.136	»	
TOTAUX . . . . .	171.425	15.751	19	6.719	178.144	15.734	365	
						Différence en plus 15.369		

**B — Ménages et Maisons**

Nombre des Ménages	NOMBRE DE MAISONS D'HABITATION					
	n'ayant qu'un rez-de-chaussée	AYANT AU-DESSUS DU REZ-DE-CHAUSSÉE				TOTAL des maisons
		un étage	deux étages	trois étages	quatre étag. et au-dessus	
47.945	377	8.208	9.538	3.505	639	22.267

NOMBRE D'APPARTEMENTS ou logements distincts			Nombre de Locaux servant d'ateliers, de magasins ou boutiques
occupés	vacants	TOTAL des logements	
47.945	1.385	49.330	8 131

**C — Population classée d'après la résidence habituelle des recensés**

SÉJOUR	Sexe masculin	Sexe féminin	TOTAL général de la population
	Nombre des individus ayant leur séjour habituel dans la commune. . . . .	85.860	92.284

**D — Population d'après le lieu de naissance**

SEXE	Nés dans la commune	Nés dans une autre commune du département	Nés dans un autre département ou colonie	Nés à l'étranger	TOTAL général de la population
Masculin . . .	43.834	15.699	10.464	15.863	85.860
Féminin. . .	47.751	18.984	9.029	16.520	92.284
TOTAUX . . .	91.585	34.683	19.493	32.383	178.144

**E — Population selon la nationalité**

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	TOTAL GÉNÉRAL de la population
<b>FRANÇAIS</b>				
Nés de parents français . . . . .	59.380	64.337	123.717	124.238
Naturalisés . . . . .	303	272	575	
<b>ÉTRANGERS</b>				
Anglais, Ecosais, Irlandais . . . . .	264	375	. .	639
Américains du Nord et du Sud . . . . .	7	8	. .	15
Allemands . . . . .	186	245	. .	431
Autrichiens et Hongrois . . . . .	9	6	. .	15
Belges. . . . .	25.188	26.592	. .	51.780
Hollandais . . . . .	243	236	. .	479
Italiens . . . . .	101	42	. .	143
Espagnols. . . . .	16	24	. .	40
Portugais. . . . .	3	3	. .	6
Suisses . . . . .	68	51	. .	119
Russes . . . . .	18	10	. .	28
Suédois, Norvégiens, Danois. . . . .	6	3	. .	9
Grecs . . . . .	»	»	. .	»
Tures, Egyptiens, etc. . . . .	2	»	. .	2
Roumans, Serbes, Bulgares, Monténégrins. . . . .	1	»	. .	1
Chinois, Japonais et autres asiatiques . . . . .	1	»	. .	1
Autres étrangers. . . . .	50	67	. .	117
Nationalités inconnues. . . . .	14	13	. .	27
<b>TOTAL GÉNÉRAL de la population.</b>	<b>85.860</b>	<b>92.284</b>	<b>-</b>	<b>178.144</b>





## G — Population classée par profession

186

SÉRIES ET GROUPES DE PROFESSIONS	1.° Individus attachés directement aux professions et emplois ci-dessous comme						2.° Membres de la famille sans profession distincte vivant avec les précédents				TOTAL GÉNÉRAL		
	PATRONS, CHEFS d'exploitation		EMPLOYÉS et COMMIS		OUVRIERS, JOURNALIERS, manœuvres, etc.		FAMILLE		DOMESTIQUES attachés à la personne		Sexe mascu- lin	Sexe fémi- nin	TOTAL
	Sexe mascu- lin	Sexe fémi- nin	Sexe mascu- lin	Sexe fémi- nin	Sexe mascu- lin	Sexe fémi- nin	Sexe mascu- lin	Sexe fémi- nin	Sexe mascu- lin	Sexe fémi- nin			
I. AGRICULTURE.													
1. Propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres ou les faisant valoir . . . . .	15	2	»	»	25	18	34	53	12	16	86	89	175
2. Fermiers, métayers ou colons . . . . .	67	6	»	»	87	48	157	256	45	67	356	377	733
3. Petits propriétaires travaillant pour au- trui comme fermiers, métayers ou journaliers. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4. Forestiers(bûcherons, charbonniers, etc.)	240	25	1	1	153	103	385	548	85	127	864	804	1.668
TOTAUX . . . . .	322	33	1	1	265	169	576	857	142	210	1.306	1.270	2.576
II. INDUSTRIE.													
5. Grande industrie : Mines, carrières, usi- nes métalliques . . . . .	675	74	1.063	142	14.888	16.318	15.049	21.591	480	1.168	32.165	39.293	71.458
6. Idem Toutes autres usines ou manufactures . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7. Petite industrie : Ouvriers chefs de mé- tier, façonniers, etc., travaillant chez eux, avec ou sans ouvriers. . . . .	507	98	121	45	6.726	6.882	6.426	8.734	105	319	13.885	16.078	29.963
TOTAUX . . . . .	1.182	172	1.184	187	21.614	23.200	21.475	30.325	585	1.487	46.050	55.371	101.421

III. COMMERCE.

8. Banquiers, commissionnaires et marchands en gros . . . . .	792	86	1.813	179	2.396	606	4.875	6.535	829	1.472	10.705	8.878	19.583
9. Marchands au détail, boutiquiers . . . . .	3.153	869	251	212	695	383	3.618	5.766	329	1.221	8.646	8.451	17.097
10. Hôteliers, cafetiers, logeurs et cabaretiers . . . . .	1.439	455	24	5	153	89	1.278	2.128	190	687	3.084	3.364	6.448
TOTAUX . . . . .	5.384	1.410	2.088	396	3.244	1.078	9.771	14.429	1.348	3.380	22.435	20.693	43.128

IV. TRANSPORTS ET MARINE.

11. Personnel des chemins de fer et des autres entreprises de transport par terre, fleuves et canaux . . . . .	87	1	376	1	715	44	672	1.204	38	145	1.888	1.395	3.283
12. Personnel de la marine marchande et des ports, long cours et cabotage, pêche . . . . .	1	»	»	»	»	»	2	3	»	»	3	3	6
TOTAUX . . . . .	88	1	376	1	715	44	674	1.207	38	145	1.891	1.398	3.289

V. FORCE PUBLIQUE.

13. Armée de terre . . . . .	3.077	»	»	»	»	»	85	176	5	60	3.167	236	3.403
14. Armée de mer . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15. Gendarmerie et police . . . . .	188	»	2	»	»	»	143	239	»	19	333	258	591
TOTAUX . . . . .	3.265	»	2	»	»	»	228	415	5	79	3.500	494	3.994

VI. PROFESSIONS LIBÉRALES.

16. Fonctionnaires, agents et employés de tout ordre payés par l'Etat, les départements ou les communes . . . . .	430	101	242	29	66	16	654	962	47	293	1.439	1.401	2.840
17. Cultes (personnel des clergés rétribués ou non par l'Etat) . . . . .	149	10	8	2	»	1	13	20	14	52	184	85	269
18. Communautés religieuses d'hommes et de femmes . . . . .	41	453	»	2	»	»	6	2	56	35	103	492	595
19. Professions judiciaires (avocats, officiers ministériels, etc.) . . . . .	185	»	151	1	7	9	176	288	62	184	581	482	1.063
A reporter . . . . .	805	564	401	34	73	26	849	1.272	179	564	2.307	2.460	4.767

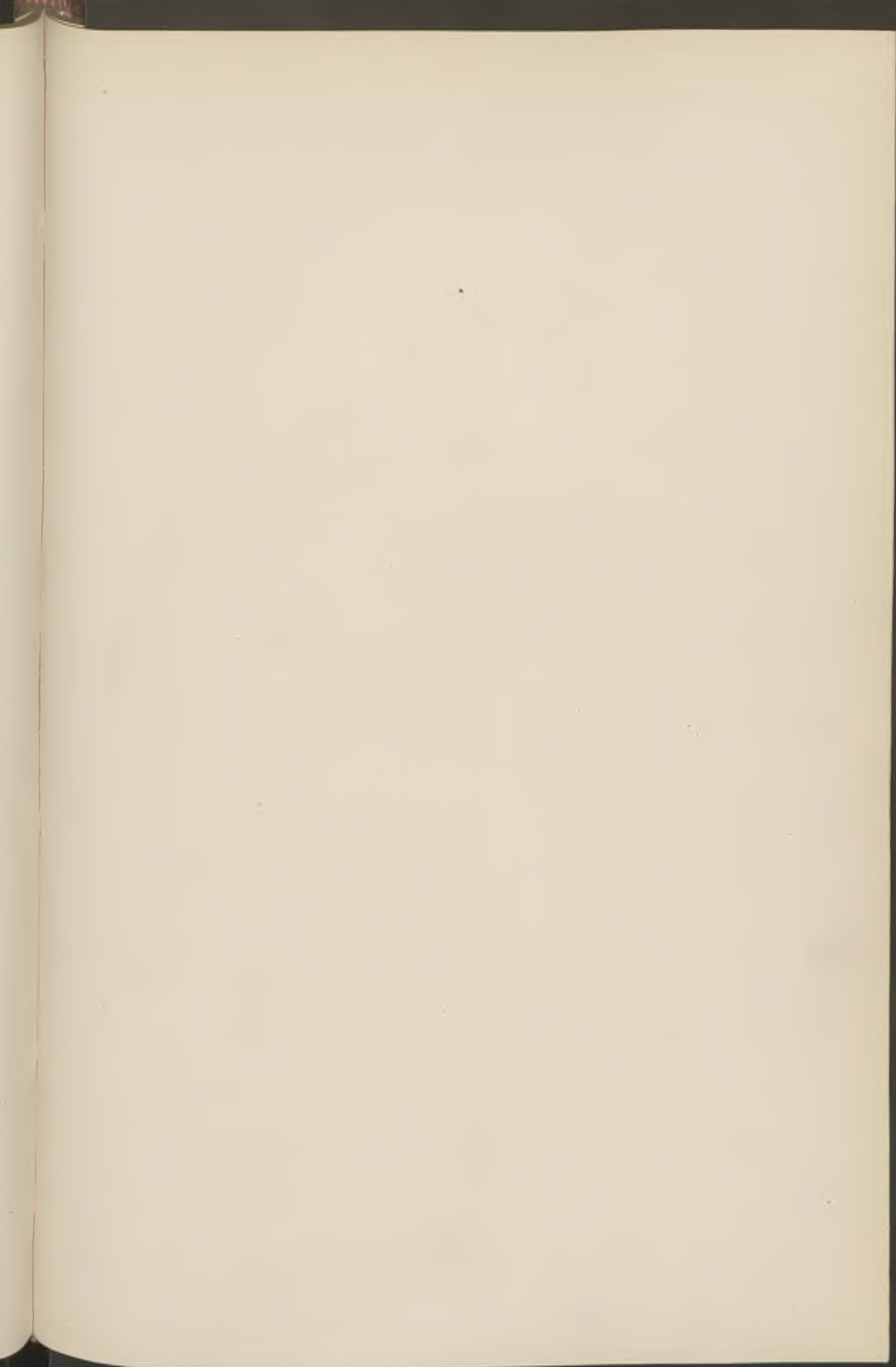
SÉRIE ET GROUPE DE PROFESSIONS	1.° Individus attachés directement aux professions et emplois ci-dessous comme						2.° Membres de la famille sans profession distincte vivant avec les précédents				TOTAL GÉNÉRAL		
	PATRONS, CHEFS d'exploitation		EMPLOYÉS et COMMIS		OUVRIERS, JOURNALIERS, manœuvres, etc.		FAMILLE		DOMESTIQUES attachés à la personne		Sexe masculin	Sexe féminin	TOTAL
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin			
Report. . . . .	803	564	401	34	73	26	849	1.272	179	564	2.307	2.460	4 767
20. Professions médicales (médecins, vétérinaires, dentistes, sages-femmes, etc.)	190	60	2	»	8	2	160	310	82	191	442	563	1.005
21. Enseignement libre (professeurs et instituteurs privés, maîtres divers, etc.)	143	158	7	8	11	27	90	145	9	75	260	413	673
22. Artistes de tout genre (architectes, peintres, sculpteurs, musiciens, acteurs)	151	64	2	»	4	13	8	136	14	49	177	252	429
23. Savants (hommes de lettres, publicistes).	25	»	»	»	»	8	57	39	3	36	45	83	128
TOTAUX . . . . .	1.314	846	412	42	96	76	1.164	1.866	287	915	3.231	3.771	7.002
VII. PERSONNES VIVANT EXCLUSIVEMENT DE LEURS REVENUS.													
24. Propriétaires (autres que les propriétaires agricoles du § 1.°)	1.646	1.280	9	»	119	103	1.082	2.011	811	2.862	3.667	6.256	9 923
25. Pensionnés et retraités, réfugiés à la solde de l'Etat. . . . .	272	71	»	»	»	»	170	325	12	112	454	508	962
TOTAUX . . . . .	1.918	1.351	9	»	119	103	1.252	2.336	823	2.974	4.121	6.764	10.885
26. Individus sans profession : Enfants en nourrice dans d'autres communes que leurs parents, — Etudiants et élèves des établissements d'instruction publique ne demeurant pas dans la même commune que leurs parents. — Pensionnaires des hôpitaux, des hospices, des asiles d'aliénés, des prisons, etc. — Domestiques ou autres personnes sans place. — Mendiants, vagabonds, filles publiques, inscrites, etc.											3.063	2.362	5.425
27. Professions inconnues . . . . .											227	143	370
TOTAL de la population. . . . .											85 824	92.266	178.090
Plus la différence des absents sur les présents . . . . .													54
TOTAL général. . . . .													178.144

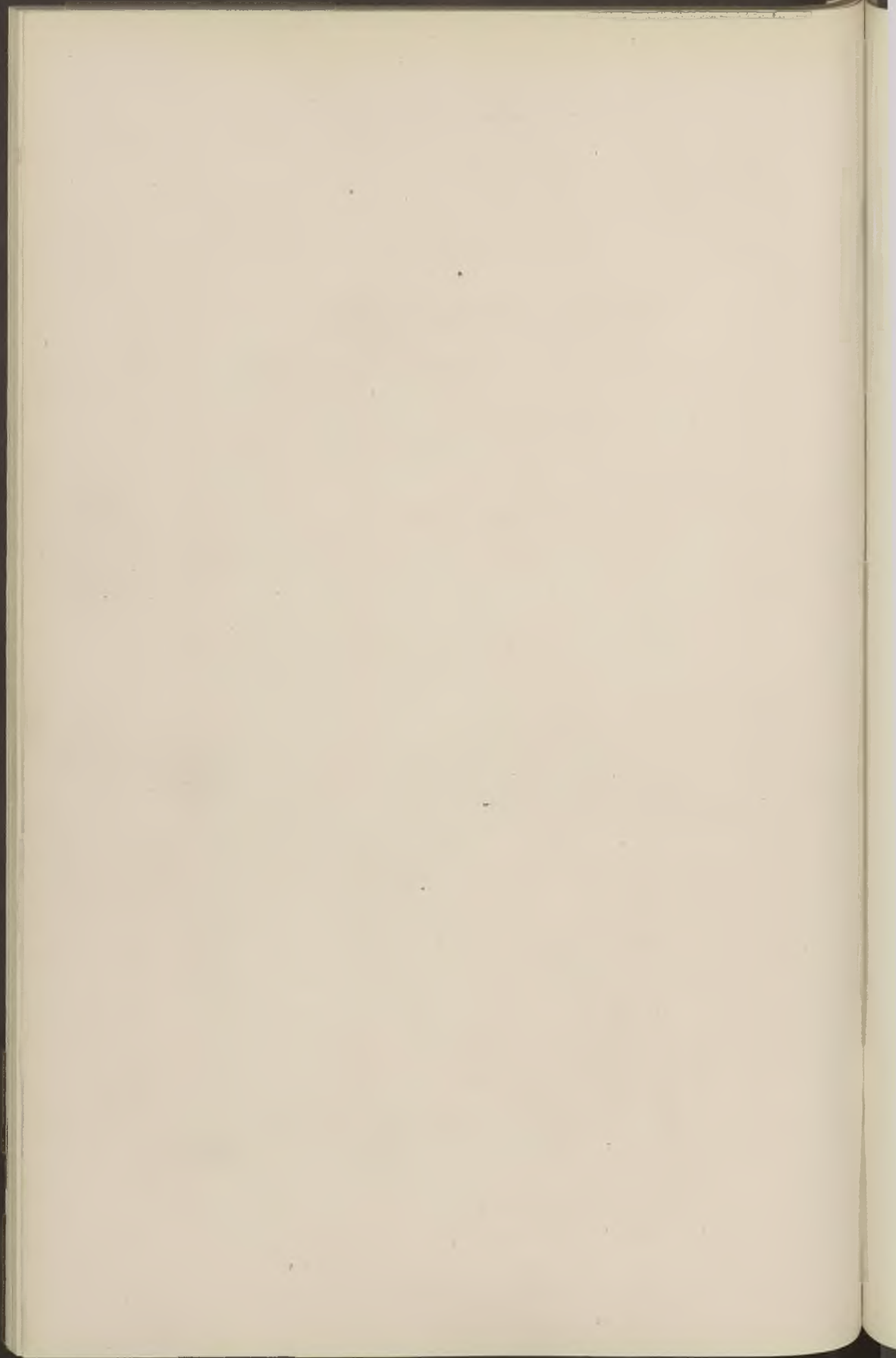
H — Tableau comparatif des dénombremens de 1876 et 1881.

DÉSIGNATION DES CANTONS	Population recensée nominativement en		Augmen- tation de la po- pulation normale en 1881	Diminu- tion de la po- pulation normale en 1881	Population recensée à part en		POPULATION TOTALE en		Augmen- tation totale en 1881	Diminu- tion totale en 1881		
	1876	1881			1876	1881	1876	1881				
Centre.. . . . .	44.376	44.429	53	»	2.524	2.257	16.900	16.686	»	214	Augmentation . . . . . 16.472 habitants Diminution . . . . . 4.103 id. Différence en plus pour 1881. 15.369 id.	
Sud-Est. . . . .	15.319	15.300	»	19	623	895	15.942	16.195	253	»		
Ouest . . . . .	11.075	11.109	34	»	2.060	1.875	13.135	12.984	»	151		
Sud-Ouest	anc. <sup>ne</sup> ville.	8.669	8.222	»	447	505	214	9.174	8.436	»		738
	Wazemmes.	44.648	50.119	5.471	»	99	191	44.747	50.310	5.563		»
	Moulins.	17.139	19.819	2.680	»	»	49	17.139	19.868	2.729		»
	Esquermes.	9.310	10.952	1.642	»	342	491	9.652	11.443	1.791		»
Nord-Est	anc. <sup>ne</sup> ville.	13.987	14.376	389	»	766	661	14.753	15.037	284		»
	Fives StMaurice	21.170	27.099	5.929	»	163	86	21.333	27.185	5.852		»
TOTAUX. . . . .	155.693	171.425	16.198	466	7.082	6.719	162.775	178.144	16.472	4.103		









# TABLE ALPHABÉTIQUE

des matières contenues dans le Bulletin administratif  
de la Ville de Lille

ANNÉE 1881

## A

<b>Abattoir.</b> — Règlement . . . . .	75
<b>Abbadie, Silvain.</b> — Agent vendeur à la criée. . . . .	151
<b>Adjudications.</b> — Voiturage du charbon. . . . .	176
<b>Administration municipale.</b> — Décret nommant le maire et les adjoints. . . . .	4
Division et délégation des services. . . . .	5
Réceptions . . . . .	6
<b>Ailliot, Pierre.</b> — Adjudication du voiturage du charbon à l'usine d'Emmerin. . . . .	176
<b>Anniversaire de Victor Hugo.</b> — Fête. . . . .	22
<b>Arrosement de la voie publique.</b> — Modifications au règlement. . . . .	99
<b>Auffray, Henri.</b> — Chef du bureau militaire . . . . .	18

## B

<b>Bachy.</b> — Membre de la Commission de l'Exposition d'Art industriel. . . . .	163
<b>Baggio, Conseiller municipal.</b> — Membre du comité de patronage et de surveillance du Conservatoire. . . . .	133
<b>Barrois, Théodore.</b> — Membre de la Commission de l'Exposition d'Art industriel . . . . .	163

	Pages
<b>Barwolf</b> , Edouard. — Membre du jury d'examen et de concours du Conservatoire . . . . .	132
<b>Baudet</b> , Alexandre. — Membre de la Commission administrative du Musée de céramique . . . . .	149
Membre de la Commission de l'Exposition d'Art industriel. . . . .	163
<b>Baudry</b> . — Médecin du service sanitaire de l'état civil et des écoles . . . . .	170
<b>Béguin</b> , Amédée. — Chef du service de la perception des droits de place. . . . .	162
<b>Bibliothèque</b> . — Nomination de membres du Comité d'inspection et d'achat de livres. . . . .	149
<b>Bigo-Danel</b> . — Membre du comité de patronage et de surveillance du Conservatoire . . . . .	162
Membre de la Commission de l'Exposition d'Art industriel. . . . .	163
<b>Boutry-Brame</b> (docteur). — Médecin du service sanitaire de l'état civil et des écoles . . . . .	170
<b>Breton</b> , Emile. — Sténographe du Conseil municipal. . . . .	162
<b>Bureau de vérification des viandes foraines et des denrées alimentaires</b> . — Etablissement . . . . .	73

## C

<b>Carnaval</b> . — Circulation des masques. . . . .	17
<b>Carnel</b> (l'abbé). — Membre de la Commission administrative du Musée d'archéologie . . . . .	147
<b>Casse</b> , Adolphe. — Membre de la Commission de l'Exposition d'Art industriel. . . . .	163
<b>Casteleyn</b> (veuve). — Legs aux salles d'asile. . . . .	154
<b>Cérémonies extérieures du Culte</b> . — Interdiction de toute manifestation sur la voie publique. . . . .	117
<b>Chambre de Commerce</b> . — Election de divers membres. . . . .	15
<b>Chapus</b> . — Legs. — Décret autorisant l'acceptation. . . . .	36
<b>Chon</b> . — Membre de la Commission administrative du Musée des Antiques. . . . .	38
<b>Cochez</b> . — Professeur d'algèbre et de trigonométrie aux Ecoles académiques. . . . .	66
<b>Compagnie Immobilière de Lille</b> . — Nomination d'un membre de la Commission administrative. . . . .	42
<b>Comptabilité</b> . — Règlement du budget de 1881. . . . .	6
Décrets ouvrant divers crédits sur l'exercice 1880-1881. . . . .	8.70
id. id. 1881 . . . . .	155.175
Décret approuvant le compte administratif de la Ville pour 1880 et les chapitres additionnels au budget de 1881. . . . .	155

	Pages
<b>Conseil Municipal.</b> -- Renouvellement. -- Tableau d'ordre. . . . .	1
<b>Conseils de Prud'hommes.</b> -- Arrêté convoquant les électeurs . . . . .	10
Election du 24 Janvier 1881. . . . .	12
Démission collective . . . . .	14
Instruction ministérielle . . . . .	14
<b>Conservatoire de Musique.</b> -- Rentrée des classes et programme des cours. . . . .	128
Jury d'examen et de concours. -- Nomination des membres. . . . .	131
Dissolution et reconstitution de la Commission administrative. . . . .	133
<b>Cornu, Jules.</b> -- Employé à l'état civil. . . . .	151
<b>Cornut.</b> -- Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques. . . . .	138
<b>Cours des chauffeurs.</b> -- Nomination d'un professeur. . . . .	82
<b>Cours publics.</b> -- Faculté des sciences, programme du deuxième semestre 1880-1881. . . . .	43
<b>Crépy.</b> -- Membre du Conseil des Prud'hommes . . . . .	12
<b>Crépy, Adolphe.</b> -- Membre de la Commission administrative de la Compagnie Immobilière. . . . .	42
<b>Curage des égouts.</b> -- Adjudication. . . . .	152
<b>Cussac.</b> -- Vice-Président de la Commission administrative du Musée de céramique . . . . .	38
Membre de la Commission de l'Exposition d'art industriel. . . . .	163

## D

<b>Dansaert.</b> -- Membre de la Commission de l'Exposition d'Art industriel. . . . .	163
<b>Darcq, Albert.</b> -- Membre de la Commission administrative du Musée Wicar. . . . .	148
<b>Dautremer.</b> -- Membre du Conseil des Prud'hommes. . . . .	12
<b>Debièvre.</b> -- Membre du Comité d'inspection et d'achat de livres. . . . .	150
<b>Deblonde (docteur).</b> -- Médecin du service sanitaire de l'état civil et des écoles. . . . .	170
<b>Debray.</b> -- Membre de la Commission administrative du Musée des Antiques. . . . .	38
<b>Dehaisnes (abbé)</b> -- Membre de la Commission administrative du Musée des Antiques. . . . .	38
<b>Delannoy, Victor.</b> -- Membre de la Commission administrative du Conservatoire. . . . .	131
<b>Delècaille.</b> -- Adjoint au Maire. . . . .	4
<b>Delepierre.</b> -- Administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance. . . . .	100
<b>Delerue, Liénard.</b> -- Collecteur du service de la perception des droits de place. . . . .	162
<b>Delestraint.</b> -- Membre du jury d'examen et de concours du Conservatoire. . . . .	132
<b>Demeunynck.</b> -- Membre de la Commission administrative du Musée de numis- matique. . . . .	38



	Pages
Membre du jury d'examen et de concours du Conservatoire. . . . .	132
<b>Denrées alimentaires exposées en vente dans les halles et marchés. —</b>	
Règlement. . . . .	78
Nomination d'un vérificateur. . . . .	152
<b>De Prins, Charles. —</b> Membre du comité de patronage et de surveillance du Conservatoire . . . . .	131
<b>De Renty. —</b> Membre du comité d'inspection et d'achat de livres. . . . .	150
<b>Deren, Edmond. —</b> Membre du jury d'examen et de concours du Conservatoire.	132
<b>Derode, Prosper. —</b> Membre de la Chambre de commerce . . . . .	15
<b>Descamps, Anatole. —</b> Membre de la Chambre de commerce . . . . .	15
<b>Descamps, Maurice. —</b> Membre de la Commission administrative de l'œuvre des invalides du travail. . . . .	169
<b>Desoblain. —</b> Membre du jury d'examen et de concours du Conservatoire. . .	132
Membre de la Commission administrative des Ecoles acadé- miques . . . . .	138
<b>Desquiers, Henri. —</b> Crieur pour la vente aux halles. . . . .	151
<b>Desrousseaux, Edouard. —</b> Membre du Comité de patronage et de surveillance du Conservatoire . . . . .	81.132
<b>De Try, Charles. —</b> Membre du jury d'examen et de concours du Conservatoire.	132
<b>De Vicq. —</b> Membre de la Commission administrative du Musée d'archéologie.	38
<b>Devienne. —</b> Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques.	148
<b>Direction des travaux municipaux. —</b> Personnel. . . . .	19
<b>Divagation des chiens. —</b> Arrêté rétablissant l'article 69 du règlement de la police de la voie publique. — Avis au public. . . . .	80
<b>Dominique, Désiré. —</b> Chef du bureau du contentieux. . . . .	18
<b>Droits de place dans les halles et marchés. —</b> Organisation du personnel de la régie. . . . .	162
<b>Druez. —</b> Membre du Conseil des Prud'hommes. . . . .	13
<b>Duthilleul, Jules. —</b> Professeur adjoint au cours d'architecture des Ecoles académiques . . . . .	19

## E

<b>Ecoles. —</b> Service sanitaire. — Modification au règlement. . . . .	169
Nomination de médecins. . . . .	170
<b>Ecoles académiques. —</b> Nomination d'un professeur. . . . .	19
id.      id. . . . .	66
Année scolaire 1881-1882. — Rentrée des classes et programme	

	Pages
des cours. — Dissolution et reconstitution de la Commission administrative . . . . .	138
Nomination d'un surveillant général. . . . .	139
Nomination d'un membre de la Commission administrative. . . . .	148
<b>Ecole Florian</b> , rue Gombert. — Adjudication. . . . .	152
<b>Ecole nationale d'Arts et Métiers</b> . — Création à Lille . . . . .	39
<b>Ecoles primaires communales</b> . — Fourniture de livres classiques. . . . .	57
Cahier des charges. . . . .	57
Catalogue des livres . . . . .	63
Adjudication de la fourniture. . . . .	65
<b>Election des députés</b> . — Arrêté préfectoral divisant la Ville en sections. . . . .	118
Arrêté municipal convoquant les électeurs . . . . .	120
Résultat . . . . .	123
<b>Electeurs municipaux</b> . . . . .	32
<b>Electeurs politiques</b> . . . . .	33
<b>Etat civil</b> . — Service sanitaire. — Modification au règlement. . . . .	169
Mouvement de la population en 1881 . . . . .	179
Maladies occasionnelles des décès . . . . .	180
<b>Exposition d'Art Industriel de 1882</b> . — Nomination de la Commission d'organisation . . . . .	163

## F

<b>Faucher</b> , Conseiller municipal. — Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques . . . . .	138
Membre de la Commission administrative du Musée des antiques. . . . .	38
<b>Fête communale</b> . — Programme. . . . .	82
Programme. — Levée des peines disciplinaires. . . . .	94
<b>Fondation Boucher de Perthes</b> . — Distribution de primes et médailles. . . . .	140
<b>Fontaine</b> . — Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition internationale d'Art industriel en 1882. . . . .	163
Membre de la Commission administrative du Musée d'Archéologie. . . . .	38
<b>Fontaine</b> , Achille. — Juge au Tribunal de commerce. . . . .	17
<b>Fouque</b> , Auguste. — Adjudication du service de voiturage du charbon aux établissements municipaux. . . . .	176
<b>Français</b> , Edouard. — Membre de la Commission d'examen et de concours du Conservatoire de musique. . . . .	131
Membre de la Commission administrative du Conservatoire de musique. . . . .	133

	Pages
<b>Frelier, Jules.</b> — Vérificateur des viandes et des denrées alimentaires. . . . .	152
<b>Fromont.</b> — Membre de la Commission administrative du Musée de numismatique. . . . .	38

## G

<b>Gavelle.</b> — Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques. . . . .	138
Membre de la Commission administrative du Musée de céramique . . . . .	149.165
Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition internationale d'Art industriel en 1882. . . . .	163
<b>Gauche, Léon.</b> — Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition internationale d'Art industriel en 1882. . . . .	163
<b>Giard,</b> — Membre de la Commission administrative du Musée des antiques. . . . .	38
<b>Giraud, Abel.</b> — Juge suppléant au Tribunal de commerce. . . . .	17
<b>Gosselet.</b> — Vice-président de la Commission administrative du Musée des antiques. . . . .	38
Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition internationale d'Art industriel en 1882. . . . .	163
<b>Goudin, Henri.</b> — Chef du bureau de la comptabilité. . . . .	18

## H

<b>Halles et marchés.</b> — Droits de place. — Organisation du personnel de la régie. . . . .	162
Ouverture d'un marché aux fruits et aux légumes dans le quartier Saint-André. . . . .	168
<b>Herlin, Auguste.</b> — Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques . . . . .	138
<b>Herlin-Lambert.</b> — Membre du Jury d'examen et de concours du Conservatoire. . . . .	132
<b>Herlin, Théodore.</b> — Membre du Jury d'examen et de concours du Conservatoire. . . . .	81.131
Membre du Comité de patronage et de surveillance du Conservatoire . . . . .	133
<b>Hilaire, Jules.</b> — Caissier de la vente à la criée. . . . .	151
<b>Honnart (Docteur).</b> — Médecin du service sanitaire de l'Etat-Civil et des écoles. . . . .	170
<b>Hospices et Bureau de Bienfaisance.</b> — Nomination d'administrateurs . . . . .	100
<b>Huidiez.</b> — Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques. . . . .	138

## K

- Koszul** (E.). — Membre du Jury d'examen et de concours du Conservatoire. . . . . 131  
**Kuhlmann**, Frédéric. — Membre de la Chambre de commerce . . . . . 16

## L

- Labbe**, Henri. — Membre de la Commission administrative du Musée de céramique . . . . . 149  
**Ladureau**, Albert. — Membre du Jury d'examen et de concours du Conservatoire. . . . . 132  
 Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition internationale d'art industriel en 1882 . . . . . 163  
**Lammens**, Gustave. — Membre du Jury d'examen et de Concours du Conservatoire . . . . . 132  
**Laurenge**. — Membre du Conseil des Prud'hommes . . . . . 13  
**Le Blan**, Julien. — Membre de la Chambre de commerce . . . . . 16  
 Juge au Tribunal de commerce . . . . . 17  
**Le Blan**, Paul. — Membre du Conseil des Prud'hommes . . . . . 13  
**Lefèvre**, Alphonse. — Professeur du Cours des chauffeurs. . . . . 82  
**Lefief**, Henri. — Employé de l'Etat-Civil. . . . . 40  
**Le Gavrian**, Paul. — Membre de la Chambre de commerce . . . . . 15  
**Legrand**, Géry. — Maire de Lille . . . . . 4  
**Legs par M.<sup>me</sup> Casteleyn**. — Salles d'asile . . . . . 154  
**Legs de M. Chapus**. — Décret autorisant l'acceptation. . . . . 36  
**Legs de M. Reynard**. — Arrêté autorisant l'acceptation . . . . . 35  
**Lemaitre**, Gustave. — Juge suppléant au Tribunal de commerce . . . . . 17  
**Leprêtre**, Joseph. — Chef du bureau des dessinateurs . . . . . 19  
**Lepers**, Edmond. — Administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance. 100  
**Lingrand**. — Id. id. 100  
**Listes électorales**. — Révision . . . . . 32  
**Loyer**, Henri. — Hommage rendu à sa mémoire. — Dénomination d'une rue . 172  
**Luciani**, Charles. — Nommé collecteur du service de la perception des droits de place dans les halles et marchés . . . . . 162



	Pages
<b>M</b>	
<b>Maladies occasionnelles des décès en 1881</b> . . . . .	180
<b>Marchandises</b> . — Tarif de transport par les tramways. . . . .	97
<b>Marché aux bestiaux</b> . — Règlement . . . . .	74
<b>Marché Linier</b> . — Fixation de la largeur de la rue derrière cet édifice . . . .	166
<b>Marché aux oiseaux et aux pigeons</b> . — Ouverture place des Quatre Chemins.	139
<b>Mariage, Charles</b> . — Nommé Contrôleur du service de la perception des droits de place dans les halles et marchés . . . . .	162
<b>Marteau</b> . — Membre de la Commission administrative du Musée d'Archéologie.	38
Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques.	138
Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition interna- tionale d'art industriel en 1882. . . . .	163
<b>Mas, Charles</b> . — Président du Tribunal de commerce . . . . .	16
<b>Mas-Faucheur</b> . — Membre du Conseil des Prud'hommes. . . . .	12
<b>Mathias</b> . — Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition d'art indus- triel en 1882 . . . . .	163
<b>Mercier</b> . — Adjoint au Maire . . . . .	4
<b>Mercuriale du marché aux blés</b> . — Prisée de Saint-Remy . . . . .	173
Pesage officiel des blés de la récolte de 1881 . . . . .	174
<b>Meurein</b> . — Adjoint au Maire. . . . .	4
<b>Meurisse</b> . — Membre du Conseil des Prud'hommes . . . . .	13
<b>Morel, Victor</b> . — Achat de terrains rues de Toul et de Saint-Omer. . . . .	176
<b>Mounier de Joly</b> . — Directeur du théâtre . . . . .	55
<b>Mourcou</b> . — Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques.	138
<b>Musées</b> . — Membres correspondants. . . . .	97
<b>Musées d'Archéologie et de Céramique</b> . — Division. — Nomination des membres . . . . .	38
<b>Musée d'Archéologie</b> . — Nomination de membres de la Commission adminis- trative . . . . .	147
<b>Musée de Céramique</b> . — Nomination de membres de la Commission adminis- trative . . . . .	149
Nomination d'un membre de la Commission administrative. . . .	165
<b>Musée Wicar</b> . — Nomination d'un membre de la Commission administrative .	148

**N**

<b>Nugues, Placide</b> . — Agent vendeur pour la vente à la criée. . . . .	151
--	-----



## O

<b>Octrois.</b> — Tableau comparatif des produits pendant le premier trimestre 1881 . . .	30
Tableau comparatif des produits du premier semestre 1881 . . .	68
Tableau comparatif des produits du troisième trimestre 1881 . . .	102
Tableau comparatif des produits de 1880 et de 1881 . . . . .	177
<b>Œuvre des invalides du travail.</b> — Nomination d'un membre de la Commission administrative . . . . .	169
<b>Olry.</b> — Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques . .	138
<b>Ovigneur, Jules.</b> — Juge au Tribunal de commerce . . . . .	16
<b>Ozenfant.</b> — Vice-président de la Commission administrative du Musée d'archéologie . . . . .	38
Vice-président de la Commission organisatrice de l'Exposition d'art industriel en 1882 . . . . .	163

## P

<b>Pannier, Paul.</b> — Membre du Jury d'examen et de concours du Conservatoire. . . . .	132
Membre du Comité de patronage et de surveillance du Conservatoire. . . . .	133
<b>Pavage des anciennes rues, cours et courettes.</b> — Amélioration. — Adjudication. . . . .	152
<b>Peines disciplinaires.</b> — Levée à l'occasion de la Fête Nationale. . . . .	94
<b>Pélicot.</b> — Membre du Jury d'examen et de concours du Conservatoire . . .	132
<b>Pierre, Joseph.</b> — Collecteur du service de la perception des droits de place .	162
<b>Pinon, Eugène.</b> — Membre du Jury d'examen et de concours du Conservatoire.	131
<b>Planquart.</b> — Membre de la Commission administrative du Musée d'archéologie. .	38
Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition d'art industriel en 1882 . . . . .	163
<b>Police des mœurs.</b> — Modification du règlement . . . . .	42
<b>Population.</b> — Mouvement en 1881. . . . .	179
Recensement général en 1881 . . . . .	181
<b>Procès-verbaux des séances du Conseil municipal.</b> — Création d'un service de sténographie . . . . .	162

## Q

<b>Quarré, Louis.</b> — Adjudication de la fourniture des livres pour les Ecoles primaires . . . . .	65
Membre du Comité d'inspection et d'achat de livres . . . . .	150
<b>Quesnay, Alfred.</b> — Membre du Jury d'examen et du Concours du Conservatoire	132

## R

<b>Recensement quinquennal.</b> — Résultats . . . . .	181
<b>Renouard, Alfred.</b> — Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition d'art industriel en 1882. . . . .	163
<b>Reynart, François.</b> — Legs aux musées. — Arrêté autorisant l'acceptation. . .	35
<b>Rigaut, Adjoint au Maire.</b> . . . . .	4
Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition d'art industriel en 1882 . . . . .	163
<b>Rigaux.</b> — Membre de la Commission administrative du Musée des antiques . .	38
Membre de la Commission administrative du Musée de numismatique . . . . .	38
Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition d'art industriel en 1882. . . . .	163
<b>Robillard (Docteur).</b> — Médecin du service sanitaire des filles soumises. . .	171
<b>Rochart, Conseiller municipal.</b> — Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques . . . . .	138
<b>Roussel, Conseiller municipal.</b> — Membre de la Commission administrative du Musée d'archéologie. . . . .	147
<b>Rouzé</b> — Membre du Conseil des prud'hommes . . . . .	13
<b>Rue N.º 53.</b> — Pavage. — Adjudication . . . . .	152

## S

<b>Saint-André (Quartier).</b> — Ouverture d'un marché aux fruits et aux légumes . .	168
<b>Salles d'asile.</b> — Legs de M. <sup>m</sup> <sup>e</sup> CASTELEYN. . . . .	154
<b>Santerre, Isidore.</b> — Achat de terrains rue de Toul. . . . .	176
<b>Sauvage.</b> — Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques. .	138
<b>Sauvaige.</b> — Membre de la Commission administrative du Musée de céramique. .	38
<b>Schneider-Bouchez.</b> — Adjoint au Maire . . . . .	4
Membre du Comité de patronage et de surveillance du Conservatoire	133

	Pages
<b>Schoutteten</b> , Jules. — Juge au Tribunal de commerce. . . . .	17
<b>Schoutteten</b> .—Membre de la Commission administrative du Musée d'archéologie.	38
<b>Scrive</b> , Jules. — Membre de la Chambre de commerce . . . . .	16
<b>Secrétariat-Général</b> . — Personnel. . . . .	18.40
Nomination d'un employé. . . . .	151
<b>Service sanitaire de l'Etat-Civil et des Ecoles</b> .— Modifications au règlement . . . . .	169
Nomination de médecins . . . . .	170
<b>Service sanitaire des filles soumises</b> . — Nomination d'un médecin . . . .	174
<b>Sinsouilliez</b> , Gabriel. — Membre du Jury d'examen et de concours du Conservatoire. . . . .	131
<b>Sproit</b> . — Membre de la Commission administrative des Ecoles académiques. .	138
<b>Sténographie</b> . — Procès-verbaux des séances. — Nomination de M. BRETON .	162

## T

<b>Taxe municipale des chiens</b> . — Recensement de 1881. . . . .	34
<b>Terquem</b> . — Administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance . . . .	100
<b>Théâtre municipal</b> . — Révision du cahier des charges . . . . .	44
Traité pour l'exploitation . . . . .	55
Débuts . . . . .	124
<b>Toffart</b> , Secrétaire-Général de la Mairie. — Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition d'art industriel en 1882. . . . .	163
<b>Tramways</b> . — Tarif de transport des marchandises . . . . .	97
Continuation des essais de traction à vapeur . . . . .	111
Permis de circulation pour une machine CARELS . . . . .	113
Application aux voitures des prescriptions de l'art. 84 du règlement général . . . . .	146
<b>Travaux communaux</b> . — Adjudication . . . . .	152
<b>Tribunal de commerce</b> . — Election . . . . .	16

## V

<b>Vandamme</b> , Georges et Louis. — Achat de terrains, rue Saint-Sauveur et boulevard Louis XIV. . . . .	176
<b>Vandeweghe</b> , Edouard. — Membre du Jury d'examen et de concours du Conservatoire . . . . .	131

	Pages
Membre du Comité de patronage et de surveillance du Conservatoire. . . . .	133
<b>Vanderstraeten.</b> — Membre de la Commission administrative du Musée de céramique. . . . .	38
<b>Vandenbulcke, Jean.</b> — Facteur-chef du service de la vente à la criée. . .	150
<b>Van Hende.</b> — Membre de la Commission administrative du Musée des antiques. . .	38
Vice-Président de la Commission administrative du Musée de numismatique . . . . .	38
Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition d'art industriel en 1882 . . . . .	163
<b>Vente à la criée aux Halles centrales.</b> — Organisation du personnel. . .	150
<b>Vente de terrains, rues de Toul et de Saint-Omer et boulevard Louis XIV.</b> . .	176
<b>Verhaeghe (Docteur).</b> — Médecin du service sanitaire de l'Etat-Civil et des écoles . . . . .	170
<b>Vérification des viandes introduites du dehors.</b> — Règlement . . . . .	72
<b>Verly.</b> — Membre de la Commission administrative du Musée d'archéologie. . .	38
<b>Vermesch.</b> — Auxiliaire pour la vente à la criée . . . . .	151
<b>Vernier.</b> — Membre de la Commission administrative du Musée de numismatique . . .	38
<b>Vial, Alexis.</b> — Membre de la Chambre de commerce . . . . .	16
<b>Viandes introduites de l'extérieur.</b> — Droit de vérification. . . . .	40.72
<b>Viandes foraines.</b> — Règlement . . . . .	76
<b>Victor Hugo.</b> — 80. <sup>me</sup> anniversaire. . . . .	22
Dénomination d'une voie publique . . . . .	71
<b>Violette.</b> — Adjoint au Maire. . . . .	4
Vice-Président de la Commission organisatrice de l'Exposition d'art industriel en 1882 . . . . .	163
<b>Voies publiques.</b> — Dénomination . . . . .	41
Dénomination du boulevard Victor Hugo . . . . .	71
Dénomination . . . . .	104
Admission de deux rues particulières dans le réseau des voies publiques . . . . .	115
Application aux voitures des tramways des prescriptions de l'art. 84 du règlement général . . . . .	146
Dénomination d'une rue . . . . .	172

## W

<b>Warin.</b> — Membre de la Commission organisatrice de l'Exposition d'art industriel en 1882 . . . . .	163
<b>Wazemmes</b> (Quartier de). — Construction d'aqueducs. — Adjudication . . .	152

## Y

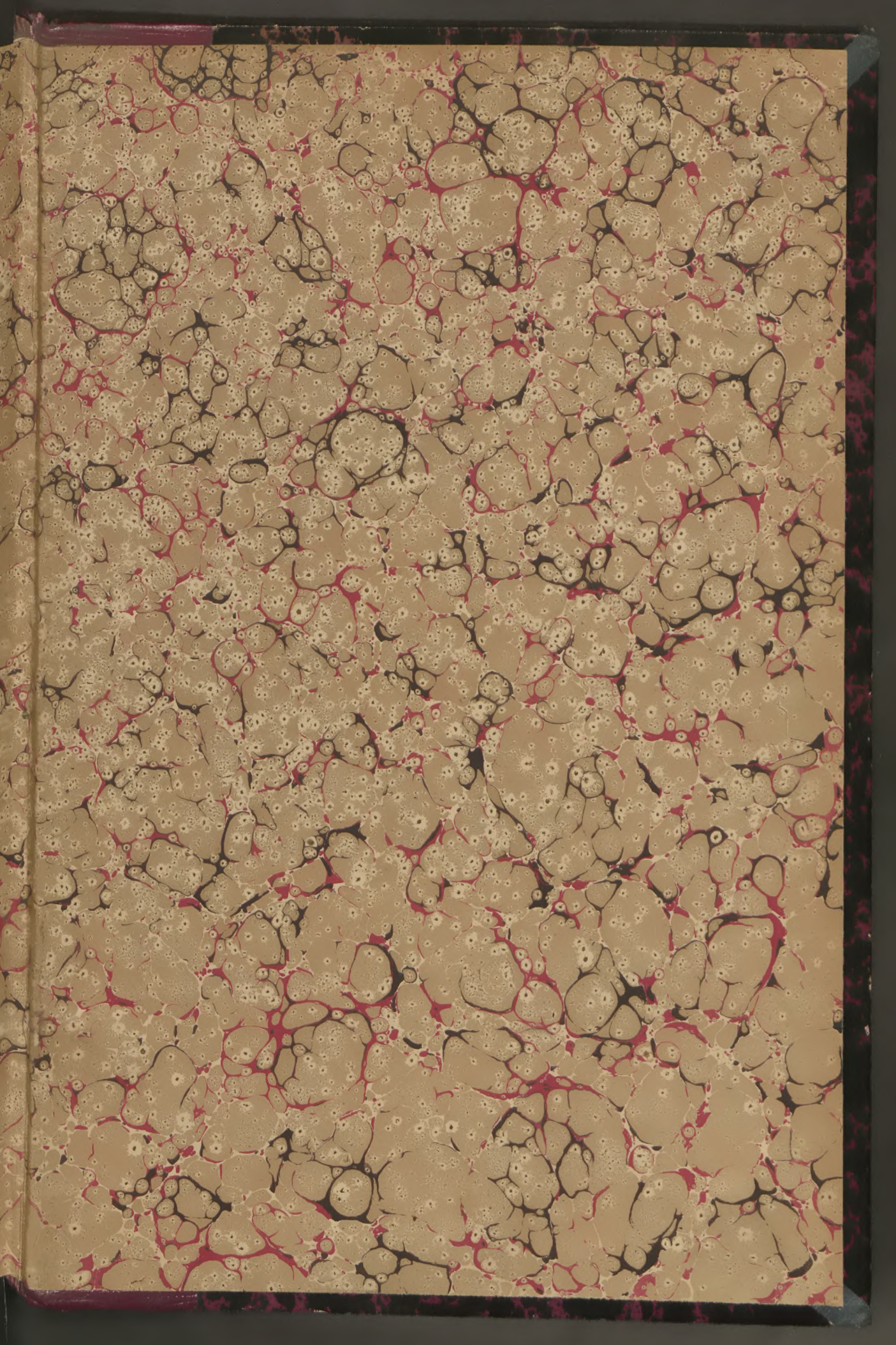
<b>Ybert-Descat.</b> — Administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance . .	100
---	-----















20